

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 17 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU DES DEBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance	M. le Maire	5
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL			
2015-001	Démission de M. Eric Pauron, conseiller municipal. Remplacement par M. Oscar Dos Reis. Modifications parmi les commissions et la représentation du conseil municipal auprès de divers organismes	M. le Maire	6
2015-002	Indemnités de fonctions des élus municipaux. Actualisation du tableau. Récapitulatif	M. le Maire	7
2015-003	Décisions municipales prises par le Maire par délégation du conseil municipal	M. le Maire	7
2015-004	Vie municipale. Questions/réponses des Neversois	M. le Maire	14
FINANCES - MARCHES PUBLICS			
2015-005	Tarifs des services municipaux. Modifications	M. Suet	16
2015-006	Exploitation du crématorium de Nevers. Lancement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre d'une concession	M. Suet	16
2015-007	Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. CLETC. Transfert de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre à la communauté d'agglomération de Nevers	M. Suet	23
2015-008	Mise à disposition d'équipements sportifs. Conventions entre la région Bourgogne / les lycées publics / la Ville de Nevers	M. Manse	28
RESSOURCES HUMAINES			
2015-009	Astreintes assurées par les personnels de la Ville et du CCAS municipal. Modifications	M. le Maire	29
2015-010	Emplois d'avenir. Poursuite et renforcement du dispositif	M. le Maire	29
2015-011	Prime de fonctions et de résultats. Application pour les agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux	M. le Maire	32
2015-012	Création d'un service commun pour l'application du droit des sols auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. Conventions entre Nevers Agglomération et les Villes de Nevers et de Varennes-Vauzelles	M. le Maire	35

FORCES ÉCONOMIQUES – ATTRACTIVITÉ

2015-013	Prix Stars et Métiers. Attribution à une entreprise artisanale locale	M. Maillard	36
2015-014	Centre des expositions. Convention de mise à disposition entre la Ville de Nevers et l'association Nivexpo. Années 2015-2016	M. Morel	37
2015-015	Comité départemental d'athlétisme de la Nièvre. Organisation du Top Perche 2015. Attribution d'une subvention	M. Morel	38

PATRIMOINE – CADRE DE VIE

2015-016	Dénomination d'un espace public. Parc Rosa Bonheur	M. Francillon	40
2015-017	Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets de la ville non ménagers, assimilables aux ordures ménagères. Convention avec Nevers Agglomération	Mme Wozniak	41
2015-018	Visibilité hivernale des voiries de Nevers. Convention Ville de Nevers / Conseil Général de la Nièvre	Mme Frémont	42
2015-019	Éclairage public. Contrat de maintenance globale des n°8	Mme Frémont	42

CULTURE – SPORTS

2015-020	Acquisition d'une fontaine de table en faïence de Nevers. Demande de subvention auprès du FRAM (Fonds régional d'acquisition pour les musées)	Mme Lorans	45
2015-021	Association Pagode. Organisation du festival Inclusion. Attribution d'une subvention	Mme Lorans	52
2015-022	Association sportive Canoë Club Nivernais. Attribution d'une avance de subvention	M. Manse	58

COHÉSION SOCIALE

2015-023	Soutien aux actions de médiation. Attribution d'une avance de subvention à l'association Nevers Médiation	M. Grafeuille	58
----------	---	---------------	----

RELATIONS INTERNATIONALES

2015-024	Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Mantoue (Italie). Mandat spécial	Me Frémont	61
----------	---	------------	----

JEUNESSE – ÉDUCATION -ENFANCE

2015-025	SVE. Service volontaire européen. Conventions liées à l'accueil de volontaires dans les services municipaux et à l'envoi de jeunes nivernais en SVE à l'étranger	Mme Boujlilat	65
2015-026	Conseil municipal jeunes. Modifications	Mme Boujlilat	67
2015-027	Accueils collectifs de mineurs (rythmes scolaires). Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Nièvre	Mme Dessartine	67

QUESTIONS

	L'annonce de l'implantation de la FNAC à Nevers était-elle prématurée ?	Mme Charvy	68
	Attribution d'une subvention de solidarité aux réfugiés de Kobané	M. Diot	71

MOTION

2015-028	Motion pour un trajet en train Nevers-Dijon en 2 h	M. le Maire	74
-----------------	--	-------------	----

VOEUX

2015-029	Vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025	M. le Maire	77
	Vœu sur le projet de regroupement des écoles de Nevers	M. Diot	79
	Vœu : contre la publication du tableau de Courbet « L'Origine du Monde » dans le « Nevers ça me botte »	M. Gaillard	91

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, Je déclare ouverte cette séance du conseil municipal.

J'indique que Mme Elisabeth Gaillard a donné procuration à Mme Danielle Franel, et que M. Sangaré a donné procuration à M. Lagrib.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance Mme Isabelle Kozmin et M. Christophe Gaillard, s'ils acceptent. Je vous remercie.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui tout d'abord un nouveau conseiller municipal, en la personne de M. Oscar Dos Reis, à qui je souhaite la bienvenue. Il remplace M. Eric Pauron, qui a donné sa démission et qui occupe désormais la fonction de directeur de cabinet.

Nous avons également le plaisir d'accueillir ce soir un certain nombre de membres du conseil municipal junior. Je leur souhaite également la bienvenue. Et donc, à partir de cette séance, ils sont représentés par leur Président, M. Maxence Vard. Je rappelle qu'il a un don avis consultatif, et qu'il peut intervenir lorsqu'il le souhaite, comme les autres membres de ce conseil municipal ; par contre, il ne prend pas part aux votes, bien évidemment, puisqu'il ne s'agit que d'un avis consultatif.

Je vais donner la parole à chaque représentants des groupes pour nous faire part des questions qu'ils souhaitent voir débattre, étant précisé que nous adopterons, par défaut, les autres délibérations de façon groupée, comme les fois précédentes. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Comme je vous l'ai indiqué, nous souhaiterions intervenir sur les décisions du maire (n°3), sur la démission d'un conseiller municipal (n°1), sur l'exploitation du crématorium de Nevers (n°6), sur le transfert de la Maison de la Culture avec les différentes charges afférentes (n°7), sur les emplois d'avenir (n°10), et sur l'éclairage public (n°19). Nous aurons aussi des questions : l'une qui est relative à une demande de subvention de soutien au peuple kurde, dont nous avons débattu il y a quelque temps, et donc nous souhaiterions pouvoir vous poser une question sur ce point, ainsi qu'une autre question sur la FNAC, puisque des annonces ont été faites récemment. Par ailleurs, un texte vous sera soumis sur la situation des écoles, compte-tenu du débat sur la réorganisation de la carte scolaire à Nevers.

M. le Maire – Je résume. Il y aura effectivement une question prévue pour Mme Charvy sur la FNAC. M. Diot, il s'agit d'une question écrite sur la subvention de solidarité qui avait été sollicitée. Vous le savez, « question écrite » engendre « réponse écrite », mais par dérogation, nous y répondrons oralement dès ce soir, puisque nous vous proposerons une solution. Il y a également un vœu déposé par M. Diot sur le projet de regroupement des écoles. Qui veut s'exprimer sur les délibérations ? M. Grafeuille.

M. Grafeuille – M. le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous interviendrons sur les délibérations suivantes : n°1, n°4, n°6, n°7, n°8, n°10, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17, n°20, n°21, n°25. Il y aura une motion concernant le collectif pour un trajet en

train Nevers-Dijon en 2 h, et un vœu qui est le soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025.

M. le Maire – Je vous remercie. M. Gaillard.
M. Gaillard – Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Je souhaitais intervenir, comme je vous l'ai fait savoir, sur les délibérations n°11, n°21, n°23, n°24, n°25. J'ai également déposé un vœu à votre cabinet, M. le Maire, et j'ai quelques questions que j'avais posées à de précédents conseils municipaux, et pour lesquelles je n'ai pas obtenu de réponse.

M. le Maire – Très bien. Des questions en lien, j'imagine, avec l'ordre du jour ?

M. Gaillard – Certaines avec l'ordre du jour, et d'autres auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse, et qui se rapportent à un ordre du jour de l'an dernier, concernant le salaire de certains dirigeants de structures associatives censées lutter contre les inégalités.

M. le Maire – Je rappelle que pour tout ce qui est en lien avec l'ordre du jour, il n'y a pas de difficulté. Vous avez la possibilité de poser aussi des questions par écrit, si vous estimez que vous n'avez pas eu la réponse, et nous vous y répondrons. On verra en temps voulu.

Je vais récapituler les délibérations que nous allons adopter de façon conjointe que je ne fasse pas d'oublis. Il y a les délibérations n°2, n°5, n°9, n°13, n°18, n°22, n°26, n°27.

Sur ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Ces délibérations sont donc adoptées dans leur ensemble à l'unanimité. Je vous en remercie.

2015-001 **Démission de M. Eric Pauron, conseiller municipal. Remplacement par M. Oscar Dos Reis. Modifications parmi les commissions et la représentation du conseil municipal auprès de divers organismes**

M. le Maire – Délibération n°1. Comme je l'ai indiqué en préambule de ce conseil, M. Eric Pauron m'a fait part, le 12 janvier 2015, de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Son remplacement est d'effet immédiat ; il n'y a aucune procédure d'installation nécessaire. C'est la raison pour laquelle M. Oscar Dos Reis, qui est le suivant sur la liste, et de même sexe également, est le nouveau conseiller municipal.

Le tableau du conseil est modifié en conséquence, avec évidemment modification aussi de la présence dans les différentes commissions, puisque M. Pauron est remplacé par M. Dos Reis. Qui souhaitait intervenir sur ce sujet ? M. Diot.

M. Diot – Oui, M. le Maire. Si j'ai bien compris, la démission de M. Pauron est liée à sa nomination au poste de directeur de votre cabinet, comme cela a été annoncé dans la presse locale, et comme cela m'a été confirmé en commission. Je n'ai

évidemment rien à dire là-dessus : il est légitime que le maire s'entoure de personnes de confiance, et qu'il recrute lui-même pour son cabinet, les personnes qu'ils jugent les plus aptes et les plus dignes de cette confiance.

Le poste de directeur de cabinet est un poste très politique, pour la municipalité. Et je souhaite simplement faire remarquer qu'en la personne de M. Pauron, vous avez choisi le cinquième de la liste UDI conduite par M. Maillard aux dernières élections municipales, mais je suppose qu'il s'agit, malgré tout, d'un directeur de cabinet « sans étiquette ».

M. le Maire –

M. Diot, j'observe que contrairement à vos propos, selon lesquels vous n'auriez rien à dire, vous commentez. La seule chose que je vous répons est la suivante : premièrement, M. Eric Pauron est avant tout, un être humain. Je pense que l'on peut lui concéder cela. Nous venons de signer la charte de la laïcité. Il faut dépasser un peu tout cela. Et puis, deuxièmement, M. Eric Pauron n'a pas à se justifier ; moi non plus. Mais je vous donne toutes les précisions. Je vais être transparent. Il n'a jamais eu d'étiquette politique. Effectivement, depuis les élections municipales, M. Eric Pauron était un élu Nièvre à venir, sans étiquette. Aujourd'hui, il a une fonction politique, c'est celle de directeur de cabinet. C'est mon choix. Voilà.

Je pense vous avoir répondu. Nous devons voter pour ce qui concerne la présence de M. Dos Reis, dans les différentes commissions, suite à la démission de M. Pauron. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous avons voté sur le principe. Il faut que nous votions sur la désignation de M. Dos Reis en remplacement de M. Eric Pauron dans les commissions et organismes. Si vous le voulez bien, je vous propose un vote global dans chaque commission. Il s'agit des désignations :

- au SIEEEN, pour la compétence Électricité en tant que membre titulaire,
- au SIEEEN, pour la compétence Gaz en tant que membre suppléant,
- à la commission 1 : Forces économiques, attractivité, prospective et développement social,
- la commission de contrôle des comptes dans le cadre de conventions financières,
- la commission de dénomination des rues et salles.

Nous votons sur ces désignations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-002 Indemnités de fonctions des élus municipaux. Actualisation du tableau. Récapitulatif

Adopté à l'unanimité.

2015-003 Décisions municipales prises par le maire par délégation du conseil municipal

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération n°3 qui concerne les décisions municipales prises par moi-même en tant que maire par délégation du conseil municipal.

Il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises en vertu de la délibération du 15 avril 2014, par laquelle le conseil municipal de Nevers « a délégué sans aucune réserve à son maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions, soit en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières pour lesquelles il a reçu délégation, soit l'autorisant à charger plusieurs adjoints de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation par ladite délibération ».

Il y a une décision n° 2014-252 chargeant M. Michel Suet, 5^{ème} adjoint au maire, de prendre en son nom les décisions pour lesquelles il a reçu délégation, avec une adaptation du montant de l'avance consentie au Régisseur, fixée à 1200 € au titre de la coopération décentralisée, les autres dispositions restant inchangées.

La décision 2014-253 concerne un contrat de maintenance passé auprès de la société Logitud Solutions pour le progiciel Planitech, moyennant une redevance annuel de 1 700,40 € TTC, prenant effet au 1^{er} janvier 2015 pour la durée d'un an.

La décision 2014-254 concerne le contrat de souscription de licences Autocad passé auprès de la société Géomédia.

Est-ce que vous souhaitez que je les passe toutes ? Ou bien souhaitez-vous orienter sur une précisément ? Vous ne m'avez pas donné le détail de votre intervention. Compte-tenu du nombre, nous pouvons éventuellement gagner du temps.

M. Sainte Fare Garnot – Oui, naturellement, M. le Maire. Je vous voyais parti dans une litanie, que nous allons nous éviter, puisque vous en êtes d'accord.

M. le Maire – Avec plaisir.

M. Sainte Fare Garnot – Notre demande de précisions et nos interventions porteront sur la décision n° 2015-19, à savoir la mise à disposition d'un terrain rue Anthony Duvivier. Nous avons plusieurs demandes d'intervention.

M. le Maire – Je vous en prie. Mme Beltier était la plus rapide.

Mme Beltier – La convention de mise à disposition d'une parcelle de 1 024 m² pour servir de parking aux clients du Club Vert nous interpelle, tant sur la durée, jusqu'en 2024, que sur le prix.

Dans la décision par délégation n° 2015-11, le prix de location est de 1 200 € par an, soit 3,29 € par jour. Puis, dans la décision par délégation n° 2015-19, le tarif est descendu à 200 €, soit 0,54 € par jour, ce qui correspond à environ une demi-heure de stationnement sur Nevers. Les Neversois seront ravis d'apprendre que les clients de cette salle de sports pourront se garer, environ 50 voitures en même temps, sur un terrain municipal, pour le prix d'une demie-baguette de pain, certes à charge du gérant du club, alors qu'eux pour amener leurs enfants à la Maison des Sports, ils seront dans l'obligation de payer plein pot leur stationnement quai de Mantoue.

N'est-ce pas là également une forme d'injustice envers les autres commerçants ?

M. le Maire – Nous allons prendre en même temps toutes les interventions, si elles concernent la même délibération. Mme Charvy.

Mme Charvy – Bonsoir à tous. Je vous remercie. Les prochaines élections départementales des 22 et 29 mars s'annoncent vous le savez, dans un climat politique très particulier : montée de l'extrême droite, désaveu des partis politiques dits traditionnels, perte de confiance envers les élus. Dans ces conditions, le taux d'abstention risque d'atteindre des records, et de faire le jeu des partis anti-démocratiques.

La perte de confiance envers les élus repose sur toute pratique qui ne présente pas l'exemplarité requise quand on se met au service d'une collectivité. Dans le programme Nevers à Venir des municipales, place était faite à juste titre à la nécessité de ne pas prêter le flanc à ce qui pourrait apparaître comme des conflits d'intérêts. Or, en choisissant, d'une part, la modalité « décision prise par le maire par délégation du conseil municipal », et en permettant, dans ces conditions, la mise à disposition d'un terrain au gérant du Club Vert, qui est aussi deuxième adjoint, nous élus, en votant sans débat, prenons le risque de ne pas être compris par les Neversois.

La crise que nous traversons est sociale, écologique et économique. Elle se double d'une crise du politique, dans le sens où l'on constate une désaffection pour l'engagement syndical et partisan. J'écrivais dans une tribune de « Nevers ça me botte », il y a quelque temps : « *La réponse à une situation de défiance vis-à-vis du politique n'est pas le brouillage des cartes ou la confusion des valeurs, qui se vaudraient toutes* ». J'ajoutais : « *Si nous savons, au sein des partis, tirer les leçons du passé, et redonner à l'éthique toute sa place, nous aurons œuvré pour la bonne santé de la démocratie* ».

J'ajouterai ce soir, qu'au sein des collectivités locales, également, nous avons le devoir d'être irréprochables, pour ne pas être soupçonnés, à tort ou à raison, de mettre en place des traitements de faveur pour les élus ; démarche qui contribue à cette crise du politique.

M. le Maire – Merci. Mme Royer.

Mme Royer – Vous n'êtes pas sans savoir que la location d'un box garage d'environ 15 m² à Nevers coûte au minimum 500 € par an au locataire lambda. Que penser alors du fait que la ville consente au gérant du Club Vert la mise à disposition d'un terrain de 1 040 m² pour 200 € par an ? Quid des travaux d'aménagement dudit espace ?

Dans l'éventualité où la Ville consentirait une telle prestation au gérant du Club Vert, est-ce à dire que les autres commerçants installés à Nevers bénéficieraient des mêmes prérogatives ?

M. le Maire – Merci. Mme Fleury.

Mme Fleury – M. le Maire, chers collègues. Ce qui nous a interpellés également sur cette décision, c'est que, initialement, le prix fixé de la redevance annuelle était de 1 200 €, pour 1 040 m² de surface, comme indiqué page 30. Et page 33, on découvre que, par une erreur matérielle, (art 3), il apparaît que la redevance passe, pour 1 040 m² de surface toujours, à 200 €. Qu'est-ce que cette erreur matérielle qui a conduit à ce que nous arrivions à ce prix ? Et j'ajouterai que, par comparatif, une terrasse en centre-ville pour 20 m², c'est une redevance annuelle de 700 €. Par conséquent, qu'est-ce qui explique que l'on ait 200 € pour 1 040 m² ?

M. le Maire – Merci. Mme Fleury. M. Suet va vous répondre.

M. Suet – Vous avez tous la mémoire courte. Parce qu'en fait, c'est un contrat qui avait été signé par M. Boulaud maire ; le prix était à l'époque de 156 €. Le prix que vous avez vu lors de la commission des Finances, c'est vraiment une erreur, à savoir une transformation en francs, et les francs sont devenus des euros.

Alors que là aujourd'hui, la location est de 200 €. C'est un contrat sur 10 ans. Cela fait une augmentation de 28 %. Ce n'est ni plus ni moins que la prolongation d'un contrat que vous avez vous-même signé ; pas vous individuellement, mais vous, par le maire de l'époque, qui s'appelait Didier Boulaud. Voilà : ni plus ni moins que la continuité.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte-Fare Garnot – J'entends l'argument de M. Suet. Mais, après tout, nous sommes là aujourd'hui pour traiter les affaires municipales d'aujourd'hui ; et le fait que, dans le passé, une telle solution financière ou contractuelle ait pu être trouvée, ne nous exonère pas de notre devoir de débat. Je pense que nous pouvons être d'accord sur ce point. Sur les faits, ils sont simples : mise à disposition d'un parking de plus de 1000 m² à une activité privée, le Club Vert, pour une somme de 200 € par an, qui paraît modeste. Cette décision, à nos yeux, n'est pas conforme aux intérêts des neversois, et pose de nombreuses questions.

La première, c'est la forme choisie. Une décision du maire, est à nos yeux totalement inadaptée au sujet qu'il convient de traiter. Elle permet une décision sans vote du conseil municipal. Les décisions du maire, comme vous le savez, doivent être réservées à la gestion des affaires courantes. Nous ne sommes pas dans ce dossier, dans une telle situation. Il manque une convention d'utilisation entre le Club Vert et la ville, pour situer les devoirs et les droits respectifs des deux parties. Et si d'aventure, le passé avait manqué à cette obligation, notre présent devrait nous conduire à la remplir. Il manque donc une telle convention d'utilisation, et il manque à nos yeux, une délibération dûment soumise au débat d'une part, et au vote du conseil municipal, d'autre part. Voilà pour la forme.

Sur le contenu de la décision, celle-ci introduit manifestement une distorsion de concurrence majeure entre les acteurs du secteur – c'est un secteur privé, celui des clubs de remise en forme – et à l'évidence, la proposition qui est faite, de soumettre un tarif de 200 € par an est, par la distorsion majeure de concurrence qu'elle introduit, manifestement illégale à ce titre, précisément ; puisque vous savez que l'intervention de la puissance publique dans les marchés privés est entourée d'un certain nombre de précautions légales et réglementaires, qui sont faites pour que les acteurs privés ne puissent pas subir, du fait de l'intervention municipale, de situations d'avantages insupportables, ou au contraire, de désavantages iniques. Le prix est à l'évidence sans aucun rapport avec l'importance du bien et de la prestation. Les services de l'Etat doivent être saisis, je pense au service des Domaines, dont c'est la fonction pour donner une fourchette de prix, établie par un tiers, et en jugeant des prix de marché applicables pour ce type de biens à Nevers. Il est d'ores et déjà évident que 200 € par an pour 1 000 m² de parking relèvent de la quasi-gratuité ; en tout cas, d'une prestation établie à un prix très inférieur à ce que le marché local peut établir comme juste. On peut estimer – encore que l'étude mérite d'être faite scientifiquement – tout simplement à partir des exemples de la vie courante, qu'une telle location doit devoir se situer autour de plusieurs milliers d'euros par mois, et non pas par an ; ce qui signifie que le prix actuellement proposé est près de 100 fois inférieur au prix juste, qui devrait être celui dont nous devrions débattre. Les neversois, les autres commerçants, les concurrents du Club Vert, les associations, les clubs sportifs et les écoles vont se

voir privés de l'usage d'un bien construit sur leurs deniers, au bénéfice d'une activité lucrative privée ne relevant pas de l'intérêt général. Quand bien même – et je vous ai entendu, cher collègue – cette situation a pu exister dans le passé, nous sommes ici pour en débattre ; et il apparaît que c'est une privatisation indue d'un bien public neversois, sur laquelle il nous faut revenir.

Enfin à l'évidence, le conflit d'intérêts est caractérisé, entre les activités privées d'un conseiller municipal, et l'intérêt général. Dans le cas précis, ce conflit d'intérêts n'a pas été géré de manière satisfaisante, ce qui conduit à une décision contraire à l'intérêt des neversois. Nous ne mettons pas en cause les personnes – c'est très important pour nous – et nous n'entrerons pas dans les attaques personnelles : en revanche, les processus de décision qui vous conduisent aujourd'hui M. le Maire, à nous proposer cette décision, et à l'avoir prise, en vérité, puisque vous l'avez déjà prise, ces processus de décision sont manifestement insuffisamment encadrés, puisqu'ils permettent de telles erreurs.

Nous proposons de remédier à cette difficulté. C'est pourquoi le groupe Nevers à Gauche propose un renforcement des règles encadrant les conflits d'intérêts au sein du conseil municipal de Nevers, à travers l'adoption d'une délibération cadre sur la transparence des décisions et délibérations municipales. Elle s'inspirera de la loi sur la transparence et pour l'encadrement des conflits d'intérêts récemment adoptée à l'Assemblée Nationale.

Les conseillers municipaux feront connaître les intérêts publics et privés auxquels ils sont liés ; sachant qu'il est naturel que de par nos vies, nous ayons noué de tels intérêts. Il n'y a pas de difficultés, dans le principe, à ce que ceux-ci existent. Mais nous les déclarerons ; et quand une décision, ou délibération, qui concerne l'un des intérêts dans lesquels est lié un conseiller ou une conseillère municipale, lorsqu'une décision qui les touche interviendrait, ou est prévue, une commission spéciale serait réunie pour statuer sur la décision ou la délibération, avec un pouvoir décisionnaire, c'est-à-dire un pouvoir d'avis conforme, le conseil ne pouvant pas aller contre son avis. Nous proposons que cette commission soit composée de la Majorité et de l'Opposition, à parité, avec la présence d'un représentant de l'Etat – je pense aux représentants des services de l'Etat qui sont déjà présents dans les commissions d'attribution des marchés publics municipaux – de manière à garantir à la fois la justice, l'équité et la légalité de l'ensemble de nos décisions.

En conclusion, M le Maire, nous demandons que cette décision soit annulée, que la délibération cadre que le groupe Nevers à Gauche propose sur la transparence et l'encadrement des conflits d'intérêts au sein du conseil municipal de Nevers soit présentée dès la prochaine séance du conseil. Et nous sommes disposés à y travailler avec vous, de façon à trouver un accord sur les termes de cette nouvelle réglementation, qui sera une avancée démocratique, et nous proposons que la commission spéciale que nous appelons de nos vœux se réunisse, lorsqu'elle sera créée, pour examiner ce dossier particulier, puis bien sûr, l'ensemble des dossiers afférents. Merci à vous.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous avez parfaitement raison : il faut être très vigilants sur les règles en matière de conflits d'intérêts que je connais particulièrement bien. Il n'en demeure pas moins que la société Le Club Vert, lorsqu'elle a voulu s'implanter, a consulté le maire de l'époque, qui était Didier Boulaud et le problème de stationnement lié à la géographie des lieux conditionnait l'implantation de cette entreprise. C'est la raison pour laquelle la location de cet espace en vue d'un parking avait été consentie. Vous étiez d'ailleurs en poste à ce moment-là, je ne me souviens plus si vous étiez élu ou en poste, peu importe ; les choses se sont faites ainsi. Et donc, il est donc paru tout à fait normal de reconduire une

convention qui avait été décidée par une autre municipalité que la nôtre, tout simplement pour permettre à une activité économique de fonctionner ; je précise aussi que j'ai consenti des facilités à d'autres activités économiques qui n'ont strictement aucun lien avec les élus municipaux.

J'ajoute, puisque vous vous faites aujourd'hui le contrôle de légalité, – mais il y en a un, rassurez-vous – que vous avez vous-même fauté, puisque la société Le Club Vert bénéficiait d'une convention qui s'est achevée le 1^{er} novembre 2011. Or, personne n'a renouvelé ladite convention, et nous avons donc découvert, que cette convention, comme un certain nombre d'autres conventions, n'avait pas été prorogée régulièrement. Nous ne faisons, en réalité, que mettre les pendules à l'heure, et régulariser quelque chose qui a été omis par votre municipalité précédente ; avec une augmentation de la tarification – cela vous a été rappelé par l'Adjoint aux Finances – de 28 %.

Et puis, je précise, contrairement à ce que vous affirmez de manière péremptoire, que l'article L 2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le maire peut par délégation du conseil, décider de la conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Or, il s'agit d'une convention de 10 ans. Donc, je suis tout à fait dans la légalité sur ce plan-là également. Donc, je maintiens cette décision.

Je rappelle que ce ne sont pas des délibérations soumises à vote. Donc, une dernière intervention de chacun. M. Gaillard.

M. Gaillard –

Merci, M. le Maire. Je ne voulais pas intervenir pour cette délibération, mais je suis un peu contraint de le faire, parce que, quand j'entends le PS prendre des décisions illégales par le passé, tout va bien quand il s'agit du PS. Aujourd'hui, le PS ne respecte pas sa parole ; et d'une manière éhontée, il n'a aucune difficulté à faire agenouiller une entreprise, à mettre en difficulté des emplois, par une proposition de tarifier 100 fois plus cher le montant qu'il a lui-même fixé auparavant. Quand j'entends M. Sainte Fare Garnot, c'est la voix de l'arbitraire qui résonne, et cela fait vraiment froid dans le dos pour l'ensemble des commerçants et des emplois qui y sont liés. Si on se penchait un petit peu sur le cas de terrasses illégales à Nevers, c'est-à-dire occupées illégalement sur des trottoirs pour permettre à certains clients de siroter des verres tranquillement, alors que les passants n'ont plus véritablement accès à ces trottoirs et doivent franchir ces terrasses pour marcher sur le bord de la route ; ça c'est constitue des conditions dangereuses, et cela on pourrait le remettre en question. J'ai vraiment froid dans le dos quand j'entends le Parti Socialiste et M. Sainte Fare Garnot revenir sur des décisions illégales prises par lui-même et par sons équipe. Et aujourd'hui, d'une manière éhontée, il est prêt à faire mettre à genoux une entreprise.

Je crois qu'aujourd'hui il faut raison garder. Peut-être y a-t-il une augmentation à prévoir. Mais simplement, qu'elle soit raisonnable et qu'elle permette à cette entreprise de continuer à être viable, à poursuivre ses embauches, et à recevoir ses clients dans la sécurité. Merci.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci à vous. Je voulais revenir sur la chronologie des faits et bien la recadrer, puisqu'elle a été énoncée de manière erronée. La décision qui a été prise, semble-t-il, par mon prédécesseur, remonte donc, vous avez évoqué un tarif en francs, si j'ai bien compris, donc, avant le passage à l'euro.

M. le Maire –

Elle était de 1 040 francs le 18 octobre 2001.

M. Sainte Fare Garnot – 2001.

M. le Maire – Elle était de 1 040 francs par an.

M. Sainte Fare Garnot – Oui, 2001, c'est bien cela ; cela confirme mon propos. Je n'étais ni élu, ni Maire de Nevers. Merci donc de ne pas m'attribuer des décisions qui ne relèvent pas de ma responsabilité. C'était il y a 14 ans. C'est la première correction que j'entendais apporter à votre propos. Si j'avais eu à connaître de cette situation, et manifestement de l'écart de prix entre celui proposé par la Ville et ce qui est raisonnable sur le marché, je l'aurai corrigée ; nous en avons l'occasion aujourd'hui. M. le Maire, les débats éternels sur le passé ont tendance à beaucoup vous occuper. Ce qui est notre responsabilité, ce sont les affaires de la Ville aujourd'hui, et nous avons l'occasion de revenir, me semble-t-il, sur une mauvaise décision. Voilà pour le calendrier des faits.

Ensuite sur le débat qui nous occupe, vous avez rappelé qu'au moment de son installation, le Club Vert avait, semble-t-il – je n'étais pas à ce moment-là aux responsabilités – engagé la discussion avec M. Boulaud, Maire de Nevers à l'époque, et que la discussion avait porté sur le besoin d'un parking pour que l'activité pût s'implanter. Mais la discussion que nous ouvrons ne porte nullement sur le fait que ce parking soit nécessaire éventuellement à l'activité du Club Vert, ce n'est pas le débat. Ce n'est pas le débat que nous avons introduit, et je vous demanderais de ne pas ainsi faire dévier la discussion sur ce qui, au fond, ne porte pas à discussion.

Le débat, c'est le prix. Que le gérant du Club Vert, sur la base d'un accord passé, et sur la base de son modèle économique, nous dise : « j'ai besoin, pour mon activité, de disposer de ce parking » ; cela peut s'entendre, dès lors que les termes de la convention sont justes et légaux, qu'ils n'introduisent pas de distorsion illégale, j'insiste, de concurrence, avec d'autres acteurs du marché. Or, nous sommes dans ce cas. Donc, le débat porte sur le prix. Et c'est sur ce point précis que j'appelle de votre part, M. le Maire, une décision qui, à mon avis, est non seulement juste mais légale, et qui consiste à retirer la décision, pour que le prix soit réévalué de manière plus pertinente.

Enfin, et c'est mon dernier point, la situation a évidemment considérablement changé, sur un point : c'est que le gérant du Club Vert est désormais adjoint au sein de l'équipe municipale ; et s'il n'est en aucune manière en cause personnellement, le processus de décision qui vous amène aujourd'hui à prendre une telle décision sur un prix à ce point sous-évalué pose une question nouvelle qui n'existait pas précédemment, qui est celle du conflit d'intérêts. Nous ne disons pas qu'aujourd'hui vous avez manqué à la morale, ou l'honnêteté ; nous disons simplement que la situation nouvelle oblige à prendre des dispositions nouvelles, et que de manière générale, l'approfondissement de la démocratie, dans notre pays veut que la transparence et la gestion des conflits d'intérêts soient mieux assurées et mieux encadrées que par le passé.

Pour conclure, je maintiens la demande du groupe Nevers à Gauche qui consiste à demander que la décision soit retirée, c'est une première chose ; mais à ce qu'elle soit l'occasion d'une avancée démocratique en prenant une délibération-cadre sur laquelle nous sommes prêts à travailler avec vous, encadrant désormais ce genre de situations.

J'entends tout à fait ce qu'à dit tout à l'heure Mme Charvy : l'une des raisons pour laquelle la démocratie souffre, ce sont les questions demeurant sans réponses –

souvent sans fondement, mais trop souvent sans réponses – posées par nos concitoyens sur la manière dont sont prises les décisions. Nous avons l'occasion, en mettant en place une commission spéciale paritaire, avec la présence de l'Etat, d'éviter que ces questions ne se posent à Nevers. Tout le monde en sortirait grandi. Voilà la proposition que nous faisons pour notre conseil.

M. le Maire –

M. Suet voulait intervenir.

M. Suet –

Merci M. le Maire. M. Sainte Fare Garnot, je vous ai entendu dire tout à l'heure que vous ne faisiez pas d'attaque personnelle ; vous ne pouvez dire que moi, je suis habitué à faire des attaques personnelles. Vous devenez tout d'un coup très moraliste. Je pourrais vous citer l'exemple d'un de vos amis, qui occupe un local, pour lequel nous payons un loyer, pour lequel, sous votre mandat, la convention n'était même pas signée. Je vous le dis. Je ne vais pas l'évoquer publiquement, mais je l'ai là, je peux vous en parler en tête à tête. Tout cela pour vous dire : un peu de dignité, M. Sainte Fare Garnot.

M. le Maire –

Moi, je voulais préciser M. Sainte Fare Garnot, puis nous passerons à la délibération suivante, que, encore une fois, je maintiendrai cette décision, Je voulais rappeler plusieurs choses. D'une part, vous aviez directement échangé à l'époque avec M. Morel, puisque cette convention a été révisée trois fois, y compris quand vous étiez en fonction. D'autre part, si vous aviez été attentif, au moment de votre mandat, vous auriez vu que c'est une convention conclue pour une période d'un an renouvelable et que chaque année, si vous estimiez que le prix était insuffisant à l'époque, vous pouviez la dénoncer ou la revoir ; ce que vous vous êtes bien gardé de faire. Donc, l'augmentation de 28 % que nous pratiquons, au profit d'une société qui a aussi ses vertus économiques, comme cela a été rappelé, me semble légitime. Et je n'ai pas souhaité que le prix de l'époque soit maintenu, j'ai souhaité qu'il y ait une augmentation qui soit raisonnable, et en même logique, au profit de la municipalité, pour permettre le maintien de ce qui est une activité économique – nous ne pouvons pas demander à nos élus de ne plus travailler –. Donc, cela me semble à la fois respecter les difficultés qui pourraient se poser en termes de conflit d'intérêts, – ce qui n'est pas le cas en l'espèce – et je le redis, nous ne prenons pas la décision de conclure avec un élu une convention ; nous ne faisons que proroger quelque chose qui est mis en place depuis 2001. Ce qui est un peu différent.

2015-004

Vie municipale. Questions/réponses des Neversois

M. le Maire –

Nous allons passer à la délibération n°4, qui concerne la vie municipale. Questions/réponses des neversois. Le règlement intérieur de notre conseil municipal prévoit dans son article 3 que « *les neversois peuvent écrire au maire pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour une ou plusieurs questions écrites* ». L'objectif est en effet de permettre à tous les habitants de mieux appréhender la vie de notre collectivité et les actions menées par leurs élus.

Dans le cadre d'une interaction voulue avec les neversois par notre municipalité et de la pratique retenue depuis le début de l'année à la communauté d'agglomération de Nevers – puisque nous inaugurons cet échange à partir de samedi 21 février en conseil communautaire – je vous propose de permettre aux neversois de poser des questions à l'occasion des réunions du conseil municipal.

Les réunions du conseil municipal sont déjà publiques ; il est proposé qu'elles se terminent désormais par une série de questions/réponses ; qu'elles se terminent

ou alors qu'elles soient liées aux questions aux sujets puisqu'elles sont en lien avec l'ordre du jour, et c'est sans doute la modification que nous proposerons.

Pour ce faire, il est prévu que les neversois puissent adresser leur demande soit par un formulaire mis en ligne sur le site Internet de la ville, soit en déposant cette question, par écrit, à l'accueil de l'hôtel de ville.

L'idée est de permettre une offre d'expression démocratique, avec des questions, je le disais à l'instant, impérativement en lien avec l'ordre du jour. Avec l'engagement d'une réponse qui soit apportée sous quinzaine.

L'ordre du jour de la réunion du conseil municipal sera donc désormais accessible directement sur le site Internet de la ville, une semaine avant la date de celle-ci. Et nous l'appliquerons donc pour le prochain conseil municipal. Mme Charvy.

Mme Charvy –

Merci. Nous ne pouvons que nous féliciter que soit prise en compte la diversité de l'opinion des neversois. Cette nouvelle modalité peut participer de la démocratie participative que nous appelons de nos vœux. On mettra néanmoins un bémol, la démocratie participative désignant l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques. Nous n'en sommes pas tout à fait là. Cependant, pour que cette nouvelle modalité fonctionne selon l'esprit initial qui a présidé à sa mise en œuvre, un certain nombre de cadres doivent être posés : Comment les questions seront-elles choisies ? Selon l'ordre du jour, nous l'avons compris, mais selon quels autres critères ? Qui choisira les questions ? Ce choix doit être assuré par plusieurs personnes, mais pas trop : deux ou trois, mais lesquelles ? Et là encore, selon quelles modalités ? Il faut, de toute façon, viser la transparence d'une telle procédure. Nous demandons également que les questions soient choisies en présence d'un membre de l'opposition au moins.

Enfin, quand les questions seront-elles étudiées ? Je me souviens avoir demandé, lors du conseil municipal portant sur le règlement intérieur, que les vœux, motions, etc., soient portées au débat en début de réunion publique. Je crains que la réalité m'ait donné raison. En fin de conseil municipal, la lecture des motions, etc., ne mobilise plus autant qu'on le voudrait l'attention de l'auditoire. Qu'en sera-t-il de la lecture des questions après celles des motions, vœux, questions orales, etc. ? Qui sera chargé de la réponse ? Le Maire ? L'élue en charge du dossier ? Un élu d'opposition aura-il un droit de regard sur la réponse apportée ? Voilà mes questions pour poser un cadre un peu plus clair par rapport à cette délibération.

M. le Maire –

Mme Charvy, n'ayez pas de crainte à ce sujet. Nous voulons vraiment être dans l'échange avec les neversois. Cela n'aurait aucun intérêt si l'on voulait tronquer les choses.

Ce que je vous propose, par rapport à la délibération, et je l'ai suggéré lorsque j'ai résumé la délibération à l'instant, c'est que d'une part, on associe les questions aux sujets à l'ordre du jour, puisqu'elles le seront, et je trouverai dommage que cela soit fait soit en amont, soit en aval, et je propose donc que, au moment où l'on aborderait la délibération, nous ajoutions la question posée par le neversois.

En ce qui concerne le choix des questions, ma réponse est qu'il faudrait adopter quelque chose d'assez simple, qui serait un tirage au sort de toutes les questions, fait, pour profiter de la présence du représentant du conseil municipal junior, par ce jeune, en début de séance. Ceci, associé au fait que cela collera réellement aux

sujets à l'ordre du jour, me semblent être une manœuvre tout à fait objectives, ne prêtant à aucune discussion.

Et s'il y avait plus de trois questions, nous répondrons à tous les neversois, à toutes les questions qui auront été portées dans le délai imparti.

Voilà ce que je propose, pour être sur un système qui soit objectif, et qui permette la transparence et un échange entre les élus, qui seront de la Majorité et les autres, bien sûr, et les neversois. Est-ce que cela peut être de nature à vous rassurer sur le fonctionnement ?

Mme Charvy –

Oui, mais nous verrons à l'usage.

M. le Maire –

Vous avez raison sur le fait que nous verrons à l'usage puisque c'est expérimental ; il n'y a pas tant de communes qui ont mis ce système en place. Nous l'avions proposé dans nos engagements, nous l'avons réalisé. C'est quelque chose qui peut être intéressant, essayer d'être au maximum interactif, avant d'en arriver peut-être un jour à internet. Il y a des conseils municipaux qui sont filmés, et sur lesquels les personnes peuvent parfois commenter. Pour le moment, nous n'en sommes pas là, mais cela peut être un premier pas dans un sens de démocratie participative, comme vous l'évoquiez.

Voilà donc je vous propose de voter sur ces modifications, cette délibération, avec la réserve par rapport aux questions qui seront donc tirées au sort en début de séance par le représentant du conseil municipal junior, et seront associées aux délibérations au moment de l'examen. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-005 Tarifs des services municipaux. Modifications

Adopté à l'unanimité.

2015-006 Exploitation du crématorium de Nevers. Lancement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre d'une concession

M. le Maire –

Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour la délibération concernant l'exploitation du crématorium de Nevers, et le lancement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre d'une concession.

M. Suet –

Merci, M. le Maire. Je vais simplement résumer la situation. La délégation de service public pour le crématorium prendra fin le 31 décembre 2016. Il y a des mises aux normes nécessaires à faire, ne serait-ce que sur la filtration des rejets, et la mise aux normes du four pour accepter les personnes de forte corpulence, et également en taille. Par ailleurs, il faut que le crématorium, le futur crématorium, puisse accepter également les cercueils en carton, qui se développent énormément. Et enfin, même si cela ne figure pas dans la liste de ce qui est obligatoire, nous devons adapter la salle de cérémonie, telle qu'elle est aujourd'hui, à notre demande actuelle.

Quel est notre projet ? Il s'agit de faire une grande salle modulable, (une petite et une plus grande). Pourquoi ? Vous savez que la crémation répond à une demande accrue ; parce que demain, nous pouvons avoir besoin d'installer un second four.

Donc, nous prévoyons de faire une salle modulable, de telle sorte qu'il n'y ait pas besoin de refaire des travaux sur cette salle. Nous prévoyons donc pour l'avenir et nous prévoyons, - nous n'installerons pas, mais nous prévoyons - l'installation d'un second four, de telle sorte, que là aussi, cela fait sans doute un léger surcoût aujourd'hui, mais demain, énormément de gains.

Jusque là, il y avait une délégation de service public. Nous proposons de refaire une délégation de service public, recommencer les consultations dès le 1^{er} janvier 2017, car c'est un process qui est relativement long. Et ensuite le nouveau délégataire choisi aura lui, à faire les travaux et à s'organiser de telle sorte que le crématorium ferme le moins longtemps possible.

Nous voulons aussi rendre le crématorium accessible directement. Aujourd'hui, vous le savez, il faut traverser le cimetière pour aller au crématorium. Nous prévoyons de faire une route qui ira directement sur ce crématorium par le haut du cimetière de l'Aiguillon, à la limite du cimetière et du terrain de rugby. Cette route passerait là, et nous aurions un parking, à proximité du crématorium, ce qui éviterait cette longue traversée du cimetière, qui est toujours pénible pour les familles. Je vous ai résumé le projet. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Maire –

Mme Charvy.

Mme Charvy –

M. Suet, je ne mets pas du tout en cause les aménagements que vous venez de nous décrire. Bien au contraire. Je pense qu'ils correspondent, en effet, aux demandes des familles. Je voudrais décaler un petit peu le débat, si vous le voulez bien. Plutôt que de rayer d'un trait de plume, par le vote d'une délibération, la possibilité que la crémation soit un service public, je voudrais redire l'attachement des écologistes, au retour, pour un certain nombre de sujets essentiels (l'eau, par exemple, un de nos chevaux de bataille), en régie publique, le retour en régie publique.

Les demandes de crémation, vous l'avez dit, augmentent régulièrement, chaque année. Vous l'avez dit aussi, la salle des cérémonies, est souvent trop petite pour accueillir les familles des défunts. Et le crématorium de Nevers est délégué à une entreprise privée ; c'est ce que nous sommes amenés ce soir à voter à nouveau.

Il y a bien sûr, dans la manière dont les sociétés, je veux parler des sociétés humaines, et plus particulièrement les collectivités, que nous sommes, dans la façon de traiter les funérailles ou la crémation, un aspect social à prendre en compte, selon moi. Ces constats invitent sans doute à proposer une autre organisation pour la crémation, et cette demande peut aussi venir des usagers, et en particulier des associations de crémâtistes. Aussi, voilà ce que je vous demande ce soir, M. Suet, et autres élus ; je demande qu'une étude de faisabilité soit engagée pour réfléchir à cette évolution, et aux différentes possibilités de gestion, dont, bien entendu, celle de la régie publique.

Personnellement, je ressens comme peu éthique le fait d'engranger des bénéfices en lien avec la souffrance des personnes. Nous avons tous pu vivre, je crois, ce phénomène de marchandisation de la mort, lors d'obsèques ou de crémations. C'est pourquoi il me semble pouvoir conclure de la façon suivante : la crémation doit être un service public, la mort n'étant pas un commerce.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Dans le principe – et je rejoins absolument Mme Charvy dans son intervention à l'instant – nous sommes très favorables à l'organisation d'un tel service à la population, et d'ailleurs je voulais rappeler que Nevers fait partie des premières villes de sa taille à avoir construit et à avoir mis à la disposition de ses habitants un crématorium. Les pratiques funéraires changent progressivement, et nous avons très vite perçu le besoin, parce qu'il était en émergence, de répondre à ces nouvelles pratiques, et aujourd'hui, si ma mémoire est bonne, je crois que la crémation doit occuper près de 30% des pratiques funéraires et elle se développe de manière constante, depuis près de 20 ans, sans que la tendance ne donne de signes d'affaiblissement.

Nous avons donc – et c'était la décision de la Gauche à l'époque, à Nevers – fait en sorte que ce service public puisse être mis à disposition des neversois, et du reste, avant que d'autres villes ne fassent de même ; on venait parfois de bassins de vie comme Moulins, Bourges ou même de plus loin, pour pouvoir disposer de ce lieu, lorsque malheureusement un proche ou un ami disparaissait et avait fait le choix de la crémation.

Voilà pour le principe, sur lequel nous sommes parfaitement en accord ; de la même façon que je voulais signifier notre accord sur l'agrandissement de la salle de réception. Cela faisait partie des engagements que j'avais pris devant l'association des crématisés, pour une raison simple : aujourd'hui cette salle est trop petite, le document du conseil et la délibération le disent bien ; ce qui conduit trop souvent les familles et proches qui viennent rendre un dernier hommage à celui ou celle qui les quittés, à devoir se partager entre la salle et l'extérieur, ce qui manque à la dignité d'un moment funèbre, comme celui-là. Le fait d'élargir la salle était un engagement que j'avais pris. Nous avons pris des dispositions, lancé des études, dont sans doute, vous avez pu disposer. Je me réjouis que cette intention puisse être continuée et concrétisée, le moment venu.

Cela, c'est sur les principes. J'ai pour autant, M. le Maire, M. Suet, quelques questions à vous poser ou quelques observations à faire, de caractère plus technique si vous pouvez me répondre.

La première chose, c'est que je suis assez surpris, je dois dire, du modèle financier que vous proposez. Avant de le critiquer, j'aimerais être certain de l'avoir compris. Si j'ai bien lu, la participation de la Ville à la construction et à la gestion du futur équipement rénové ne sera pas nécessaire. Mais en revanche, il n'y aura pas non plus d'intéressement de la Ville au fonctionnement de l'équipement, ce qui était le cas aujourd'hui. Je voudrais donc avoir quelques précisions, M. l'Adjoint aux Finances, avant de vous dire comment, pour ma part, je vois les choses.

La deuxième remarque porte sur la durée du contrat que vous entendez signer le moment venu, qui est donc de 20 ans, ce qui, et là, je n'ai pas besoin de précisions, je peux vous le dire d'ores et déjà, me paraît beaucoup trop long ; à la fois pour des raisons qui rejoignent celles évoquées par Mme Charvy, parce qu'une telle durée de contrat empêche la municipalité de pouvoir revoir son modèle d'organisation du service en question, et il sera liée à l'entreprise pendant 20 ans, et aussi parce que la vie d'un contrat est longue, faite d'aléas : les gestionnaires changent d'équipes, parfois changent de groupe, lorsqu'un rachat d'entreprises s'opère ici ou là, et il arrive que l'on soit ensuite devant des interlocuteurs qui n'ont pas le même degré de qualité dans la manière de servir les neversois. Or, le fait de disposer du levier de renégociation est un levier précieux pour l'exercice de la surveillance et du suivi du contrat par la municipalité. Or, sur

20 ans, vous allez priver la Ville de Nevers de ce levier, vous empêchant et empêchant – je pense à la Gauche, en disant cela – de pouvoir ré intervenir le moment venu.

Sur ces différents points, auriez-vous la possibilité de nous éclairer ? Merci à vous.

M. le Maire –

Vous êtes bien présomptueux, M. Sainte Fare Garnot, mais je passe la parole à M. Suet.

M. Suet –

Il y a plusieurs questions. Il y a d'abord le retour éventuel en régie. Aujourd'hui ce n'est pas possible. Tout simplement, et vous le savez bien. Actuellement, c'est une concession qui est gérée par OGF. Cela veut dire qu'il y a un regroupement de plusieurs entreprises, dont ce que l'on appelait les « pompes funèbres », mais il y en a bien d'autres. Et sur le plan financier, c'est un projet qui coûtera entre 1,7 et 2 M € Comment voulez-vous équilibrer ce projet si nous le ramenons en régie ? Personne ne nous enverra de corps à incinérer, personne. Cela veut dire que l'on aurait un déficit énorme, vraiment énorme. Alors que là, c'est le concessionnaire qui va gérer.

Concernant la durée de contrat, c'est long, il est vrai, mais c'est relatif au prix. Nous avons fait une première approche. Si l'on peut faire moins, bien sûr que nous le ferons, mais nous sommes obligés de prévoir long, compte tenu d'un investissement aussi important. Car, si le concessionnaire ne fait pas un certain bénéfice, il n'aurait personne. Voilà, c'est la raison pour laquelle nous prévoyons 20 ans ; si nous pouvons faire moins, nous ferons moins. Ce sont les négociations qui vont le dire, car nous allons ouvrir cet appel à partir du 1^{er} janvier 2017.

Quant à la participation de la Ville, il n'y en a pas, sauf sur la route que nous allons faire, qui coûtera à peu près 120 000 €.

C'est vrai qu'il y avait une redevance qui nous revenait, c'était environ 120 000 €. Aujourd'hui c'est un équipement qui est totalement amorti, il n'y avait plus de charges, plus rien. Demain nous repartons avec un équipement totalement neuf, qu'il faudra amortir à nouveau ; donc dans un premier temps, il est vrai que nous n'aurons sans doute pas de retours. S'il y a toujours une expansion en termes de demandes pour l'incinération, au moment de la mise en service du second four, c'est peut-être là que pourrait se faire la démarche de renégociation autour de la rémunération ; mais aujourd'hui, cela n'est pas possible.

M. le Maire –

Bien. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot -

Je remercie M. l'Adjoint aux Finances de ses réponses, qui correspondent effectivement à des éléments que nous avons. Pour autant, vous l'avez bien indiqué, la condition pour que la Ville ne soit pas amenée à contribuer au financement de cet équipement, c'est que la durée du contrat soit très longue. De notre point de vue, cette durée est excessive, pour des raisons qui tiennent tout simplement à la liberté qu'il doit être possible de ressaisir à chaque instant de changer l'organisation du service, si besoin. Un contrat de 5 ans est sans doute trop court ; 10 ans doit être possible ; 20 ans est à l'évidence trop long. Et quand je dis cela, il suffit de regarder les contrats qui sont signés aujourd'hui en France, on ne signe plus de contrats de 20 ans ; cela n'existe plus. Dans le passé, effectivement, les DSP étaient souvent calées sur 20, voire 30 ans, et cela a beaucoup participé du reste, à des enrichissements sans cause, de certaines entreprises privées, qui disposaient de contrats pour lesquels leur amortissement

était acquis dans les 5 ou 6 premières années ; et pendant 20 ans, parfois plus, elles engrangeaient des bénéfiques, au détriment des habitants, et du budget municipal. Et vraiment, ce modèle de durée des contrats a changé en France, et on ne signe plus de contrats de 20 ans.

Dans notre rôle de vigilance constructive, en tant qu'Opposition, j'attire votre attention sur le risque que vous allez prendre, et je souhaite, nous souhaitons, que, par le fait que vous allez construire un équilibre différent, vous ne preniez pas ce risque. Cela ne change pas la manière dont ensuite l'équipement pourra fonctionner. Cela change sur un point néanmoins ; il faut bien équilibrer le modèle financier, j'en suis conscient. Et l'intérêt général, à mon sens, nous conduits plutôt à accepter une participation, en fonction des possibilités de la Ville, au modèle financier – participation dont le niveau est à définir : qui peut être de quelques centaines de milliers d'euros, peut-être 300 000, peut-être 400 000 €, sur le projet que vous avez défini à 2 millions d'euros je ne sais pas ; c'est à discuter, c'est à voir, avec nos financiers –, mais pour permettre que la durée soit raccourcie. C'est notre première proposition, et elle est importante, parce que, derrière, c'est la possibilité pour la municipalité, dans la durée, de décider de la manière dont elle organise le service public.

La deuxième chose, c'est que si – puisque c'est votre choix, pour aujourd'hui – la question de la régie est écartée, il me semble que dans le cadre d'un contrat privé, la bonne défense des intérêts des neversois consiste à prévoir, dans l'équilibre du contrat, qu'une redevance, lorsque cela sera possible, soit reversée à la Ville. Et de ne pas le prévoir, pour le moment, comme le fait la délibération pour le moment, c'est à mon avis, un grave manquement, et une défense insuffisante des intérêts financiers des Neversois. Donc, je vous invite, M. l'Adjoint, à prévoir, dans votre délibération, et le moment venu, dans votre contrat, un ajout sur ce point.

M. le Maire –

M. Suet.

M. Suet –

M. Sainte Fare Garnot, une concession doit correspondre à une durée d'amortissement, et cela, ce sont des travaux très lourds, ce sont des bâtiments. Donc, l'amortissement d'un bâtiment, c'est sur 20 ans, comptablement, voire plus ; laissons 20 ans. Imaginez, si l'on ramenait une concession sur 10 ans, où trouveriez-vous le concessionnaire ? Quel serait le prix, dans ce cas-là, d'une crémation ? Quel est le Neversois qui pourrait se payer – passez-moi l'expression – une crémation ? Aucun. Je suis désolé. Soit on fait une durée longue et l'on a un prix de crémation correct ; soit c'est une durée courte...

M. Sainte Fare Garnot –

Ce n'est pas...

M. Suet –

Mais bien sûr que si. Attendez. Vous avez vu les chiffres. Vous les avez dans le document. Il y a 866 crémations en 2013. 25 % pour la ville de Nevers. 33 % au niveau national. Si vous réduisez la durée, vous avez un prix de crémation qui est énorme. Alors, il faut m'expliquer. Alors, là, M. Sainte Fare Garnot, expliquez-moi.

M. le Maire –

Alors, expliquez-lui, M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Nous ne nous sommes pas compris. Il ne s'agit pas là d'un désaccord politique, vous êtes d'accord, mais il s'agit d'un débat technique. Mais c'est important aussi ; une partie des intérêts des neversois sont couverts par des questions techniques. Je crois que le rôle de notre Opposition, c'est de signaler ce que nous voyons et qui nous paraît poser problème. Donc, M. l'Adjoint, ce que je vous indiquais, c'est que, pour que le prix de crémation reste le même que celui que vous imaginez, la

variable peut être, puisque nous réduisons, dans le modèle que je défends, la durée du contrat, la variable peut être l'intervention d'un financement public de la Ville dans le modèle. Donc, les 2 millions que le concessionnaire doit investir s'amortissement sur 20 ans, nous sommes d'accord ; s'il n'investit pas 2 millions, mais moins, via l'investissement de la Ville, peu importe quel chiffre, c'est à discuter, (est-ce que c'est 500 000 euros, je ne sais pas c'est à discuter), l'amortissement nécessairement se fera sur une durée plus courte, et donc le prix de crémation n'est pas impacté, M. l'Adjoint. Je suis au regret, sur ce point, de confirmer mon désaccord.

M. le Maire –

Mme Charvy.

Mme Charvy –

Pour les mêmes raisons que celles invoquées par M. Sainte Fare Garnot, je ne voterai pas pour un contrat de 20 ans. Parce qu'il y a eu, par exemple à l'agglomération, des contrats de 20 ans de votés par rapport à l'eau, et qu'aujourd'hui nous nous en mordons les doigts.

Je réitère aussi, dans ce sens, ma demande d'étude de faisabilité, parce que, M. Suet, si vous me permettez, vous m'avez plutôt opposé, me semble-t-il, un argument d'autorité. Et puis en délégation, ce sont les usagers qui paient les investissements. Il y a forcément quelqu'un qui paie. Et dans le cas de la régie, c'est l'impôt, qui me semble autrement plus juste. Je n'irai pas sur le terrain technique, parce que je ne le pourrai, mais je pense tout de même qu'une étude de faisabilité, avec des arguments, serait intéressante à être entendu en conseil municipal, et ses résultats pourraient en être présentés en conseil municipal. Je ne voterai pas pour un contrat de 20 ans.

M. Cordier –

Oui, je voudrais poser une question à M. Sainte Fare Garnot. Lors de la dernière mandature, avec Mme Bilois vous aviez fait un contrat de 2 ans, qui allait de janvier 2014 à décembre 2016. Ce contrat a été établi après des difficultés judiciaires puisque il y avait un des délégataires qui n'avait pas eu les mêmes informations que celui qui a été choisi finalement. Pendant ce contrat de deux ans, il n'a pas été réalisé de travaux, si ce n'est des travaux de peinture, ou des travaux de mobiliers. Je voudrais savoir quelle était votre idée, en fait, de nous laisser un bâtiment délabré, que nous devons en fait refaire maintenant.

M. le Maire –

Je vous laisse répondre, M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci, M. le Maire. D'abord, je voudrais rendre justice, une bonne foi, de l'argument que vous ne cessez d'utiliser ; pas seulement vous, M. l'Adjoint, mais la Majorité, d'une manière générale : « tout ce qui est difficile, c'est la faute de ceux qui étaient avant nous ». Malheureusement, c'était difficile de gérer la Ville, déjà, avant. Et que cela soit difficile pour vous aujourd'hui, ce ne devrait pas être une surprise ; ce n'est pas de la responsabilité de vos prédécesseurs. C'est la réalité de la difficulté de l'exercice des responsabilités municipales. Je crois que, depuis presque un an d'exercice des responsabilités, ce type d'arguments ne fonctionne plus.

Sur le fond, pour vous répondre précisément, nous avons travaillé et constaté que le besoin consistait à pouvoir faire ces travaux de rénovation. Je le dis sans aucun esprit de moquerie ni de polémique, vous avez simplement repris le dossier que nous avons préparé et que nous vous avons transmis, et c'est normal, c'est l'esprit républicain. Nous avons donc prévu que ces travaux puissent être faits, sur l'élargissement de la salle d'accueil et la mise aux normes des éléments techniques du crématorium. Simplement, pour y parvenir, parce que nous étions

dans une perspective, M. l'Adjoint aux Finances, d'un contrat plus court, nous avons prévu l'intervention du financement de la municipalité. Et au moment où le contrat précédent arrivait à terme, nous avons déjà engagé beaucoup de projets municipaux (ceux que vous connaissez, je ne vais pas vous les lister) et nous n'avions pas la disponibilité financière qui aurait permis, à ce moment-là, de faire les travaux immédiatement. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au conseil un contrat court, de deux ans, qui était fait pour que la nouvelle municipalité, élue après les élections de 2014, puisse se saisir d'un dossier sans qu'il ne soit déjà ficelé. Parce que si j'avais signé un contrat de plus longue durée, se posait plusieurs problèmes : le premier, c'est que nous n'avions pas les financements, dans l'équilibre que j'ai défini ce soir, et donc les travaux n'auraient pas été faits ; cela ne nous semblait pas acceptable. L'autre solution, cela aurait été d'avoir recours à l'endettement. Vous savez que nous avons un désaccord sur ce point avec M. le Maire et M. l'Adjoint aux Finances : j'ai fait en sorte que la Ville soit désendettée, et donc je considérais que cette piste n'était pas la bonne. Donc, en conséquence, j'ai voulu laisser libre la municipalité qui serait élue de pouvoir intervenir. C'est la raison de ce contrat court. Et nous avons préparé le cahier des charges, que vous avez au fond repris, sur la base d'un équilibre entre l'intervention de l'argent public et la durée du contrat, qui était différent ; vous l'avez compris. Voilà, M. l'Adjoint.

M. le Maire –

Je voulais juste rétablir quelque chose, M. Sainte Fare Garnot, pour que ce soit équilibré, parce que vous ne cessez de reprocher aux différents élus de la Majorité de se référer à une certaine chronologie, mais ne cessez vous-même de rappeler votre action, et que finalement, tout ce que nous proposons, c'est vous qui l'aviez envisagé ; mais pas réalisé. Vous nous avez peut-être laissé une ville peu endettée, mais vous nous avez surtout laissé une ville en très mauvais état, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce que je voulais moi préciser, par contre, c'est que cela faisait d'un de nos engagements, la rénovation du crématorium, sans connaître vos idées très précises là-dessus. Et que dès le début, cet équipement est sous-dimensionné pour pouvoir accueillir dignement les familles, et je sais de quoi je parle.

Pour répondre à Mme Charvy, le marché de la mort est un marché, je le regrette tout autant que vous, mais quand vous allez auprès des Pompes Funèbres, ou auprès de leurs concurrents, puisque c'est ouvert à la concurrence, il y a malheureusement du bénéfice qui est fait sur le dos de la mort. L'objectif de la municipalité n'est pas d'abonder dans ce bénéfice. Mais je rappelle que, tout de même, le gouvernement actuel, dès cette année, enlève 1,4 milliard d'euros aux communes, ceci chaque année pendant 3 ans, et nous ne savons pas la suite. Donc, c'est très compliqué de répondre à votre suggestion, M. Sainte Fare Garnot, de voir la municipalité assumer encore davantage, quant à la gestion de ce crématorium. Vous auriez peut-être pu le faire sous votre auspice, alors que les ressources budgétaires étaient largement moins obérées qu'aujourd'hui. Il n'est pas l'heure. Donc nous maintenons cette proposition. Vous avez raison, Mme Charvy, nous devons être très attentifs aux contrats longs. Je rappelle qu'au-delà de l'eau, a été signé, à l'agglomération, sur le centre de tri, un contrat qui aujourd'hui engendre un coût très cher pour les nivernais, ou en tout cas, pour les habitants de l'agglomération, contrat sur lequel j'envisage bien de revenir en temps voulu.

Mais pour que nous puissions le plus tôt possible, accueillir – parce que la crémation, effectivement, est une mode de gestion des décès qui va croissant – la population, il est nécessaire pour nous d'améliorer un service qui ne répond pas

aujourd'hui aux besoins. Et donc je vous propose de voter cette délibération. M. Suet, vous vouliez apporter une précision ?

M. Suet – Juste une précision. Chacun pourra comprendre que plus un coût est élevé, plus il faut longtemps pour rentabiliser. C'est ainsi. M. Sainte Fare Garnot, si vous faites une durée très courte, le prix d'une crémation sera plus élevé. Ou alors, cela veut dire que vous endettez la Ville pour une partie ...

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)*. Je dis qu'il y a une participation...

M. Suet – D'accord, mais cela veut dire que la Ville paie. Alors que là, on ne paie rien. Oui, mais bon. Oui, mais c'est un choix, M. Sainte Fare Garnot. Vous, vous endetteriez la Ville, alors qu'il n'y aurait pas de retour. Je ne comprends pas.

M. le Maire – et bien, nous ferons le choix de ne pas davantage endetter la Ville. Voilà, en tout cas, elle va devoir encore l'être pour la rénovation de son patrimoine, et ceci de façon très lourde ; je le précise aux neversois dès ce soir, compte tenu du fait que rien n'a été fait ces dernières années. Nous votons cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

2015-007 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. CLETC. Transfert de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre à la communauté d'agglomération de Nevers

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 7. C'est M. l'Adjoint aux Finances qui nous la présente. Elle concerne l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, et plus particulièrement le transfert de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre à la communauté d'agglomération de Nevers.

M. Suet – Il s'agit de finaliser un dossier qui avait été commencé le 1^{er} juillet 2013.

Le 7 janvier 2013, la CLETC de Nevers Agglomération a adopté le rapport concernant le transfert de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre à la communauté d'agglomération de Nevers, suite à l'arrêté préfectoral n° 2013190-0007 du 9 Juillet 2013.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, la CLETC statue sur le montant des charges transférées et fixe les montants induits des attributions de compensation, et cela dans le respect du principe de neutralité budgétaire des effets du transfert dans les comptes des collectivités concernées.

Le montant du transfert des charges pour 2015 est fixé à 801 880 € et l'attribution de compensation reçue de Nevers Agglomération est réduite d'autant : en 2015, elle est recalculée à 10 669 507 €.

En contrepartie, et à compter de 2015, la commune s'engage à apporter un fonds de concours ascendant fixé à 30 % du besoin de financement HT, net de subventions, pour le financement des dépenses d'investissement figurant à

l'annexe 2 que Nevers Agglomération aura à assumer dans les dix années suivant le transfert de l'équipement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le rapport d'évaluation des charges, à l'exception de ce qui concerne le logement du théâtre qui ne fait pas partie de la délégation de service public, et m'autoriser à signer tout document administratif et toute convention utile à la mise en œuvre du transfert de la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre à la communauté d'agglomération.

Je répète que le transfert a été fait le 1^{er} juillet 2013. Et dans un souci d'équité, il fallait faire un inventaire des travaux, qui n'avait pas été fait à l'époque ; il a été fait en 2014. J'en ai terminé. Je répondrai aux questions, s'il y en a.

M. le Maire –

Entendu. Qui souhaite intervenir ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Oui, M. le Maire, plusieurs choses. D'abord, vous dire que, sur le principe général de cette délibération, nous sommes parfaitement en accord ; puisque cela a été une discussion longue au sein de l'Agglomération, les années précédentes, pour parvenir au transfert de la Maison de la Culture, et si ma mémoire est bonne, je crois que c'est une délibération de 2013 qui a dû acter ce qui est, il faut bien le dire, une victoire et un progrès, après bien des désaccords.

Pourquoi ? Rappelons de quelques mots les enjeux. Parce qu'un équipement de cette nature est un équipement de centralité qui intéresse l'ensemble du bassin de vie, et qu'il n'y a aucune raison que les neversois soient les seuls à le financer, comme cela a été le cas pendant plusieurs décennies. C'est pourquoi Didier Boulaud, puis moi-même avons beaucoup œuvré en ce sens. Je n'ai pas de raison, ce soir, que de continuer à dire autrement. Cela c'est la première chose, sur les principes.

En revanche, sur les mesures financières, nous sommes en désaccord. Si j'ai bien lu le modèle financier, mais je me tourne vers l'Adjoint aux Finances, M. Suet, pour avoir des détails, le cas échéant ; si j'ai bien lu, l'Agglomération s'engage au fond à prendre les travaux d'investissement et de rénovation à hauteur de 70 % et la Ville y participera à hauteur de 30 % . C'est un réglage qui me paraît tout à fait intelligent, et sur ce point précis, je n'ai pas d'observation à faire. Toutefois, c'est sur le fonctionnement que se situe notre désaccord. Puisque vous n'en parlez pas, et j'ai lu le fond de dossier, il faut comprendre que le fonctionnement de la Maison de la Culture continue d'être à la charge de la seule Ville de Nevers pour ce qui concerne le binôme Ville/Agglomération, et que l'Agglomération n'y participe pas. Si tel est bien le cas – donc j'aimerais un éclaircissement sur ce point, M. l'Adjoint – nous considérons qu'il y a là une défense insuffisante des intérêts des neversois, puisque cette Maison de la Culture intéresse tout le monde, tous les habitants du bassin d'agglomération et que la délibération que vous proposez va, encore une fois, maintenir un financement par les seuls impôts des neversois sur le fonctionnement de la Maison de la Culture.

Il y a un progrès, je le dis, et nous sommes d'accord avec lui, sur les investissements. Mais sur le fonctionnement, les choses n'avancent pas, et les intérêts des neversois n'ont pas progressé. Et c'est l'objet de notre désaccord. Il faut, je crois, de la fermeté sur ce point, pour progresser enfin.

M. le Maire –

M. Diot également.

M. Diot –

M. le Maire, la communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence Culture afin d'enrichir et de compléter les différentes actions menées par les communes. Il est, dans ce sens-là, tout à fait logique qu'il y ait une mise à disposition de la Maison de la Culture à l'Agglomération, projet qui a été voté par le conseil communautaire et qui est inscrit dans les statuts de l'Agglomération depuis juillet 2013.

Cette mise à disposition doit s'accompagner des moyens correspondants, de la part du propriétaire, c'est-à-dire de la Ville de Nevers, et c'est l'objectif de cette commission d'évaluation des transferts de charges, chargée d'évaluer et de chiffrer les choses.

Je me rappelle qu'à l'époque une première estimation avait été rejetée, suite à l'action de plusieurs élus des communes voisines, car elle était non conforme aux dispositions du Code Général des Impôts. Il apparaît qu'à nouveau, l'estimation qui nous est fournie soit susceptible de sérieuses contestations, car la méthode de calcul n'est à nouveau, pas celle qui est prévue dans le Code Général des Impôts. Je cite l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts : *« Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement, ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, du coût des dépenses afférant à ces charges. »* Cela, c'est l'article de loi. Or, si j'ai bien lu, on se retrouve avec un mode de calcul basé sur un loyer qui n'a rien à voir avec un amortissement de construction. Et finalement, comme vous nous l'avez confirmé en commission, les près de 3 M€ de travaux qu'il serait nécessaire de réaliser sur l'établissement d'ici 2019 et qui devrait reposer sur la seule Ville de Nevers, seront pris en charge, grâce à ce transfert, à 70 % par la communauté d'agglomération, c'est-à-dire par les communes voisines. Vu de Nevers, c'est sans doute une bonne opération. Mais il serait quand même étonnant que les maires des communes voisines valident une telle délibération. Elus de Nevers, nous défendons les intérêts de la commune de Nevers ; mais, nous, élus communistes, avons toujours défendu le principe d'une coopération intercommunale fondée sur le dialogue, le respect réciproque, et la défense des choix et des intérêts de chaque commune, avec l'idée que la ville centre, qui a évidemment une place prépondérante, n'impose pas ses choix aux communes périphériques, ce qui est aussi l'intérêt de la population neversoise, de bénéficier d'une véritable coopération intercommunale digne de ce nom.

C'est la raison pour laquelle, M. le Maire, nous alertons sur la fragilité, y compris juridique, d'un tel transfert de charges, qui, même si nous ne sommes pas des spécialistes de la question, ne nous semble pas conforme à la loi.

M. le Maire –

Je rappelle juste, M. Diot que la commission locale des transferts de charges, qui est composée d'ailleurs de nombreux maires de l'agglomération, s'est prononcée tout à fait favorablement quant à cette construction. Donc, la messe est dite, si je puis dire. M. Suet, je vous en prie.

M. Suet –

Très rapidement, M. le Maire. Par rapport à la question de M. Sainte Fare Garnot. Vous savez bien quelle est la règle pour tout transfert : à partir du moment où vous transférez un bien, cela vient en diminution de l'indemnité de compensation,

vous le savez très bien. Cela, c'est systématique. La Ville donnait une certaine somme ; c'est donc en déduction. Par contre, l'Agglomération verse elle, une subvention d'affermage, qui est quand même de 900 000 €, je vous le rappelle.

Sur les travaux de 30 %. En fait, quand nous sommes arrivés aux affaires, je vais vous dire, – ce n'est pas une agression – je vais vous raconter une anecdote. J'ai assisté à une commission des finances. J'arrive. Je vois : « Économie pour l'agglomération : 200 000 € ». J'ai demandé ce que c'était que cette économie. On me dit que c'était un accord, et qu'il revenait à la Ville de Nevers de verser cela, ad vitam aeternam. 200 000 € par an. C'était à une discussion informelle entre les deux DGS de l'époque. Je ne vous mets pas en cause. Peut-être n'étiez vous-même pas au courant. Mais ceci dit, quand j'ai vu cela, j'ai trouvé que c'était impensable que l'on puisse verser 200 000 € par an ; pendant 20 ans, 30 ans, que sais-je. Il fallait donc convenir d'une règle ; cette règle a été adoptée : participation à 30 % des travaux, pendant 5 ans. On donne 10 ans à l'Agglomération pour réaliser ces travaux. Il y a un inventaire de ces travaux. C'est ce qui va servir de base maintenant à tout transfert, de quelque commune qu'il vienne. Voilà. Il fallait une règle. Elle a été posée. La Maison de la Culture a aidé, effectivement, à poser cette règle.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Très brièvement, puisque c'est un débat technique. Mais il a des enjeux financiers tout de même. Donc, M. l'Adjoint aux Finances, comme je vous le disais, pour ma part, je suis en accord avec le montage que vous proposez sur l'investissement. Donc, pas de faux débat entre nous. En revanche, je suis en désaccord sur le fonctionnement. J'entends bien, vous l'avez rappelé – c'est de la technique, pardon – que, lors d'un transfert d'équipements, les sommes que la commune allouait au projet doivent être intégralement transférées elles-aussi ; nous sommes bien d'accord. Mon propos n'est pas celui-là ; c'est de dire que, par une politique de partage des charges de centralité, l'Agglomération a tout le loisir, par ailleurs, de participer à un rééquilibrage de cette charge qu'est le fonctionnement de la Maison de la Culture, qui, à certains égards, est une charge injuste pour les Neversois, en versant à la Ville de Nevers une contribution pour charge de centralité. C'est parfaitement légal, et vous le savez aussi bien que moi. Donc, le montage passe par deux types de crédits différents, mais le résultat est bien un désaccord entre nous : nous considérons que les intérêts financiers des neversois ne sont pas encore suffisamment pris en compte, et nous poussons – c'est notre rôle aussi – à ce qu'ils le soient mieux dans l'avenir.

M. Suet –

M. Diot vient de faire la démonstration du contraire tout à l'heure. M. Diot souhaite au contraire que les communes environnantes paient moins. Donc, je note le désaccord entre vous.

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

Je pose simplement une question. Un tel montage est-il légal ? Bon. Deuxième chose, on parle de 30 %, mais 30 %, c'est le doigt mouillé. Pourquoi pas 28 ? Pourquoi pas 35 ? D'où sort ce 30 % ? Et ce n'est, en tout cas, pas ce qui est prévu dans le Code Général des Impôts. Donc, j'alerte encore sur la fragilité juridique de cette affaire-là.

M. le Maire –

Alors. Qu'est-il prévu dans le Code Général des Impôts, M. Diot ? Si vous voulez bien nous le redire pour que nous puissions débattre utilement et techniquement.

M. Diot –

Ecoutez. L'article – vous êtes un homme de loi –, l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise que « *le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement, ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année* ». C'est-à-dire que c'est sur une année d'amortissement et non pas une année de loyer.

M. le Maire –

C'est votre interprétation. Je voudrais revenir sur deux ou trois points, qu'il ne faudrait peut-être pas oublier. Si les difficultés, d'ailleurs, ont été si intenses, je le rappelle, à l'Agglomération, c'est notamment suite à la position de la municipalité communiste de Varennes-Vauzelles, particulièrement. Il faut dire les choses de temps en temps ; cela ne fait pas de mal. Cela a donc pris du temps, pour transférer cet équipement. Cela a pris du temps, et malheureusement, le transfert a eu lieu sans que l'on ait pris la peine de calculer ce transfert de charges. Héritage qu'on nous a légué.

J'ai souhaité que nous régularisions la situation, tant vis-à-vis de la Ville de Nevers, auquel j'essaie de préserver les intérêts, qu'au niveau de Nevers Agglomération, dont j'essaie également au maximum de faire préserver les intérêts. Et j'ai demandé aux services financiers des deux collectivités de travailler ensemble sur une construction qui respecte en équité les intérêts financiers de ces deux collectivités, en lien avec l'Adjoint aux Finances à la Ville de Nevers, et le Vice-président chargé des Finances à l'Agglomération. Toute cette construction a été faite dans l'échange, dans le respect des positions de chacun, comme j'essaie de travailler à l'Agglomération depuis un certain nombre de mois maintenant, et dans le cadre aussi – et vous posez la question – de la légalité. La délibération que nous proposons aujourd'hui respecte tout à fait les règles légales. Et vous avez d'ailleurs, si vous prenez la convention en détail, poste par poste, les charges et le transfert sur l'Agglomération. Donc on ne peut pas dire que cela ne respecte pas les intérêts de la Ville de Nevers. Nous avons même veillé à ce que dès que les compteurs seront différents, entre la Maison de la Culture, la Maison des Sports, et la Bourse du Travail, qu'il y ait également des sous-comptages qui puissent être très précisément refacturés, et donc, la construction, je le répète, j'insiste, a été validée en commission locale d'évaluation des transferts de charges, à laquelle participent les maires de l'agglomération.

Donc, vous ne pouvez pas dire que Nevers impose quoi que ce soit aux autres. Vous ne pouvez pas dire que Nevers se sacrifie pour les autres. Nous avons proposé une construction qui soit la plus équilibrée possible, en lien avec les services financiers, je le redis, des collectivités, des élus concernés, plus particulièrement en charge des finances, et cela nous permettra enfin, enfin parce que nous fonctionnions une fois de plus sans réellement de cadre précis, d'avoir une répartition qui soit claire et précise pour les deux collectivités, et qui pourra d'ailleurs servir aussi pour d'éventuels transferts d'équipements, de quelques communes qu'ils viennent. Voilà les précisions que je souhaitais apporter, par rapport à cette délibération, qui m'apparaît surtout respecter un fonctionnement qui soit équitable pour cet équipement qui est nécessaire à l'ensemble des Nivernais, en tout cas à l'ensemble des habitants de l'agglomération.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose donc de voter. Y a-t-il des voix contre ce rapport de la commission d'évaluation ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

2015-08 Mise à disposition d'équipements sportifs. Conventions entre la région Bourgogne / les lycées publics / la Ville de Nevers. Décision modificative n°5

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. Lagrib, qui va évoquer la délibération n° 8, concernant la mise à disposition d'équipements sportifs, et les conventions entre la région Bourgogne, les lycées publics et la Ville de Nevers, parce que là encore, il y avait des choses à rattraper. M. Lagrib, vous avez la parole.

M. Lagrib – Merci M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Différents équipements sportifs situés sur le territoire de la ville de Nevers : gymnases, stades, piscine, appartenant, soit à la Ville, soit à la région Bourgogne, sont utilisés par les lycées publics neversois et par des associations sportives soutenues par la Ville.

Il importe donc que des conventions soient conclues entre les différents intéressés, afin de préciser les équipements mis à disposition, la durée et les conditions d'utilisation ainsi que les clauses financières applicables.

Pour ce faire, je vous propose de rapporter la délibération N°2014-181 du conseil municipal du 30 septembre 2014, et de retenir l'ensemble des dispositions prévues dans les deux conventions ci-jointes qui ont été complétées et précisées.

La première convention est une convention-type qui concerne la mise à disposition d'installations sportives municipales à la région Bourgogne pour chaque lycée public concerné.

En effet, l'utilisation de ces équipements est prévue en application de l'article L214-4 du Code de l'Education et de l'article L1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est stipulé que « des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive ».

Ainsi, les conventions à intervenir sont applicables dès l'année scolaire 2014-2015 et s'achèveront au 31 août 2020. Le calendrier d'utilisation est réalisé par la Ville de Nevers au vu des besoins transmis par les proviseurs des lycées et moyennant une participation financière fixée pour l'année 2014/2015 comme suit :

- Équipements sportifs couverts : 12 €/heure ;
- Équipements de plein air : 6 €/heure ;
- Piscine des Bords de Loire : 45 €/heure par classe, soit deux lignes d'eau.

Ce tarif horaire de référence sera revalorisé chaque année au 1^{er} septembre.

La seconde convention concerne le gymnase du lycée professionnel Jean Rostand, propriété de la région Bourgogne, et qui est mis à la disposition de la Ville de Nevers pour répondre aux besoins de plusieurs associations. Une participation financière de 12 €/heure devra être également versée pour chaque utilisation du gymnase.

Il est prévu que cette convention prenne effet à partir de l'année scolaire 2014/2015 et se termine le 31 août 2020.

En conséquence, je vous propose d'approuver ces conventions et d'autoriser M. le Maire à les signer. L'avis de la commission 1 a été favorable.

Je voudrais apporter des précisions sur ce projet de délibération. Ce projet de délibération permet de signer une convention pluriannuelle qui fixe la réciprocité dans les conventions de mise à disposition des équipements sportifs entre la Ville et la Région sur la période 2014-2020 à partir de l'année scolaire 2014-2015.

Il s'agit tant d'équipements propriétés de la Ville – gymnases, lignes d'eau, piscines, terrains – que d'équipements propriété de la Région : des gymnases exclusivement (lycée Jean Rostand, et lycée Alain Colas).

Nous appliquerons des tarifs communs ; alors qu'auparavant nous avions, pour la Ville de Nevers, par exemple pour les gymnases 23€ /heure, alors que pour la Région, c'était 12 €/heure.

Nous aurons également une gestion des utilisations par la Ville de Nevers, par le biais de la Direction des Projets Associatifs.

Cette délibération permettra également de simplifier les relations avec la Région, avec laquelle nous sommes en discussion, pour lui demander le remboursement de 26 000 € au titre de l'année 2012-2013, qu'elle refuse de payer en l'absence de convention. Il y a eu des échanges de mails. Nous sommes sur la bonne voie.

La prochaine étape sera également de créer des conventions-type avec le Conseil Général de la Nièvre pour que l'utilisation des bâtiments sportifs par les collèges publics de la Ville de Nevers soit clarifiée, et tarifée équitablement. Merci.

M. le Maire –

Merci, M. Lagrib. Y a-t-il des questions ? Très bien. Je vous propose de voter pour la mise en place, enfin, de ces conventions, dont l'absence a généré un manque à gagner pour la Ville de Nevers, que nous essayons de rattraper. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2015-009 Astreintes assurées par les personnels de la Ville et du CCAS municipal. Modifications.

Adopté à l'unanimité.

2015-010 Emplois d'avenir. Poursuite et renforcement du dispositif

M. le Maire –

Je vais évoquer la délibération n°10 qui concerne la poursuite et le renforcement du dispositif des emplois d'avenir.

Je rappellerais que par délibération du 04 mars 2013, 22 emplois d'avenir ont été créés dans le cadre du soutien et du développement de l'emploi pour le bassin de vie de Nevers.

Pour rappel, la loi portant création des emplois d'avenir n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 prévoit un dispositif national pour l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés qui rencontrent des difficultés pour accéder à un travail. Financés à hauteur de 75% par l'Etat, ces emplois sont destinés à lutter contre le chômage des jeunes et à faciliter leur insertion professionnelle. Le dispositif concerne les jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans diplôme, emploi ou formation ; ou de niveau BEP – CAP en cas de difficultés importantes d'accès à l'emploi (en recherche depuis 6 mois dans les 12 derniers mois) ; et enfin, de niveau Bac s'ils résident en Zone Urbaine Sensible (en recherche depuis 12 mois dans les 18 derniers mois).

Le dispositif des emplois d'avenir à la Ville de Nevers vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, rendre le service que tout usager est en droit d'attendre et appréhender les besoins en termes de gestion des emplois communaux (assurer notamment le transfert de compétences dans le cadre des départs en retraite).

La volonté est aujourd'hui de poursuivre la dynamique en créant 8 postes dédiés à des jeunes en contrat Emploi Avenir.

Cette démarche en faveur des jeunes s'articule à travers :

- le partenariat avec le Service Public de l'Emploi (Mission locale, Cap Emploi, Pôle Emploi) dans le cadre des procédures de recrutement et d'accompagnement des jeunes,
- un engagement contractuel d'une durée de 36 mois maximum sous forme de contrat d'1 an renouvelable,
- le tutorat pour chaque jeune recruté en contrat emploi avenir,
- et un accompagnement de la coordination des ressources humaines sur le plan humain (entretiens périodiques) et sur l'accès à la formation (formations métiers, préparation de concours, offre de stage d'immersion au sein d'établissements publics ou privés,...).

En parallèle, et pour garantir la réussite du dispositif, la Ville signera, avec chaque jeune et chaque tuteur, une « charte d'avenir », engagement concret sur les moyens mis en œuvre pour l'insertion du jeune durant son contrat, tout en clarifiant les attentes de l'employeur et le rôle du tuteur. Cette charte, annexée au contrat de travail, est jointe à la présente délibération.

Ainsi, je vous propose que soient créés 8 emplois d'avenir supplémentaires et de m'autoriser à signer toute convention et tout acte liés aux emplois d'avenir. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Diot.

M. Diot –

M. le Maire, chers collègues, le chômage dans la Nièvre touche particulièrement nos jeunes, qui se retrouvent dans une situation de précarité, ou qui, bien souvent, sont contraints de quitter le département ; ce qui est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le chômage n'augmente pas d'avantage, malheureusement. Les jeunes sont d'ailleurs souvent les premières victimes silencieuses des plans de licenciement, avec la fin des contrats intérimaires, comme on le voit dans l'industrie automobile, si durement touchée dans la Nièvre, ou dans le BTP, avec 600

suppressions d'emplois rien que dans le BTP depuis le mois de juillet dernier, dont 70 apprentis.

Cela exige évidemment une réponse urgente et à la hauteur des difficultés, mais le problème n'est pas nouveau. Et c'est parce que nous partageons le constat sur la gravité de cette situation, et parce que nous la comprenons, que nous pensons que le dispositif emplois d'avenir va dans le bon sens, car il a l'ambition de permettre à certains d'entre eux, les moins qualifiés, d'intégrer le monde du travail.

La création de ces emplois sera incontestablement une bouffée d'oxygène pour tous ces jeunes en grande difficulté, même s'il ne s'agit que d'une solution que nous considérons notoirement insuffisante, puisqu'elle est transitoire, et temporaire, s'agissant de CDD pouvant aller d'1 à 3 ans.

Aussi, nous soutiendrons la création de 8 emplois d'avenir supplémentaires à Nevers, d'autant plus que la charte qui les accompagne – et si elle n' a pas changé depuis que nous y avons travaillé dans le précédent mandat ; en tout cas je suppose qu'elle n'a pas été modifiée, elle n'est pas jointe au projet de délibération – permet une formation sérieuse, et engage dans la recherche de la pérennisation de l'emploi ; deux points essentiels à nos yeux, et qui ont été intégrés dans la loi, suite à l'intervention notamment des parlementaires communistes à l'Assemblée et au Sénat.

Ceci dit, nous serons vigilants à ce que ces recrutements ne viennent pas se substituer à des emplois de fonctionnaires ou uniquement en remplacement de départs à la retraite ; puisque ce n'est pas le principe des emplois d'avenir. Nous défendons l'idée que les emplois d'avenir doivent être l'occasion de réfléchir à de nouveaux métiers et de répondre à de nouveaux besoins dans notre collectivité. Or, en tant qu'employeur potentiel, la Ville de Nevers subit les baisses considérables de dotations de l'Etat aux collectivités, avec 30 % de baisses de dotations d'Etat annoncées d'ici 2017, c'est une véritable saignée. Et ces 8 emplois d'avenir à Nevers ne seront qu'une bien modeste réponse face à l'ampleur du problème. Alors si l'Etat a les moyens de financer, à hauteur de 75 %, de ces emplois, il peut aussi bien augmenter la dotation aux collectivités territoriales, leur permettant de créer des emplois statutaires nécessaires pour assurer le service public. C'est d'ailleurs la position exprimée par plusieurs syndicats de la Fonction Publique.

Je rappelle que le dispositif des emplois d'avenir s'applique aussi pour le privé ; les entreprises privées qui créeront des emplois d'avenir percevront 35 % d'argent public, alors que 210 milliards d'euros sont donnés chaque année au patronat en exonérations fiscale et sociale.

La lutte contre le chômage à Nevers, et dans notre département, au-delà d'une volonté affichée, exige des mesures concrètes et autrement plus ambitieuses. Je ne vous en ferai pas la liste, mais elles existent : l'interdiction des licenciements boursiers, l'intervention de l'Etat dans les secteurs stratégiques, des nouveaux droits pour les salariés dans la gestion des entreprises, la titularisation des centaines de milliers de précaires de la fonction publique, etc. C'est-à-dire des dispositions qui sécurisent les salariés, au lieu de sécuriser le patronat.

En conclusion, M. le Maire, et chers collègues, être jeune, ce n'est pas une maladie, qu'il faudrait soigner à dose homéopathique. Être jeune, c'est avoir des droits comme l'ensemble des citoyens, et à l'égal de tous les autres citoyens.

Même si les contrats d'avenir ne régleront pas la question de l'emploi des jeunes, qui exigerait d'autres choix économiques et sociaux dans le pays, du moins permettraient-ils de soulager, et d'ouvrir des perspectives aux 8 jeunes qui seront recrutés dans nos services.

Aussi, mon groupe votera-t-il cette délibération, en tout cas les élus communistes, tout en rappelant sa vigilance quant aux conditions de recrutement et à la mise en œuvre effective du temps de formation, et à la pérennisation de ces emplois.

M. le Maire – Bien. Merci. Votre intervention est plutôt à diriger au niveau du gouvernement, mais il a ses oreilles partout.
M. Gaillard.

M. Gaillard – Je ne souhaitais pas intervenir non plus sur cette délibération ; mais je suis contraint de le faire à l'écoute de ce que vient de dire notre collègue élu communiste. En effet, je m'amuse de constater que le Parti Communiste, et je suis assez surpris, soutienne cette mesure, alors qu'il existe, par ailleurs, des dispositifs comme le schéma régional de développement économique de la Région le prévoit, des dispositifs comme le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire. Je suis d'un avis contraire à ce que vient de dire mon collègue communiste, parce que je suis opposé au principe d'un dispositif qui va accroître la précarité pour les demandeurs d'emplois, pour les jeunes demandeurs d'emploi notamment. Et donc, je ne voterai pas cette délibération, pour les raisons que je viens d'indiquer.

M. le Maire – Très bien merci. Pas d'autre prise de parole ? Nous allons délibérer sur cette proposition d'ouverture de 8 emplois d'avenir supplémentaires. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 1

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

2015-011 Prime de fonctions et de résultats. Application pour les agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

M. le Maire – Nous allons aborder la prime de fonctions et de résultats, et l'application pour les agents relevant du cadre d'emplois des attachés commer., territoriaux...pardon. Je rappellerai le cadre, que certains ne maîtrisent peut-être pas totalement.

Les agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux sont appelés à exercer des missions requérant expertise, responsabilités et encadrement notamment. Je pense que personne n'en disconviendra.

Pour mieux reconnaître toutes les composantes de leurs missions, il convient de mettre en adéquation leur régime indemnitaire avec leurs missions. C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en place pour ces agents la prime de fonctions et de résultats, dite PFR, en lieu et place du régime indemnitaire actuel, défini par délibération du 28 juin 2003.

Les modalités de mise en œuvre de la PFR sont, par équivalence entre fonctions publiques, celles des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat.

La PFR est constituée de 2 parts : une part dite « fonctions » et une part dite « résultats » cumulables entre elles:

- la part fonctions : elle varie selon un coefficient multiplicateur allant de 1 à 6 et tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées (pour les agents logés pour nécessité absolue de service, le coefficient est compris entre 0 et 3). Elle est versée mensuellement.
- la part résultats: elle varie quant à elle de 0 à 6 et tient compte des éléments appréciés dans le cadre de la procédure d'entretien professionnel :
 - l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs,
 - les compétences professionnelles et techniques,
 - les qualités relationnelles,
 - la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Cette prime est versée mensuellement. Toutefois, tout ou partie de la part résultat pourra être attribuée au titre d'une année, sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le passage – c'est à souligner – de l'ancien au nouveau dispositif pour les agents concernés assure le maintien du niveau actuel de régime indemnitaire.

La délibération vous présente les taux applicables à chaque grade.

Il est rappelé que la prime de fonctions et de résultats remplace toutes les autres primes et indemnités, à l'exception de :

- l'indemnisation des dépenses liées à l'exercice des fonctions (frais de déplacement par exemple)
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- les indemnités compensant des sujétions particulières (travail de nuit, astreintes,...).

Ainsi, le versement de la P.F.R. n'est pas compatible avec le versement de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires, l'Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures, la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats, la prime informatique. La P.F.R. est compatible avec les primes applicables aux emplois administratifs de direction notamment des emplois fonctionnels, prime de responsabilité notamment. Elle ne remet pas en cause les avantages acquis collectivement, ni la nouvelle bonification indiciaire.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de mettre en œuvre la prime de fonctions et de résultats, pour les agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux à compter du 1^{er} avril 2015 et de l'étendre aux agents non titulaires de droit public recrutés sur ce niveau de compétences sur les mêmes règles que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence,

Voilà la synthèse et l'économie de cette délibération. Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Très brièvement. Simplement. Si j'ai compris, la masse financière des indemnités concernées va rester identique, simplement vous avez une distribution qui va s'opérer sur des critères différents. Donc, vous me le confirmez ?

M. le Maire – Oui.

M. Sainte Fare Garnot – En revanche, ce qui n'est pas précisé, et sur quoi j'aimerais avoir des éléments, c'est la manière dont, pour chaque agent concerné, les choses vont se passer. Faut-il comprendre que certains vont perdre et que d'autres vont gagner ? Et si oui, pouvez-vous nous dire, (disons, au niveau du comité de direction, directeurs ou directrices, qui contribuent de manière très importante à l'avancée des projets municipaux au niveau stratégique), comment les choses vont-elles bouger, pour que nous puissions y voir clair ? Parce que là, dans le principe, soit, mais on ne voit pas très bien comment cela va se traduire. Y aura-t-il des augmentations significatives pour certains des cadres ? Lesquels ? Pour quelles raisons ? Je ne dis pas que ce n'est pas légitime ; mais pour quelles raisons ? Quels cadres peuvent se trouver en situation de perdre, si cela existe ?

M. le Maire – Je dirais que cette proposition va dans le sens de ce que nous avons mis en place avec le nouveau fonctionnement municipal, à savoir la poursuite et l'atteinte de l'objectif. Donc, nous avons souhaité mettre en place la PFR ; je le rappelle, qui existe déjà dans la Fonction Publique d'Etat, et dans les mêmes conditions.

Ce qui motive l'octroi du versement de cette prime, c'est la prise en compte des résultats au vu des objectifs fixés, la nouvelle méthode de travail que nous avons mise en place et qui effectivement, nécessitait, à mon avis, ce corollaire. J'ai rappelé qu'il y avait deux parts : une part qui est liée au poste et qui ne fait discussion. Et une part qui est liée au résultat, avec des objectifs précis et définis ; à partir du moment où les objectifs seront atteints, il y aura versement, avec également une évaluation professionnelle annuelle.

Donc, la part de résultats, je l'ai indiqué dans la délibération, est susceptible de varier tous les deux ans. La part fonctions, bien sûr, non. Voilà, donc, effectivement, c'est une construction qui me semble adaptée au nouveau mode de fonctionnement de la municipalité. L'idée n'est pas d'avantager ou de désavantager un agent. L'idée est que celui-ci puisse percevoir la prime en fonction de l'atteinte des objectifs qui lui ont été consignés et d'ailleurs en échange avec lui-même. Vous vouliez intervenir, M. Suet, à ce sujet.

M. Suet – simplement pour répondre à M. Sainte Fare Garnot, c'est au niveau directeurs. Et il n'y a pas d'augmentation de la masse salariale. Effectivement. C'est dans ce qui est dans l'enveloppe actuelle, allons-nous dire.

M. le Maire – M. Gaillard.

M. Gaillard – Je voudrais simplement faire remarquer à M. le Maire qu'il vient, en lisant cette délibération, de faire un lapsus intéressant, en parlant d'attachés « commerciaux », et non pas d'attachés « territoriaux ». En effet, ce changement de régime, en quelque sorte, qui vient d'être explicité, ressemble à s'y méprendre, pour ma part, – c'est un avis personnel – au secteur marchand traditionnel, et non au service public ; surtout quand on voit les critères d'attribution, et ces montants, pour les primes. D'ailleurs, je suis vraiment sceptique quant aux critères de d'attribution de

ces primes, qui sont fondés pour partie sur des objectifs. Et je conteste, bien sûr, dans le service public, ce genre de fonctionnement, qui ressemble vraiment, à s'y méprendre, au secteur marchand traditionnel. Merci.

M. le Maire –

Mea culpa, pour le lapsus. Nous avons besoin d'agents commerciaux, et nous avons besoins d'agents territoriaux, mais je vous rassure, nous ne mélangeons pas. Et même si nous essayons de fonctionner un peu autrement, et notamment sur la culture de l'objectif plutôt que celle de la méthode, je pense que ce moyen à la fois permet de respecter le statut de la fonction publique et d'encourager aussi les agents dans la réalisation des objectifs auxquels ils contribuent grandement. Encore une fois, les élus orientent, mais l'ensemble du personnel de la Ville a un rôle qui est déterminant sur la poursuite et l'atteinte de ces objectifs. Donc, c'est en quelque part une mise en valeur, dont profiteront les neversois, lorsque nous aurons atteint effectivement les objectifs assignés. Je vous propose de voter ce nouveau système de prime. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

2015-12

Création d'un service commun pour l'application du droit des sols auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. Conventions entre Nevers Agglomération et les Villes de Nevers et Varennes-Vauzelles.

M. le Maire –

Toujours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, nous allons aborder la création d'un service commun pour l'application du droit des sols auprès de la communauté d'agglomération de Nevers et les conventions entre Nevers Agglomération et les Villes de Nevers et Varennes-Vauzelles. Je rappelle à nouveau le cadre.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR comprend des évolutions significatives dans différents domaines, dont l'instruction du droit des sols. L'État a revu ainsi la configuration de son rôle en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. L'article 134 de ladite réserve la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux communes appartenant à des EPCI de moins de 10.000 habitants, à compter du 1er juillet 2015.

Dans ce cadre, l'Etat encourage la mutualisation de la mission d'instruction.

Il est donc proposé que la communauté d'agglomération de Nevers apporte une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun dénommé ADS

Ce service commun a vocation à s'ouvrir à toutes les communes membres de la communauté d'agglomération de Nevers qui le souhaiteront (je précise que pour le moment, il n'y a pas la commune de Saincaize, qui a un statut particulier) et qui en feront la demande auprès de Nevers Agglomération. Cette adhésion au service commun sera formalisée par une convention. Cela ne modifiera pas les compétences et obligations des maires en matière d'urbanisme, notamment en ce

qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de leur seul ressort.

Le service commun d'instruction ADS est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions.

Les modalités de création du service commun sont définies dans la convention de création régissant les moyens mis en œuvre et les transferts de personnels.

Le Comité Technique de la Ville de Nevers et celui compétent pour la Communauté d'Agglomération de Nevers ont été saisis pour avis sur cette convention, conclue pour une durée indéterminée.

En conséquence, je vous propose d'approuver la création d'un Service Commun Application du Droit des Sols (dit ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015, sous réserve de la prise d'effet de l'arrêté préfectoral actant l'habilitation statutaire de Nevers Agglomération à instruire des actes d'urbanisme pour le compte des communes, puisqu'à ce jour notre agglomération ne l'a pas encore. Et je vous propose d'adopter la convention qui a été jointe à cette délibération et qui concerne la commune de Varennes-Vauzelles et la communauté d'agglomération de Nevers et la Ville de Nevers. Y a-t-il des demandes d'intervention. Nous allons la voter. C'est une délibération importante. Je lui trouve une double vertu : appliquer bien sûr la volonté du législateur, qui est de transférer aux établissements publics de coopération intercommunale cette compétence, et la deuxième c'est de permettre des mutualisations. C'est le sens du vent, également sans doute de l'avenir de nos communes, et de nos intercommunalités. Nous allons pouvoir concrétiser une autre mutualisation, par ce service commun, auquel pourront adhérer les communes de l'agglomération qui le souhaiteront. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-13 « Prix Stars et Métiers ». Attribution à une entreprise artisanale locale

M. le Maire – Je vais passer la parole, pour la délibération n°13 à M. Maillard pour l'attribution d'un « Prix Stars et Métiers » à une entreprise artisanale locale.

M. Maillard - M. le Maire, je vous remercie. Chers collègues. La Ville de Nevers participe chaque année au « Prix Stars et Métiers », mis en place par la Banque Populaire, en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre. Ce prix permet de récompenser le dynamisme d'une entreprise artisanale locale.

Comme suite à la réunion du Jury, ayant eu lieu au mois d'octobre 2014, je vous propose d'attribuer le prix de 1.500 € octroyé par la Ville de Nevers, à M. Emmanuel Rameau, responsable des Etablissements Rameau, 108, Rue de Marzy à Nevers.

L'entreprise Rameau est devenue l'une des rares menuiseries à travailler le bois de façon « traditionnelle », satisfaisant une clientèle désireuse du sur-mesure et d'un travail de qualité.

L'entreprise forme régulièrement des apprentis et M. Rameau a obtenu le titre de maître artisan.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser l'attribution et le versement de ce prix. Les crédits correspondants seront prévus au Budget 2015, nature 67 14 opération 449.

M. le Maire – Merci, M. Maillard. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Vous l'aurez compris. C'est une contribution de la Ville de Nevers pour mettre en valeur une entreprise locale.

Mme Charvy – C'est un très joli titre.

M. le Maire – Stars et Métiers ? Je ne crois pas qu'il vienne de nous le titre. Je crois que c'est la Banque Populaire qui a piloté le titre. Mais nous nous associons à ce prix valorisant une entreprise travaillant de façon artisanale dans le bois. Donc, nous votons concernant l'attribution de ce prix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-014 Centre des expositions. Convention de mise à disposition entre la Ville de Nevers et l'association Nivexpo. Années 2015-2016

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 14. Elle concerne le centre des expositions et la convention de mise à disposition entre la Ville et l'association Nivexpo pour les 2015-2016. Je passe la parole à M. Morel.

M. Morel – Mesdames et Messieurs, bonsoir, chers collègues. J'associe mon bonsoir également à nos jeunes qui sont parmi nous ce soir. Nivexpo est une association organisatrice d'événements qui a pour mission de valoriser et promouvoir les entreprises commerciales, artisanales et industrielles auprès du grand public et des professionnels.

Par délibération n° 2012-148 du 15 octobre 2012, le conseil municipal avait décidé de lui mettre à disposition le centre des expositions, situé Bd Amiral Jacquinot, afin de lui permettre d'organiser diverses manifestations, pendant les années 2012-2013-2014. Cette mise à disposition avait été consentie moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire annuelle fixée à 60 000 €.

Considérant que cette convention de mise à disposition est arrivée à échéance, il est prévu de la renouveler pour les années 2015 et 2016, en modifiant notamment le montant de la redevance annuelle.

En effet, afin de développer l'attractivité de la foire-exposition et de favoriser l'augmentation de sa fréquentation, dont les retombées bénéficieront aussi aux exposants, Nivexpo et la ville de Nevers ont convenu, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes, d'appliquer la gratuité du droit d'entrée à cette

manifestation. En contrepartie, il a été décidé de fixer le montant de la redevance annuelle à 55 000 €.

Par ailleurs, ces deux années permettront de prendre le temps nécessaire pour étudier et préparer un nouveau projet pour l'aménagement et la gestion du centre-expo.

En conséquence, je vous propose d'adopter la convention figurant en annexe, et de d'autoriser M. le Maire à la signer. L'avis de la commission 1 a été favorable.

J'ajoute que nous avons entamé des travaux concernant la mise en place d'une rampe d'accès qui sera terminée avant la foire exposition. C'était une promesse de la municipalité précédente, suite à une demande de Nivexpo depuis une dizaine d'années. Et vous voyez, nous avons une notion de la politique qui est légèrement différente : c'est vous qui faites les promesses, et c'est nous qui les tenons.

M. le Maire – Bien. C'est bien dit. Cela vous laisse sans voix. Y-a-t-il des interventions ? Mme Royer.

Mme Royer – Juste une remarque. Sur la forme, dans un souci de progrès social. Dans l'article 5 de ladite convention, charges et conditions, je cite : « *Nivexpo s'engage à jouir en bon père de famille des locaux mis à sa disposition* » Concernant cette formule archaïque et rétrograde, je vous rappelle que, depuis le 4 août 2014, la loi 2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes remplace l'expression juridique « en bon père de famille » qui heurte à la fois la femme et la féministe que je suis. Je vous propose donc le texte adopté à l'Assemblée Nationale : « *user raisonnablement des locaux mis à sa disposition.* »

M. le Maire – Oui, alors on peut encore être un bon père de famille, c'est encore possible. Mais, je suis tout à fait d'accord pour moderniser cette version, et on pourrait prévoir une petite modification de cette convention en ce sens. Bien volontiers. Pas d'autres remarques ? Sous cette réserve de modification, je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-015 Comité départemental d'athlétisme de la Nièvre. Organisation du Top Perche 2015. Attribution d'une subvention.

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération n° 15 concernant le Comité départemental d'athlétisme de la Nièvre, et l'organisation du Top Perche 2015 et l'attribution d'une subvention.
Monsieur Morel.

M. Morel – La finale du circuit international « Perche Elite Tour », nommée Top Perche, qui s'est déroulée les 6 et 7 février derniers à la Maison des Sports, a permis de rassembler autour du saut à la perche, des écoliers, des sportifs nivernais et des athlètes de très haut niveau.

Le nombreux public a eu l'opportunité d'apprécier cet événement sportif, grâce à la présence d'athlètes de renommée internationale, dont Renaud Lavillenie, athlète

de l'année 2014, recordman du monde de saut à la perche, et nommé champion des champions, champion olympique 2012.

En parallèle, la journée du mercredi 4 février a été organisée autour de la venue de Renaud Lavillenie, afin de valoriser son parcours professionnel auprès de jeunes sportifs et d'acteurs publics et privés de la ville de Nevers.

Cette organisation ambitieuse, pilotée par le comité départemental d'athlétisme de la Nièvre et dont le budget prévisionnel s'élève à 99 100 €, a attiré environ 450 compétiteurs.

Ainsi, cet événement ayant porté très haut les couleurs de la ville de Nevers, bien au-delà de ses frontières départementales et régionales – j'ajouterais même nationales – je vous propose d'accorder au comité départemental d'athlétisme de la Nièvre une subvention d'un montant de 15 000 € afin de participer aux frais de fonctionnement liés à l'organisation.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget 2015, nature 6574 opération 309A20. La commission n°1 a donné un avis favorable à cette délibération.

Je vous invite également à regarder les slides derrière moi qui présente un résumé de cet événement :

- 1800 personnes présentes à la Maison des Sports. C'était la capacité maximale de ce lieu, mais tout le monde a pu remarquer que l'on avait légèrement dépassé ce chiffre impressionnant.

- Présence des frères Lavillenie. Meilleure performance mondiale de l'année pour Renaud Lavillenie à 6,01 m, (record qui a été battu la semaine dernière à 6,02 m à Berlin). Record personnel de Valentin Lavillenie avec 5,80 m. Record d'Amérique du Sud pour Fabiana Murer à 4,83 m.

- En ce qui concerne les supports de communication, ils ont été conséquents et les retombées médiatiques concernant l'épreuve et surtout la ville de Nevers ont été au-delà des frontières de notre département et de notre région, puisque nous sommes passés sur de nombreuses télévisions, du monde entier, dès lors qu'il y a eu de nombreux records, notamment celui de l'Amérique du Sud. Nous avons également bénéficié, sur l'équipe 21, d'un direct, de 20h30 à 22h45, ce qui était une première à Nevers concernant une manifestation sportive, avec un prime à 20h30. 162 000 téléspectateurs, avec un pic d'audience à 338 000 à 22h25, lors de l'essai à 6,17 m, qui est, je vous le rappelle, la tentative pour battre le record mondial. Le saut de Renaud Lavillenie a fait réagir les réseaux sociaux : presque 1 millions de vues, toutes vidéos confondues, et même le « roi » Sergueï Bubka en a parlé sur son site personnel, comme vous pouvez le voir sur la diapositive derrière moi.

Donc, à ceux qui disent, ou qui voudraient faire croire que nous supprimons les subventions aux associations, j'ajoute toujours dans nos projets, que si une association vient avec un projet, il y a aura toujours le budget en face. La preuve.

M. le Maire –

Bien, merci pour cette présentation. Un exposé record. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

J'ai le sentiment que votre adjoint est très en forme et qu'il veut absolument une confrontation, mais il ne l'aura pas.

- M. le Maire – Il ne visait personne, M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Non non, bien sûr, Simplement, comme vous, je voulais me réjouir de la qualité de cette soirée, de la qualité de cette manifestation ; si vous m’y autorisez, remercier les organisateurs, parce que c’est un travail considérable ; vous rappeler, ne vous déplaît, que nous l’avons initiée, et qu’il y avait une première performance de l’année par le même Renaud Lavillenie à Nevers. Et d’une certaine manière, j’ai le sentiment que ce qui fonctionne depuis un an, c’est ce que nous vous avons laissé. Et je me dis qu’un an est passé, et qu’il temps désormais que vous innoviez, pour laisser votre trace dans le mandat. Mais c’était uniquement parce que votre adjoint m’avait légèrement invité à vous répondre.
- M. le Maire – Si chaque municipalité fait battre les records du monde à Nevers, il va falloir vraiment surélever le toit de la Maison des Sports. En ce qui concerne les innovations, vous avez dû vous assoupir à quelques conseils municipaux, il y en a déjà quelques-unes qui sont passées, et il y en aura quelques autres qui vont arriver, ne vous inquiétez pas.
- M. Morel – Et je n’ai vraiment pas eu l’impression de vous « tendre la perche ».
- M. le Maire – Bien. J’imagine que personne ne va voter contre. Mais je pose quand même la question. Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

- M. le Maire – Cette délibération est adoptée à l’unanimité. Merci pour le sport aussi, et l’athlétisme en particulier.

2015-016 Dénomination d’un espace public. Par Rosa Bonheur

- M. le Maire – Je vais céder la parole à M. Francillon, pour évoquer la dénomination d’un nouvel espace public, puisque nous avons proposé qu’il s’appelle – un joli nom d’ailleurs – Rosa Bonheur.
- M. Francillon – Merci M. le Maire. Mes chers collègues. J’interviens comme rapporteur sur cette délibération en tant que membre également de la commission de dénomination des rues.

La Ville de Nevers a aménagé, en périphérie est de la commune, un espace non urbanisé pour en faire un parc récréatif, qui présente un caractère semi-naturel et semi-extensif. Il a été souhaité que celui-ci prenne le nom de Rosa Bonheur, Chacun sait qui est Rosa Bonheur, un peintre du XIXème siècle, peintre animalière et paysagiste. Elle a séjourné longuement dans la Nièvre, et précisément au château de la Cave, pour y préparer les esquisses de son célèbre tableau « Labourage nivernais », exposée au Musée d’Orsay.

Le parc récréatif qui est donc en périphérie de Nevers, près du quartier de la Baratte, sera dénommé, si cette délibération est votée, Parc Rosa Bonheur, pour hommage à cette grande artiste et pour rappeler que cet espace avait anciennement un usage agricole.

Pour terminer, j'indique que cet espace ressort à la fois du domaine public et privé de la Ville : il y a des parcelles qui sont la propriété privée de la Ville, et il y en a une qui est en cours d'acquisition.

La commission n°3 a donné un avis favorable.

M. le Maire – Merci M. Francillon. Y a-t-il des observations ou des interrogations. Nous allons mettre cette artiste à l'honneur. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Ce nouvel espace se nommera désormais Parc Rosa Bonheur.

2015-017 *Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets de la Ville non ménagers, assimilables aux ordures ménagères. Convention avec Nevers Agglomération*

M. le Maire – Nous enchaînons avec la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets de la Ville non ménagers, assimilables aux ordures ménagères. Convention avec Nevers Agglomération. C'est Mme l'Adjointe au Cadre de Vie qui nous la présente.

Mme Wozniak – Chers collègues, chers jeunes collègues, Mesdames et Messieurs. Par délibération du 21 juin 2004, la Communauté d'Agglomération a institué une redevance spéciale s'appliquant à tous les producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, et qui font appel à elle pour en assurer la collecte et le traitement.

Depuis lors, la Ville de Nevers entrant dans la catégorie des assujettis, nous avons, par délibérations successives, passé avec la Communauté d'Agglomération, les conventions nécessaires pour définir les conditions et les modalités d'exécution de cette prestation. La dernière convention, fixée pour une durée de 4 ans et adoptée par délibération du conseil municipal du 26 juin 2010, s'est achevée l'an dernier.

Compte tenu de la qualité du service rendu et des tarifs appliqués, je vous propose de bien vouloir passer une nouvelle convention selon les mêmes termes.

Je vous rappelle que le montant de cette redevance est calculé en prenant en compte 3 facteurs différents :

-.....le coût du litre collecté : il est fixé pour l'année 2014 à 5,34 centimes d'euros pour les ordures non recyclables, à 3,94 centimes d'euros pour les déchets recyclables, et à 1,87 centimes d'euros pour le carton,

-.....le litrage collecté,

-.....la fréquence de ramassage desdits bacs.

La dépense estimée pour 2014 s'élève à 175 382,87 €.

Je vous propose donc de bien vouloir adopter la convention ci-jointe à intervenir avec Nevers Agglomération, et m'autoriser à la signer.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015, nature 011.637, opération N°419. L'avis de la commission 3 a été favorable.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Mme Beltier.
- Mme Beltier – Il est inscrit une demande estimée pour 2014. Ne serait-il pas opportun d'avoir aussi la dépense réelle de 2013 ?
- M. le Maire – Mme Wozniak.
- Mme Wozniak – Nous pouvons la faire rajouter. Ce que je sais, c'est que nous allons vers une baisse de cette dépense, et une baisse des déchets produits par la Ville.
- Mme Beltier – En règle générale, vous mettez sur les rapports le prix estimé, mais il n'y a jamais de comparatif, et comme je suis nouvelle dans cette assemblée, j'aurais ainsi des points de repère qui ne seraient pas mal.
- Mme Wozniak – Je comprends. Nous allons le faire.
- M. le Maire – D'autres interventions ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-018 Viabilité hivernale des voiries de Nevers. Convention Ville de Nevers / Conseil Général de la Nièvre

Adopté à l'unanimité.

2015-019 Éclairage public. Contrat de maintenance globale des ouvrages. Ville de Nevers / société Citelum. Avenant n° 8

- M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n°19. Mme Frémont va nous présenter l'avenant N°8 du contrat de maintenance des ouvrages d'éclairage public entre la Ville de Nevers et la société Citelum.

- Mme Frémont – M. le Maire, chers collègues. La Ville de Nevers a confié à la société Citelum le marché de fourniture d'énergie et de services pour la maintenance, l'exploitation des installations d'éclairage public, des illuminations festives, de la signalisation lumineuse tricolore, des stades, des mises en valeur de bâtiments et des monuments avec reconstruction des équipements, par contrat notifié en date du 02 novembre 2007, n° de Marché 7DML036

Cette attribution est intervenue après le lancement d'une procédure d'appel d'offres, dont les dispositions ont été approuvées par délibération du conseil municipal du 30 mars 2007.

Ce contrat comprend trois volets principaux qui concernent :

- la gestion et la fourniture d'énergie. (Poste G1)
- l'entretien, la maintenance préventive et curative des installations (Poste G2)
- la reconstruction des équipements. (Poste G4)

Les modifications qui vous sont proposées dans l'avenant n°8, à l'identique des avenants n°1, n°3 n°4 n°6 et 7, impactent pour partie les deux premiers points que sont :

- la gestion et la fourniture d'énergie.
 - la maintenance préventive des postes d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et des installations sportives.
- Le poste reconstruction n'est pas impacté.

Sachant que la société est rémunérée chaque mois sur le douzième des montants de l'année écoulée, le présent avenant consiste principalement à ajuster la rémunération de cette société en fonction de l'évolution du nombre de points lumineux à prendre en compte, la révision des prix, ainsi que la régularisation du tarif EDF. La part correspondant au coût de l'énergie relative aux illuminations de Noël et aux mobiliers urbains se trouve intégrée à cet avenant. Enfin celui-ci permet de fixer les nouvelles tarifications (*douzièmes que la Ville de Nevers paiera au titre des provisions pour l'année 8 du contrat*).

L'avenant consiste

- à régulariser le poste G1 (Energie), par rapport aux objectifs de l'acte d'engagement pour lesquels une mise à niveau annuelle des composantes suivantes s'impose:
- à mettre en place un ajustement du prix de l'énergie dans le cadre du mandat de gestion (factures réglées par Citelum),
- à mettre en place un ajustement du nombre de points lumineux et donc des KWh suite à audit,
- à prendre en compte les procès-verbaux d'installations additionnelles (évolution du parc),
- à opérer une réduction des dépenses relatives aux mobiliers urbains et aux illuminations festives,
- à déduire les acomptes versés.

A noter, sur le point relatif à l'ajustement du prix de l'énergie, que son coût est en forte augmentation depuis la signature du contrat.

Cette augmentation est liée à la mise en place de nouvelles taxes : Contribution Solidaire Publique de l'Électricité., Contribution au Tarif Acheminement depuis août 2009, Taxes Locales sur la Fourniture d'Énergie depuis le 1^{er} janvier 2011, issue de la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité).

L'avenant consiste également à régulariser le poste G2 (Entretien, maintenance préventive), en prenant en compte les points lumineux supplémentaires installés au cours des années marché Am1 à Am 7 au prix unitaire de 54 € TTC l'unité et en appliquant la révision des prix conformément à la formule de révision prévue au marché.

L'objet de l'avenant est:

- de chiffrer la régularisation du poste Énergie sur l'année marché 7, compte tenu des procès-verbaux d'installations additionnelles validés à la date du présent avenant
- de chiffrer la régularisation du poste Entretien sur l'année marché 7, compte tenu des procès-verbaux d'installations additionnelles validés à la date du présent avenant
- de chiffrer la régularisation du paiement de l'énergie consommé par les mobiliers urbains et motifs d'illumination de Noël raccordé sur l'éclairage public.

Les résultats globaux du décompte par poste serviront de base au règlement par 1/12^{ème} des prestations de l'année marché à venir à savoir année marché 8, y compris les illuminations festives et le mobilier urbain...

Ceci exposé, et comme prévu au contrat, je vous propose de régulariser la rémunération de la société Citelum.

M. le Maire –

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Mme Charvy.

Mme Charvy –

Je me saisis de cette délibération pour évoquer la question plus générale de l'éclairage public.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les bureaux, commerces, bâtiments non résidentiels et façades des bâtiments patrimoniaux doivent éteindre les éclairages entre 1h00 et 7h00 du matin, et par ailleurs, les publicités et enseignes lumineuses sont en théorie éteintes la nuit depuis 2012. Pour autant, je voudrais interpeller les élus neversois pour qu'ils se saisissent autrement de la question de l'éclairage public, question emblématique, me semble-t-il, des enjeux énergétiques, climatiques, et plus largement, environnementaux auxquels la société est confrontée aujourd'hui.

Il est urgent en effet, d'agir pour empêcher que le gaspillage ne s'aggrave ; il faut jouer la carte de la sobriété, surtout quand on sait que le nombre de points lumineux a augmenté de 30 % en dix ans en France. Il faut savoir par ailleurs qu'il n'existe pas un service public de l'éclairage susceptible de fonder un droit à l'éclairage public ; aucun texte ne l'impose. C'est un service communal au public, il suffit d'avoir l'assentiment de la population.

Il faut savoir aussi qu'au 1^{er} janvier 2012, 2 498 communes ont déjà franchi le pas de l'extinction publique. Ces communes, en avance sur leur temps – est-ce que Nevers en sera une ? – ont décidé d'éteindre certains points lumineux entre minuit et cinq heures du matin. En effet, pourquoi ne pas diminuer le nombre de lampadaires en activité sur les points inutiles ? D'autres communes ont posé des régulateurs de puissance. Il se trouve qu'aucune étude n'a pu démontrer un impact positif de l'éclairage nocturne sur la délinquance, les cambriolages, les accidents de voiture. Bien sûr, il reste le problème du sentiment d'insécurité éprouvé par les habitants ; il s'agirait de faire accepter ces changements d'habitude par les habitants ; et nous pouvons imaginer, espérer, que la pédagogie le permettrait.

L'objectif est également d'éviter les pollutions lumineuses totalement inutiles qui perturbent les rythmes circadiens de la nature. En effet, si l'augmentation des éclairages nocturnes a un coût énergétique certain, elle a également un impact sur les populations animale, végétale, et humaine, avec des effets sur le dérèglement nerveux et hormonal.

Et puisque ce soir les chutes sont particulièrement prisées : « rallumer quelques étoiles pour les générations futures et admirer le spectacle des comètes ».

M. le Maire –

Bien. Belle poésie, à laquelle nous ne pouvons que souscrire, Mme Charvy. Y a-t-il une intervention ? Reprenez le micro, Mme Charvy, si vous voulez ré-intervenir.

Mme Charvy –

Oui, je voudrais dire à M. l'Adjoint aux Finances qu'il y a d'autres moyens d'envisager des économies.

M. Suet –

C'est avec plaisir que je vous écouterai, et peut-être que je vous entendrai. Ou l'inverse.

- M. le Maire – En tout cas, nous sommes amenés à faire une multiplicité d'économies, dans tous les domaines. Vous avez raison de le rappeler. J'ai bien enregistré vos suggestions, sur lesquelles nous pourrions travailler et cela va se faire aussi, pour parler plus sérieusement, en lien avec la rénovation de l'éclairage, puisqu'il en faut quand même, ne serait-ce que par sécurité routière, ou par sécurité publique, mais il y a peut-être des choix à faire, il y a aussi de nouvelles techniques qui sont beaucoup moins énergivores.
- Mme Charvy – M. le Maire, m'avez-vous bien écoutée ? Ou m'avez-vous bien entendue ?
- M. le Maire – Je vous ai écoutée. Je ne répondais qu'à une partie de votre intervention.
- Mme Charvy – Très bien, parce que j'ai répondu à vos remarques, je crois.
- M. le Maire – Tout à fait. Bien, M. Francillon, je vous en prie.
- M. Francillon – Merci M. le Maire. Je voulais simplement donner une information à Mme Charvy. Concernant le rapport que vous faites entre éclairage et délinquance, il y a un criminologue célèbre de la fin du XIXème siècle, Enrico Ferri, qui s'est beaucoup préoccupé de prévention de la délinquance, et dont les travaux ont été extrêmement importants sur le sujet. Et il préconisait, lui, personnellement, de renforcer l'éclairage des rues pour prévenir les actes de délinquance. Je peux vous fournir ces informations de manière plus précise.
- M. le Maire – Oui, Mme Charvy.
- Mme Charvy – M. Francillon, vous qui êtes chercheur, vous savez très bien que la recherche avance, et qu'on ne peut pas se fonder sur une recherche du XIXème siècle.
- M. le Maire – Bien. Ces échanges sont intéressants, mais le présent n'étant que l'avenir du passé, nous allons essayer de vivre avec notre temps, de toute façon, dans tous les domaines, et d'anticiper l'avenir. Qui veut intervenir ? Personne. Nous allons voter. Qui vote contre cet avenant ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2015-020 Acquisition d'une fontaine de table en faïence de Nevers. Demande de subvention auprès du FRAM (Fonds régional d'acquisition pour les musées)

- M. le Maire – Mme l'Adjointe à la Culture va nous parler de la demande de subvention auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées concernant l'achat d'une fontaine de table en faïence de Nevers.
- Mme Lorans – Mesdames, Messieurs, la Ville de Nevers a acquis en vente publique, en décembre 2014, une fontaine de table en faïence de Nevers tout à fait exceptionnelle, destinée à être intégrée parmi les collections du musée de la Faïence Frédéric Blandin. En effet, datée de 1798, cette fontaine polychrome est d'après Jean Rosen, chercheur au CNRS et spécialiste de la faïence, « une des plus importantes faïences révolutionnaires de Nevers que l'on connaisse ».

Au vu de la qualité de cette œuvre, le Service des Musées de France a émis une autorisation de préemption. Son prix d'achat s'est élevé à 15 200 € hors taxe, soit 19 000 € TTC.

Cette acquisition, en application de la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, peut faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) dont l'objectif est d'aider les musées à enrichir leurs collections. Il est paritairement dirigé et financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne.

Je vous propose donc, de bien vouloir approuver l'acquisition de cette fontaine de table et autoriser le Maire à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne, qui participent à parts égales au financement du FRAM, afin d'obtenir une subvention d'un montant maximum de leurs possibilités d'intervention.

M. le Maire –

Y-a-il une intervention ? Mme Charvy.

Mme Charvy –

Concernant la politique d'acquisition, il est normal que les propositions nous arrivent ponctuellement, en fonction des opportunités, et nous ne pouvons que soutenir le projet d'achat d'une œuvre de cette qualité, a fortiori s'il est articulé à une demande de subvention auprès du FRAM.

Je souhaiterais néanmoins que cette délibération puisse ouvrir sur une demande plus générale d'un rapport sur le fonctionnement et les projets du musée, légitimes par rapport à l'information des Neversois, alors que jusqu'alors, dans cette enceinte, l'opportunité ne nous en a pas été donnée.

Je serai rapide, et me fonderai sur les points suivants, tout en pointant peut-être le ressenti de quelques Neversois, qu'il ne se passe pas suffisamment de choses au musée. Aussi, voilà mes questions, Mme l'Adjointe à la Culture.

Premier point : quelle politique des publics ? Y a-t-il désormais un animateur ? A-t-il été remplacé ? Quel est l'organigramme actuel du musée ?

Deuxième point : la vie du musée. Mise à part l'exposition temporaire actuelle, nous ne voyons pas de cycle de conférences, par exemple, ni de mise en place de journal rendant compte de l'activité du musée.

Troisième et dernier point. Je rappellerai le positionnement national souhaité du musée, en tant que référence dans les domaines de la faïence de Nevers et des vers filés ; et une exposition consacrée à Jean Montchougnay – que par ailleurs, j'apprécie particulièrement, mais là n'est pas la question – prévue prochainement, ne participe pas de l'esprit qui a prévalu, et ne risque-t-elle pas ainsi de brouiller le message ? Idem pour le projet d'exposition des œuvres d'Hector Hanoteau, prévue pour l'automne. Il se trouve que le musée Courbet, vous le savez sans doute, à Ornans, en a produit une, et cette fois, avec un catalogue, de décembre 2013 à avril 2014.

Pour résumer où en est-on ? Quel est l'accueil des groupes ? Quelles sont les animations scolaires ? Quelles sont les conférences ? Quelles sont les publications prévues ? Enfin si toutefois je n'avais pas anticipé, je peux vous demander qu'une programmation pluriannuelle soit présentée en conseil municipal, de façon à ce que l'ambition du musée, dont on a tant espéré la réouverture et en qui les

Neversois ont mis beaucoup d'espairs en termes de renommée, puisse être lisible par tous.

M. le Maire –

Mme Lorans devrait pouvoir satisfaire à une bonne partie de vos questions.

Mme Lorans –

Je vais essayer de n'oublier aucun point. Il y a beaucoup de questions de votre part. D'une façon globale, le projet scientifique du musée est en cours de rédaction, vous l'aurez, bien sûr, dès qu'il sera finalisé.

Concernant les conférences, vous savez que le musée est assez mal équipé pour ce genre d'activités. Nous devons par ailleurs faire face à de nombreux désordres dans le musée, qui sont prioritaires.

Concernant les expositions temporaires dont vous parliez, à la fois vous dites qu'il manquerait des animations, dans le musée, et en même temps, vous citez des exemples d'expositions à venir. Il y a aura effectivement l'exposition Montchougnny, dont nous fêtons le centenaire cette année. Il semblait donc important de rendre hommage à cet artiste nivernais. Je vous rappelle à ce sujet que le musée de la faïence, est devenu musée de la Faïence et des Beaux Arts Frédéric Blandin de façon à élargir et à mettre en valeur la collection de peintures.

Vous citez aussi l'exposition Hanoteau, qui ferait aussi peut-être double emploi avec l'exposition qui a eu lieu à Ornans. Je crois qu'elle ne fait pas double emploi, mais qu'elle répare une injustice. A l'époque, le musée d'Ornans avait sollicité la Ville pour qu'il y ait un échange d'expositions, et nous aurions pu, à ce moment-là, bénéficier de la renommée d'Ornans et de Courbet – qui sera visiblement à l'honneur, d'ailleurs, ce soir. Nous aurions pu bénéficier de cet échange avec ce musée, d'un catalogue commun, etc. Malheureusement le musée d'Ornans n'a pas été entendu par la Ville de Nevers, et rien ne s'est passé. Donc, nous souhaitons, effectivement, réparer, en partie en tout cas, puisque nous n'aurons pas, bien sûr, l'exposition complète, mais nous souhaitons réparer en partie, avec une exposition sur Hanoteau et ses élèves.

D'autre part, par rapport à votre remarque sur le manque de mise en valeur de la faïence, je vous informe que Jean Rosen, que l'on a cité tout à l'heure, qui est le grand spécialiste de la faïence, a accepté, après avoir été un peu boudé par le musée, de revenir faire part de son expertise au musée, et qu'une exposition est en cours d'organisation : elle devrait avoir lieu cette année, sur la faïence du XIXème siècle.

Sur la communication, sachez qu'il y aura bientôt un tabloïd édité à Nevers, sur toute l'actualité culturelle, et dans lequel, bien sûr, le musée aura une part importante.

M. le Maire –

Mme Charvy, vous vouliez réagir ?

Mme Charvy –

Je vous remercie pour ces réponses. J'aimerais que vous me répondiez quant à ma dernière proposition, à savoir que, je crois vraiment que le conseil municipal, comme courroie de transmission aussi des neversois, doit être régulièrement informé de ce qui se passe dans ce musée, pour l'importance qu'il revêt à ses yeux, et pour la renommée de Nevers. Je pense notamment à ce qu'est devenu le musée de Moulins, le centre du costume de Moulins. Il est vrai que c'est un centre national ; nous n'avons pas cette vocation-là, mais pour l'instant je trouve en effet et je réitère ma remarque, et je ne suis pas la seule à le penser ; je trouve que le musée ne tient pas les engagements qu'on espérait le voir tenir. Je crois que le conseil municipal est vraiment un lieu où il faut que l'on en parle davantage, si vous le voulez bien.

Mme Lorans – Bien sûr. Je trouve toutefois que l'on en a parlé quelques fois depuis le début de cette mandature. J'ai oublié quelque chose tout à l'heure : vous parliez des publics et de la médiation ; il y a au musée un poste de médiation avec le public, et notamment avec les scolaires. Un point aussi sur ce qui se passe au musée, et qui a été annoncé dans cette enceinte : les animations concernant la Fête de la Musique, ou la Nuit des Musées, au cours desquelles beaucoup de publics ont pu venir écouter de la musique au musée, en partenariat notamment avec le conservatoire.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot - Brièvement. J'avais une question technique, Mme l'Adjointe. Je voulais vous demander si les relations contractuelles avec l'architecte, M. Crépet, étaient ou pas soldées. C'est un professionnel de grand niveau, chacun peut en convenir ; vous indiquez qu'un certain nombre de difficultés, j'imagine matérielles, restent à traiter. Ce n'est pas surprenant, sur un dossier de cette ampleur. Pour autant, je vous souhaite de trouver à les résoudre. Réellement. Car je sais les difficultés des quelques années qui suivent une ouverture : le chantier n'est pas fini en réalité, souvent. Donc, je voulais vous demander – question technique – si vous pouvez nous éclairer sur les relations financières avec l'architecte, parce que je crois savoir qu'il était pendant plusieurs mois en attente d'une réponse de votre part sur des sommes dues. Pourriez-vous nous répondre sur ce point ?

Quant au fond, et pour revenir sur l'ambition culturelle de ce musée, j'aimerais, en quelques mots, rappeler que Nevers s'est dotée d'un musée et d'un bâtiment qui expriment une authentique ambition culturelle. Lorsque Frédéric Blandin a fait donation de ses collections à la Ville, les bâtiments dans lesquels ses collections ont été installées étaient d'une grande modestie. Peut-être avez-vous vu des reproductions ou ouvert des archives ? Au fond, Nevers n'a pas bénéficié d'un musée ambitieux jusqu'à l'ouverture du musée rénové, c'est-à-dire que pendant plus d'un siècle. Il a voyagé, du reste : si ma mémoire est bonne, on l'a trouvé rue Saint Martin à une période, mais dans des locaux qui n'étaient clairement pas faits pour exprimer une ambition muséale forte. Nous avons voulu, c'était une décision de Didier Boulaud, que j'ai confirmée, donner à Nevers un grand musée, et je pense que chacun pourra s'accorder sur le fait que le bâtiment lui-même est à la hauteur de cette ambition.

Reste maintenant le projet culturel. Je me réjouis que vous soyez en ce moment en train de travailler sur le sujet, mais je voudrais dire, avec peut-être des mots un peu plus forts encore, mon sentiment que, à ce jour, depuis un an, la programmation n'est pas à la hauteur de l'ambition de l'outil que nous avons donné, nous la Gauche, aux neversois.

J'observe que les expositions que vous avez proposées et que vous avez le projet de proposer ne sont pas des expositions d'ambition nationale. Je ne suis pas du tout opposé à ce que, bien sûr, des artistes d'attaches nivernaises puissent être exposés ; il n'y a aucune difficulté là-dessus, surtout quand ceux-ci ont du talent, et c'est le cas de ceux que vous avez cités. Mais cela ne doit pas devenir une orientation forte du musée, sans quoi nous allons rapidement nous trouver enfermés dans un statut de musée de province obscur et étant dans l'incapacité d'amener à Nevers les flux touristiques et le rayonnement culturel que l'outil que nous avons construit peuvent nous donner. Donc, pas d'ambition sur les expositions que nous avons vues pour le moment, et me semble-t-il, pas d'ambition non plus sur les colloques scientifiques que le musée pourrait accueillir,

et j'aimerais rappeler que nous avons, pour ouvrir la voie, organisé un colloque autour de M. Thuillier, très grand historien de l'art – c'est l'un des plus grands historiens de l'art du XXème siècle, qui a formé tous les conservateurs de la deuxième moitié du XXème siècle en France, y compris mon père – Il se trouve que c'est ainsi que je connais bien M. Thuillier et son frère, et autour de cette figure, nous avons eu un récit qui a intéressé la totalité de la profession, qui était très fortement représentée au moment du colloque, avec l'édition d'actes de très haut niveau, et pour le coup, une vraie reconnaissance scientifique de notre travail. Or, j'observe que ce type de manifestation ne s'est pas reproduit, et que, pour le moment, l'ambition n'en est pas exprimée.

Je pose une question, que jusque là j'ai tue, parce que j'ai espéré que vous trouveriez le chemin utile pour le musée de Nevers, mais manifestement ce n'est pas le cas : je m'interroge et me demande s'il n'y a pas un lien entre votre manque d'ambition culturelle pour le projet, au-delà des mots, et les moyens humains dont vous vous êtes dotés pour vous accompagner sur le sujet. Parce que le recrutement du conservateur du musée de Nevers s'est fait dans des conditions qui sont parfaitement étrangères aux us et coutumes applicables dans le domaine des musées. Je n'en dirai pas plus, parce que le sujet est un sujet collectif qui concerne l'intérêt général, et non pas un sujet personnel ; ce n'est absolument pas ce qui m'importe. Mais vous avez pris des décisions de recrutement qui vous empêchent aujourd'hui d'avoir une authentique ambition culturelle.

M. le Maire –

D'abord Mme Lorans, puis je reviendrai sur un certain nombre de choses après.

Mme Lorans –

Je vous laisserai la responsabilité de vos propos, M. Sainte Fare Garnot, par rapport à la compétence, que moi je ne mets pas du tout en doute, du directeur du musée.

Effectivement, le colloque autour de Thuillier était un colloque de très haut niveau. Pour l'instant, nous essayons de trouver une solution pour les centaines de cartons d'archives qu'il a léguées à la Ville, et qui ont été un peu délaissées, entreposées sur la scène du théâtre, dans des conditions très mauvaises, en termes de conservation. Nous prenons soin des choses importantes.

Vous parliez d'Hanoteau comme d'un peintre obscur de province. Pour information, il y a des toiles d'Hanoteau au musée d'Orsay.

Concernant l'ambition pour le musée, encore une fois, le projet scientifique est en cours d'écriture. Il aurait pu être écrit dès l'ouverture du musée, et même avant l'ouverture du musée. Je n'ai retrouvé trace d'aucun projet scientifique pour ce musée, en arrivant.

Par ailleurs, concernant les désordres du bâtiment, c'est effectivement un très beau bâtiment ; En revanche, il a de gros manques en matière de muséographie et de scénographie. Il y a des désordres, comme je le disais tout à l'heure, importants, et qui nuisent à la conservation des œuvres. La salle des verres filés n'est pas adaptée à la conservation des verres filés, qui bien sûr comme vous le savez, sont extrêmement fragiles. Les choses ne sont donc pas réglées avec l'architecte. Puisque l'on parlait d'héritage tout à l'heure, nous héritons aussi d'une situation extrêmement complexe avec un architecte qui n'est pas forcément très coopératif, c'est le moins que l'on puisse dire, et qui nous a reproché, dès notre arrivée, que les choses n'aient pas été réglées de votre temps. Voilà, nous avons tout cela à

gérer. Il y a donc des priorités que nous sommes obligés de gérer avant d'imaginer des expositions plus ambitieuses, que nous ne manquerons pas de faire.

M. le Maire –

Merci Mme Lorans. Je voulais revenir sur quelques points. Le musée Frédéric Blandin rue Saint Martin, cela remonte à Mathusalem. J'ai connu le musée Frédéric Blandin rue Saint Genest, puisque, dans d'autres lieux et d'autres fonctions, je le faisais visiter en tant que guide de Nevers ; je peux vous dire qu'il avait plus de faïences que le musée d'aujourd'hui. D'où la recomposition du nom en musée de la Faïence et des Beaux arts, je le rappelle.

Il n'en reste pas moins que je vous trouve un peu sévère en nous portant un manque d'ambition. Nous prenons effectivement une belle coque, un beau bâtiment, en effet, avec de nombreuses difficultés et des désordres non réglés, et de recours vis à vis de compagnies d'assurance ; cela nous occupe un peu.

Et puis, effectivement, aucun programme culturel n'était inscrit, ou il a disparu, mais il n'existait pas. Nous nous sommes mis immédiatement dessus. Nous avons accueilli un certain nombre d'événements ; je pense à de l'escrime, où l'on a voulu faire vivre le musée un peu autrement aussi ; et puis nous avons mis en place des concerts avec le conservatoire. Nous allons poursuivre cette politique à laquelle sont attachés les neversois : une vie dans le musée, des concerts, des spectacles, pourquoi pas du théâtre, cela a existé il fut un temps, et donc, je peux vous l'assurer, développer une politique culturelle. Les peintres que nous projetons de mettre en valeur sont des peintres, Mme l'Adjointe à la Culture l'a rappelé, qui ont une dimension pas uniquement locale – je pense que vous avez dit « manque d'ambition », mais Hanoteau, qui est exposé internationalement, et Montchougnay parfois, je pense que ce n'est pas simplement le peintre du coin, sans être péjoratif, mais il y a des lieux pour nos peintres plus locaux.

Et donc, la poursuite de notre projet culturel va continuer de s'écrire, en lien avec le directeur du musée, que nous avons choisi ; je ne pense pas que, quand vous faisiez vos choix, vous associez forcément tout le monde, et donc nous avons fait notre choix, que nous assumons. Et je pense que ce musée mérite aussi une meilleure mise en valeur dans Nevers, et c'est à quoi nous travaillons, depuis la gare, depuis la Loire. Nous allons aussi, suite aux changements intervenus, faciliter son accès et sa lisibilité. Nous allons également le faire accéder par une piste cyclable digne de ce nom qui sera mise en route très prochainement et qui permettra d'associer les touristes qui font du vélo, également, à la vie de ce lieu.

Donc, voilà, pour les réponses plus générales pour certaines, plus précises pour d'autres. Je voulais préciser que j'ai effectivement demandé d'engager une négociation avec l'architecte, parce qu'il y a un point qui n'a pas été traité, et donc nous reprenons en cours de route. C'est un conflit financier. Et la difficulté est aussi liée au fait que l'architecte est aussi propriétaire de la muséographie, et si nous ne décantons pas cette difficulté, il nous sera difficile de faire évoluer le sujet ; ce que nous ambitionnons. Cela fait partie des éléments de négociation qui sont en cours. Voilà. Soutenons-tous ce beau musée.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de voter. Et voyez que nous essayons de le mettre en valeur un maximum de fois. Je ne sais pas s'il y a eu un conseil municipal sans que nous n'évoquions le musée ou une acquisition. Nous avons tenu à mettre en valeur cet achat. Je précise aussi, pour être plus général, que nous allons être bientôt donataires d'une belle collection de faïences, pour certaines très rares, grâce à une famille d'un ancien Neversois, et puis nous travaillons aussi sur le Centre International de la Faïence, piloté par M. Maillard, et certainement le rachat d'une faïencerie. Mme Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais juste terminer, en effet, nous avons évoqué, Mme Lorans, M. le Maire, le musée, mais seulement à la marge, nous n'avons jamais traité de la politique générale.

M. le Maire – Elle vous sera présentée. Le projet scientifique est en cours d'écriture.

Mme Charvy – Très bien. Parfait.

M. le Maire – Et nous allons, dans le cadre de la création du centre international de la faïence, développer également, en lien avec le musée, d'autres ambitions beaucoup plus importantes. Vous faisiez allusion au fonds Thuillier : j'ai été assez choqué, M. Sainte Fare Garnot, puisque vous êtes très en lien, de voir les conditions dans lesquelles il avait été stocké au petit théâtre, qui n'a pas été bâché d'ailleurs. Il l'est depuis, mais avant nos visites, il ne l'était pas, ce qui fait que l'eau pénétrait ; le petit théâtre n'était pas protégé, et encore moins les documents qui s'y trouvaient, dont le fonds Thuilliez. Je précise cet élément. Mais vous pouvez répondre, si vous voulez.

M. Sainte Fare Garnot – Au fond, Mme l'Adjointe, vous avez évoqué des difficultés de chantier ; vraiment, j'en prends acte, et je ne m'en réjouis nullement, sachez-le. Néanmoins, je vous ai entendue sur la relation avec l'architecte. C'est un homme de grande qualité. Peut-être savez vous, dans l'historique du dossier, qu'il nous a été à l'époque, suggéré, et un peu plus, par la Direction des Musées de France, parce qu'il est reconnu comme un homme capable de construire des musées avec une vraie qualité architecturale et une capacité d'accueil ensuite d'une vie muséale authentique. Mais, je vous ai entendue sur certaines difficultés : j'espère que vous les résoudrez. Simplement, ne caricaturons pas nos échanges ; il est de la vie d'un équipement de cette ampleur, surtout compte tenu de la difficulté technique de la réalisation, puisque le mariage de plusieurs bâtiments datant de plusieurs époques entre eux et avec le moderne, relevait de la gageure tout de même, il est de la nature de ce type de dossiers que des difficultés surgissent après l'ouverture. Donc je souhaite sincèrement que vous puissiez les résoudre. J'en mesure tout à fait la lourdeur, sachez-le. Et j'espère que vous serez bien secondée par l'architecte en ce sens. J'espère aussi que vous trouverez à vous mettre d'accord. Parce que, avec ses qualités, peut-être ses défauts – chacun en a – il a tout de même contribué à une réalisation de très haut niveau à Nevers.

Vous avez, M. le Maire, indiqué que le fonds Thuillier n'était pas stocké dans de bonnes conditions. Je voudrais, pour ne pas laisser la caricature s'installer dans nos échanges, dire qu'il y a pas d'un côté, les gentils et d'un autre, les méchants : ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillaient pas. Vous découvrez la difficulté de la gestion municipale. C'est la réalité, ce n'est pas insultant que de le dire, et vous découvrez qu'au fond, chaque jour, il pleut plus de difficultés que de solutions. Et sur le fonds Thuillier, sachez qu'il a fallu toute la résolution de Jean-Louis Balleret, ainsi que la mienne, pour réussir à obtenir que ce fonds soit déposé à Nevers, et ce ne fut pas évident, parce qu'il était contesté par d'autres lieux, par d'autres villes de plus grande importance que Nevers, qui pouvaient le revendiquer. Donc, plutôt que de d'écrire l'histoire à votre avantage, inscrivez-vous, me semble-t-il, dans une approche qui n'a pas nécessairement besoin d'être clivée ou opposante, de la Majorité et de l'Opposition, sur cette question. Enfin, sachez que nous avons, M. le Maire, envisagé une solution, – peut-être l'avez-vous dans les tiroirs –, de compléter les capacités de stockage de la Médiathèque, avec le bâtiment qui lui est voisin, ce qui permettrait moyennant des travaux, certes, des travaux raisonnables, de regagner en capacité de stockage, dans de bonnes conditions, et c'est ce que nous avons l'intention de faire, bien sûr, pour le fonds Thuillier. Si

vous ne l'avez pas fait pendant cette année, ce n'est pas de mon fait, je ne vous en fais pas le reproche, mais ne me faites pas des reproches qui sont au-delà de la responsabilité qui est la mienne aujourd'hui.

M. le Maire –

Vous évoquez le bâtiment des Archives, qui fuit, tout autant que le reste, à Nevers pour information. Ce qui nécessite de lourds travaux avant que l'on ne puisse stocker quoi que ce soit dedans, et il y a urgence à ce que les Archives s'en aillent. Mme Malon a dû vous le dire, beaucoup de documents anciens prennent l'eau aussi. Donc, je ne polémique pas, je dis simplement que justement que quand on est donataire d'un tel fonds, on en prend soin, et je dis simplement que c'est ce qui n'a pas été fait suffisamment. C'est tout, c'est un constat.

Très bien. Qui vote contre cette demande de subvention ? Qui s'abstient. ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

2015-021

Association Pagode. Organisation du festival « Inclusions ». Attribution d'une subvention

M. le Maire –

Mme Lorans, vous avez toujours la parole pour nous présenter l'attribution d'une subvention pour l'organisation du festival « Inclusions », en lien avec l'association Pagode.

Mme Lorans –

Créée en 2006, l'association Pagode a pour but de lutter contre les processus d'exclusion et de marginalisation, de créer et de gérer des structures et des services d'accueil et d'hébergement pour personnes en grande précarité. En outre, elle anime et accompagne ses usagers de façon individuelle, collective et participative dans l'accès aux sports et à la culture.

Pour son premier festival, Pagode s'associe avec l'association Au Charbon, cette dernière ayant, entre autres, pour mission d'élargir et de diversifier son public avec les acteurs sociaux et socioculturels du territoire. Une convention entre les deux associations est en cours d'établissement.

Ayant pour thème la musique, le festival se nomme « Inclusions ». Il aura lieu le samedi 21 février 2015 de 9h00 à 00h30. Il proposera des expositions photos, une conférence et des concerts au Prado et au Café Charbon.

Il a pour objectifs, d'une part de favoriser l'accès à la culture par les usagers de Pagode en les impliquant, en tant qu'acteurs, dans l'organisation du festival et d'autre part, d'inviter le public à découvrir la structure d'hébergement du Prado. Pagode et Au Charbon espèrent ainsi créer un fort lien social entre les différents publics.

L'association Pagode nous sollicite pour l'attribution d'une subvention de 1.000€ pour initier la mise en œuvre de la première édition du festival « Inclusions » et ainsi faire face à diverses rémunérations et frais généraux. Le budget global du festival s'élève à 8 501 €.

En conséquence, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 € à l'association Pagode pour participer à la mise en œuvre de la première édition du festival « Inclusions ».

M. le Maire –

M. Gaillard, vous souhaitez intervenir. Vous avez la parole.

- M. Gaillard – Merci. En effet, j'aurais aimé obtenir quelques précisions concernant cette première subvention pour un festival organisé par Pagode. Je lis dans la délibération : « *une exposition photo, une conférence, et des concerts* ». Exposition photos sur quel thème ? Est-ce que vous avez des précisions ?
- Mme Lorans – L'exposition photos, je ne la connais pas en détail. Et ce n'est pas tellement l'habitude de demander à un organisateur de festivals de montrer les œuvres qu'il va exposer. En ce qui concerne la conférence, il s'agit d'une table ronde qui aura lieu le matin sur le thème de l'accès à la culture pour les personnes qui sont les plus démunies. En ce qui concerne la musique, il y aura le soir un concert de « Mountain Men » qui chantera des reprises de Brassens, et un groupe, Piqure de Loustic, qui est un groupe local, de chansons françaises.
- M. Gaillard – Et alors, si je puis me permettre, la conférence, sur quel thème ?
- Mme Lorans – Je viens de vous le dire, c'est en fait une table ronde sur l'accès à la culture par les personnes les plus démunies.
- M. Gaillard – Et vous disiez que vous n'aviez pas l'habitude de demander aux artistes de présenter leurs œuvres avant une exposition. Pourtant, j'ai ouïe dire qu'un artiste polonais qui souhaitait exposer à Nevers aurait dû envoyer ses œuvres avant de se voir attribuer une place pour son exposition, est-ce vrai ?
- Mme Lorans – Oui, parce qu'il s'agit d'une exposition organisée au Palais ducal, dans une salle de la ville, et que nous souhaitons avoir une cohérence dans les expositions qui sont présentées à la ville, et donc pouvoir faire des choix dans les expositions et les programmer. Là, en l'occurrence, il s'agit d'un organisateur dont nous soutenons le festival ; la Ville n'expose pas directement.
- M. Gaillard – D'accord. Pourtant, vous n'avez pas encore vu les œuvres qui seront exposées.
- Mme Lorans – Non, en effet.
- M. Gaillard – D'accord.
- Mme Lorans – De même que je n'ai pas encore entendu le groupe de musique qui se produira ; et que je n'ai pas à le faire.
- M. Gaillard – J'entends bien.
- Mme Lorans – Voilà.
- M. Gaillard – Par contre, vous parlez de « diverses rémunérations et frais généraux ». De quelles rémunérations s'agit-il, s'il vous plaît ?
- Mme Lorans – Nous avons le cachet artistique de la tête d'affiche à 2 500 €, les cachets artistiques des trois groupes locaux à 1 440 €. Ensuite on est sur de l'hébergement ; Voilà pour ce qui concerne le cachet des artistes.
- M. Gaillard – D'accord. Donc, on ne parle pas de rémunérations, en fait, pas de salaires ?
- Mme Lorans – Non, il n'y a pas de charges de personnel.
- M. Gaillard – Donc, un premier festival, pour une journée, à 8 500 €, c'est cela, en fait ?

- Mme Lorans – C'est cela.
- M. Gaillard – 8 500 € pour un festival chargé de promouvoir quelle valeur déjà ? L'égalité ... ?
- Mme Lorans – L'accès à la culture pour les personnes les plus démunies.
- M. Gaillard – D'accord. Alors concernant et cela rejoint l'ordre du jour, concernant une question que j'avais déjà posée il y a maintenant quelques mois, c'était l'an dernier, concernant les salaires de ces structures, puisque la Ville verse des subventions à ces structures pour leur fonctionnement, et que dans ce fonctionnement, il y a un certain nombre de rémunérations, et que j'avais dit que l'on observait à Nevers un certain nombre de doublons entre les différentes structures qui étaient chargées, finalement, de lutter contre l'exclusion, chargées de la promotion à la culture, etc. Par conséquent, j'aimerais savoir, j'aimerais que l'on puisse faire le point, puisque vous connaissez bien le dossier, concernant le salaire de cette structure, association Pagode, que j'ai connu un petit peu par le passé.
- M. le Maire – M. Gaillard. Il faut quand remettre les choses en ordre. Tout d'abord, nous proposons d'octroyer une subvention de 1 000 €. Le coût du festival de 8 500 €, ce n'est pas nous qui l'arbitrons, ce n'est pas nous qui le décidons. Donc, c'est le fait d'épauler ce festival, qui n'est pas organisé par la Ville de Nevers, c'est simplement un soutien ; c'est un peu différent.
- Ensuite, nous ne sommes pas l'association Pagode, et nous ne payons pas les salaires des salariés de Pagode ; donc, si vous souhaitez connaître les montants des salaires, vous pouvez vous adresser à l'association. Nous ne sommes pas partie prenante du fonctionnement des associations ; elles doivent être en autonomie, et je tiens à ce que l'on respecte cela. Donc, si vous souhaitez des éléments, ce n'est pas à Mme l'Adjointe à la Culture de vous donner des précisions sur l'association Pagode ; sur ce qui est en lien avec la délibération, je le veux bien ; pour le reste, il vous appartient de rechercher les renseignements sur une structure qui est étrangère à la municipalité.
- Mme Lorans – Vous voyez bien que nous finançons là un projet, et non pas une association, puisque justement les rémunérations ne sont que les cachets d'artistes ; il n'y a pas de rémunérations autres.
- M. Gaillard – J'entends bien. Pourtant la Ville finance des structures qui sont censées réduire les inégalités, qui sont censées faire accéder à la culture leur public, etc. J'avais demandé, M. le Maire, il y a quelques mois déjà, concernant ces associations qui sont censées combattre les injustices, des informations sur le salaire des dirigeants que les subventions contribuent à payer chaque mois, et je n'ai toujours obtenu de réponse.
- M. le Maire – Attendez, M. Gaillard. Vous revendiquez vous être investi dans le milieu associatif, mais je n'ai pas l'impression que vous ayez compris comment cela fonctionne, l'associatif. L'associatif, il y a un Bureau, il y a un conseil d'administration, et il y a un budget. Il y a certaines associations qui fonctionnent sans financements publics. Il y a certaines associations qui les sollicitent. A la Ville de Nevers, nous avons mis en place – je ne dis pas que cela n'existait pas avant – un document précis, à destination des associations pour effectivement solliciter auprès d'elles un certain nombre de renseignements afin de pouvoir nous positionner en toute connaissance de cause sur le fonctionnement de l'association, ce qu'elle possède éventuellement en réserve, pour être le plus équitable possible avec celles qui ont des besoins. Après, il ne nous appartient pas de nous immiscer, comme vous le

dites ; nous ne finançons pas directement le personnel des associations. Nous pouvons mettre, de temps à autre, du personnel à disposition, quand il s'agit de certaines structures, mais cela s'arrête là. Donc, nous ne prenons pas en charge les salaires des associations. Nous ne pouvons pas vous laisser dire cela. Après, il y a une subvention, qui est attribuée, de soutien au fonctionnement, mais ce fonctionnement, il n'est pas attribué simplement sur un salaire, il est attribué, à nos yeux, sur un projet, a minima, et sur effectivement, des besoins de coûts de fonctionnement. Vous le savez, la Ville met aussi à disposition des locaux avec un loyer, sans loyer, avec prise en compte des fluides, sans prise en compte des fluides. Nous essayons d'harmoniser tout cela. Je me permets d'intervenir pour éviter qu'il y ait des confusions sur la façon dont fonctionnent une municipalité et une association. Une association peut avoir besoin d'une collectivité, elle la sollicite ; une subvention est attribuée ou non, et celle-ci n'est pas pour le paiement précisément d'un salaire, qui reste, encore une fois, de la maîtrise de l'association.

M. Gaillard –

Alors, il se trouve que je suis élu à Nevers, et que je fais partie d'une municipalité qui est financeur d'un certain nombre de structures associatives, et qu'avec ces financements, les structures associatives financent des projets, financent également les salaires. Et je voudrais, moi, par exemple, connaître le montant puisque c'est d'actualité, et c'est dans l'ordre du jour, le montant par exemple du directeur de Médico, qui la dernière fois s'était illustré avec cette fameuse affiche. Pourquoi je demande des comptes ? Je demande des comptes, parce que j'ai été élu, et il y a des neversois, un certain nombre de Neversois, le nombre est croissant, qui demandent des comptes et qui nous disent : « mais toutes ces subventions, qui font des doublons souvent, elles servent à quoi ? Est-ce que ce n'est pas un peu d'argent public gaspillé ? » Quand on voit ce à quoi servent les actions qui sont menées dans les territoires ou dans les quartiers, quand on voit par exemple que la guerre est déclarée dans les quartiers, où les jeunes, où certains jeunes, de certains quartiers voulaient prendre la relève, on voit de quelle relève il s'agit aujourd'hui, on voit quelle relève est préparée. Et moi, j'aimerais savoir à quoi toutes ces subventions peuvent servir. Quand tout à l'heure on parlait de la perche, j'aimerais que l'on puisse donner un peu plus au sport, et que l'on donne un peu moins à ces subventions bidon qui ne servent à rien.

M. le Maire –

M. Gaillard. Je ne vous permets pas, moi je ne souhaite pas accompagner une municipalité qui donne des subventions bidon. Donc, je ne vous permets pas de dire cela, c'est complètement faux.

Et il ne s'agit pas de privilégier le sport au détriment de l'insertion ; les deux ont leur vocation. Je rappelle aussi que le sport contribue à l'insertion. Mais nous souhaitons être équitables dans la répartition. Nous allons également arrêter un budget pour distribuer ; en soutien à des projets précis, pour des associations qui concourent à la lutte contre l'exclusion, et en faveur de l'insertion, et je précise d'ailleurs que ce sont des structures qui souvent accomplissent une mission en prolongement de services publics, et que l'Etat, forcément, n'assume pas. Donc, ce n'est pas parce que nous donnerons plus ou moins à la perche, que nous allons donner plus ou moins à l'insertion, je ne partage pas votre point de vue, et encore une fois, nous ne sommes pas là pour cautionner, et je peux vous assurer que nous essayons d'être vigilants, et nous le serons, sur l'attribution des subventions, qu'elles soient dans la proportion du projet, qu'elles soient aussi dans l'équité dans la répartition entre les différents acteurs associatifs de la Ville de Nevers. Je suis désolé, mais ce que vous dites, ce sont des paroles en l'air, vous mélangez des tas de choses, et vous faites à nouveau une relation avec quelque chose que vous aviez mis en avant de façon très contestable, et je vous ai invité à ne pas le refaire.

Maintenant il ne faut pas tout mélanger : nous sommes précisément sur une attribution d'une subvention de 1000 € en faveur d'une action contre l'exclusion. Cela s'arrête là. Si vous dites des choses précises sur des associations précises, si tant est que nous ayons la réponse, nous vous l'apporterons, mais de dire en général qu'il y a tout un tas de structures bidon, vous portez offense aux responsables associatifs, qui, pour leur grande majorité, s'investissent, et il y en a dans la salle, de façon bénévole, courageuse, en prenant sur leur temps personnel, voire professionnel.

M. Gaillard –

Je ne vous autorise quand même pas, M. le Maire, à travestir mes propos de cette manière. Vous savez, le temps du catéchisme ou réciter dispensait de penser, ce temps est révolu. Et aujourd'hui, moi je demande des comptes ; vous vous étiez engagé à me les fournir la dernière fois. On peut regarder les débats du dernier conseil municipal, et je vois qu'aujourd'hui vous n'avez pas ces informations à me transmettre. Je ne sais pas pourquoi. Est-ce que c'est gênant ? Est-ce que c'est des montants importants, que l'on ne peut pas diffuser ? En tout cas, je n'ai pas ces informations, et vous vous étiez engagé à me les transmettre.

M. le Maire –

Je rappelle que l'on demande la moyenne des trois plus hauts salaires dans les demandes de subvention qui nous sont présentées, et non pas le détail de tout le fonctionnement associatif. Je vais passer la parole à M. Diot puis à Mme Villette.

M. Diot –

M. le Maire. L'essentiel est ailleurs. Derrière les interventions de M. Gaillard, on voit bien une chose : c'est qu'il considère comme « projets bidon » et « associations bidon » la dernière fois, une subvention à un centre social qui effectivement, rassemblait, selon M. Gaillard, des personnes de couleur noire. Et aujourd'hui, ce sont les pauvres qui sont dans le viseur, les SDF, etc. C'est extraordinaire d'entendre, dans cet hémicycle, que l'on considère que l'association Pagode est une association bidon, alors qu'elle fait œuvre de salut public dans le monde dans lequel nous vivons.

Voilà. Derrière les manœuvres de l'extrême droite, il y a un message qu'ils cherchent à faire passer. Il faut prendre cela pour ce que c'est.

M. le Maire –

Mme Villette.

Mme Villette –

Je vais me permettre de répondre à M. Gaillard, parce que le secteur associatif, je le connais bien. Donc, je m'accorde une certaine légitimité.

Je me permettrais de lui rappeler que la loi de 1901 rend souverain le conseil d'administration et le bureau de chacune de ces associations, pour la gouvernance desdites associations. Pour ce qui est notamment des associations type Le Prado, et il y en a d'autres, nous sommes dans le cadre d'agrément, qui sont validés sur des projets d'activités, des projets de développement social, ou des projets en direction de publics, effectivement, fragilisés, parce que, malheureusement, notre société fabrique de plus en plus de publics fragilisés, avec des problématiques de plus en plus complexes, mais effectivement, ces associations ont des agréments, notamment délivrés par la DDCSPP. Les centres sociaux par la CAF... Moi, il me semble complètement incroyable que l'on puisse remettre en question la compétence, la légitimité et le sérieux de ces institutions.

Par ailleurs, concernant les demandes de subventions, il se trouve que dans mes mandats divers, et dans ma vie de militante, je peux vous informer, M. Gaillard, que les subventions, généralement, sont instruites par plusieurs partenaires

financiers, et que la comptabilité qui est demandée est extrêmement précise. La plupart des associations, même les plus petites, sont obligées de fournir une comptabilité ventilée ; je pense que vous êtes dans le monde de l'entreprise, et que cela vous parle. Ventiler, cela veut dire que le financement global de la structure est détaillé poste par poste. Pour les centres sociaux, par exemple, il y a des éléments par exemple relevant du fonctionnement, du pilotage, de la logistique ou de l'animation. En règle générale, les subventions sont attribuées sur du projet, pas du fonctionnement, dont les salaires dont vous parlez font partie. Pour ce qui est de l'honnêteté des budgets, je vous rappelle quand même que, à la hauteur de certains montants, ils sont validés par des commissaires aux comptes, qui sont des organismes qui ont pignon sur rue, voire qui sont reconnus nationalement. Vous parlez du Prado, nous sommes ici dans une démarche d'agrément de CHRS. En tant que tel, il est agréé, suivi de près, la comptabilité est extrêmement rigoureuse. Moi, j'ai envie de vous dire Monsieur aller à une assemblée générale de ces associations, d'aller demander des comptes au Conseil d'administration ou au Bureau, qui, je pense, seront ravis de vous expliquer, parce que la comptabilité des associations, elle est tout à fait transparente. Comme l'expliquait M. le Maire, effectivement, nous, nous avons demandé que, dans les demandes de subventions, soient exprimés en chiffres les montants des salaires les plus élevés, parce qu'il y a des rumeurs, mais je me permets aussi de préciser – vous allez dire que je suis très légaliste et que ce soir je suis vraiment procédurière – qu'il y a aussi des conventions collectives qui déterminent les modalités de rémunération du personnel. Ces conventions collectives, les employeurs que sont les conseils d'administration de ces associations sont tenus de les appliquer. Merci.

M. le Maire –

M. Gaillard.

M. Gaillard –

Chère collègue, je me permets de vous renvoyer un peu la balle ; vous mélangez aussi un certain nombre de choses. Lorsque l'on est financeur, et donc payeur, on a le droit, puisque vous l'évoquez, d'avoir la comptabilité précise des structures, en tout cas. Et puis, vous parlez de conventions collectives, c'est vrai ; mais moi, je parle des objectifs qui sont fixés à ces structures, des subventions qui sont distribuées à ces structures, et je voudrais, dans l'objectif de défendre les neversois qui m'ont élus, que ces structures servent à quelque chose, ou bien alors que l'on arrête de leur verser des subventions. Et quand vous irez voir le policier qui a été blessé, auquel je rends hommage ce soir, la dernière fois, dans le quartier que vous connaissez, je voudrais que vous lui explicitiez le montant du salaire des personnes qui sont donc chargées de gérer ces structures et d'animer les quartiers, de promouvoir l'égalité, etc., etc., etc. Je pense que là on est dans le vrai. Parce que, aujourd'hui, il est bien beau de dire : voilà, il y a des conventions collectives, il y a un certain nombre de choses. Tout cela c'est du blabla. Ce que les gens veulent savoir aujourd'hui, c'est à quoi servent leurs impôts ; les impôts, c'est quoi ? C'est des subventions qui vont vers des structures....Vous savez, si vous connaissez la régie de Quartier, j'ai été le président de cette régie de quartier. Vous savez, quand je l'ai prise, cette régie de quartier, la plus grosse association de la ville, elle avait 220 000 € de déficit. En trois ou quatre ans, avec le conseil d'administration et les financeurs, j'ai réuni les comités de pilotage tous les 45 jours pour qu'ils présentent leurs comptes. On a ramené cette association à zéro de déficit. Voilà ce que les gens veulent, aujourd'hui, lorsqu'ils paient des impôts ; c'est savoir ce qui se passe, avec leurs impôts.

M. le Maire –

Vous êtes le zorro des associations. Moi, ce que je voulais dire, M. Gaillard, c'est qu'une fois de plus, c'est vous qui mélangez tout ; nous ne sommes pas, encore une fois, ceux qui déterminons le salaire des responsables de structures associatives, et quand vous dites que les conventions collectives, c'est du blabla,

pardonnez-moi, je pense que vous choquez pas mal de monde, y compris moi en tant que juriste, cela s'appelle la loi, le droit. Si de votre point de vue, le droit et la loi, c'est du blabla, effectivement, je crains le pire. Mme Frémont.

Mme Frémont – M. le Maire, Véronique. Si vous permettez que l'on revienne à la culture, parce que c'était un peu la base de cette question. M. Gaillard, vous avez tout à l'heure questionné Mme Lorans en demandant si elle avait vu les œuvres. Quand on organise une exposition d'art, on ne se fait pas envoyer des œuvres. On se fait simplement envoyer un dossier de presse.

M. le Maire – Très bien. Nous allons... Dernière intervention, M. Gaillard.

M. Gaillard – Moi, je veux bien que l'on joue sur les mots, quand on parle des artistes et de leurs œuvres, moi je dis simplement : qu'est ce qui se passe avec cet artiste polonais ? C'est quoi ? C'est de la censure ? C'est de la discrimination ? Pourquoi lui demande-t-on à lui, d'envoyer ses œuvres ?

Mme Lorans – Je vais devoir vous répéter M. Gaillard, que là nous sommes organisateurs, donc il est normal de voir les œuvres, pour faire une programmation, et en l'occurrence, cet artiste sera programmé ; alors que dans le cas de Pagode, nous ne sommes pas organisateurs, je le rappelle.

M. le Maire – M. Gaillard, le questionnement n'est pas la suspicion. Bien, je vous propose de voter cet octroi de subvention de 1000 €. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 1

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

2015-022 Association sportive Canoë Club Nivernais. Attribution d'une avance de subvention

Adopté à l'unanimité.

2015-023 Soutien aux actions de médiation. Attribution d'une avance de subvention à l'association Nevers Médiation

M. le Maire – Nous allons examiner la délibération n° 23. M. Grafeuille va nous présenter cette délibération concernant l'attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation.

M. Grafeuille – Le vote du budget 2015 ne devant intervenir qu'au mois d'avril, je vous propose d'accorder une avance de subvention à l'association Nevers Médiation qui emploie du personnel, et qui ne dispose pas de fonds de roulement suffisants pour faire face à leurs dépenses de début d'année. Il faut savoir que les subventions tombent beaucoup plus tard. Par conséquent, il faut bien assurer les salaires du début d'année. Il est prévu de verser à l'association citée ci-dessus, environ un quart du montant qui lui a été alloué au titre de l'année 2014. Le montant définitif de la subvention 2015 sera arrêté au regard du dossier de demande de subvention qui sera présenté par cette association et des crédits votés au budget de la Ville.

En conséquence, je vous propose d'accorder à l'association Nevers Médiation une avance de subvention d'un montant de 20 000 € et de m'autoriser à signer la convention de versement correspondante.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015, nature 6574 – opérations 444. La commission N° 3 avait donné un avis favorable.

Pour expliquer tout de suite à M. Gaillard comment se passe les choses. Il faut savoir qu'il y a des fonds qui arrivent de l'Etat, qui arrivent aussi des bailleurs sociaux, parce que les bailleurs sociaux ont choisi de verser des subventions pour payer les salaires directement : au lieu d'employer directement des gardiens d'immeubles, ils ont choisi de les mettre dans cette structure. Or, le versement de ces ressources va intervenir un petit peu tard. En attendant il faut bien payer les personnes employées ; nous n'allons pas les laisser sans rémunération pendant deux mois.

M. le Maire –

M. Gaillard.

M. Gaillard –

Merci. M. Grafeuille, pourriez-vous nous dire, pour le public, à quoi sert Nevers Médiation, mais très rapidement.

M. Grafeuille –

Très rapidement. Ils emploient surtout des personnes qui sont chargées de monter dans les bus à certaines heures, sur les lignes de bus, pour éviter certains incidents avec des jeunes. Entre autres. Elles ne font pas que cela, mais cela fait partie de leurs missions. Donc, c'est utile, puisqu'il y a des endroits où, si elles n'étaient pas présentes, il y aurait sans doute des problèmes avec des jeunes.

M. Gaillard –

Mme Villette, je vous en prie.

Mme Villette –

Nevers Médiation, pour préciser à nouveau les choses en termes de budget, c'est une structure qui actuellement est animée par 9 professionnels. Sur ces 9 professionnels, il y a un montage financier entre la Ville de Nevers et les bailleurs sociaux qui, en l'occurrence, financent 6 postes sur 9 au titre de la défiscalisation. C'est un choix de ce bailleur de travailler avec nous, de nous faire confiance. Nous sommes en effet dans le cas de figure parfait d'un service public para-municipal animé par une structure associative, dont la Ville de Nevers fait partie.

Effectivement, comme le disait M. Grafeuille, le travail de médiation qui a lieu chaque jour jusqu'à 22 h 00 s'opère au prorata, en quelque sorte, du temps de travail effectué, car de plus en plus, les structures, comme je vous le disais, qui doivent rendre compte financièrement, utilisent le système de la proratisation du temps de travail effectué, et des missions. Nous ne sommes pas ici en termes de production, nous sommes plutôt en termes d'investissement social ; et la médiation, qui en fait partie, permet à une commune de faire aussi des économies et d'agir sur la prévention, par exemple, de risques urbains, d'incivilités, de troubles du voisinage. Et les bailleurs sociaux, jusqu'à ce jour, nous reconnaissent cette compétence, en effectivement finançant ces 6 postes, qu'ils auraient eu la possibilité de financer par eux-mêmes au titre de gardiens, ou de concierges, ou effectivement des postes de médiation.

Comme l'indiquait M. Grafeuille, il y a une partie qui est financée par Nevers Agglomération. La commande de l'Agglomération, c'était d'intervenir sur les troubles qui ont lieu dans le cadre des transports urbains ; le restant des missions étant sur les quartiers, tous les quartiers, et dans des tranches horaires qui sont complémentaires de ce que font d'autres structures qui ont d'autres compétences, parce que là on est bien sûr de la médiation.

M. Gaillard –

Mme Villette, est-ce que vous savez qu'avant 2006, il y avait une structure qui était chargée de faire cette médiation ? En tout cas, il s'agissait de postes qui étaient

occupés par des gens qui travaillaient à la régie de quartier vous le saviez ? Et aujourd'hui, on a une autre structure qui vient se créer à Nevers, alors que ces prérogatives peuvent être reprises par la régie de quartier. Aujourd'hui, nous avons 9 personnes qui occupent une structure, avec certainement une direction, etc., vous voyez où je veux en venir. Je veux en venir à la chose suivante, c'est que si on creusait un petit peu l'état de ces structures... M. le Maire tout à l'heure parlait de mutualisation, parce que c'était dans le vent, ou dans l'air du temps. Je pense qu'aujourd'hui il y a un travail à faire sur ces associations, sur la mutualisation des moyens qui leur sont alloués, chaque année. Et ce travail, j'avais proposé de le faire, comme sur la sécurité par exemple, pour laquelle j'avais émis un certain nombre de propositions, et pour laquelle j'avais été exclu. Moi, je suis prêt à travailler avec ce genre de structures, parce que la médiation, elle était faite par la régie de quartier auparavant. Et elle travaillait également dans tous les quartiers, puisque c'était une régie inter-quartiers, et elle travaillait également le soir tard, et donc c'était des missions qui ont disparues, que le Parti Socialiste a souhaité ôter à la régie de quartier, et qu'aujourd'hui il faudrait peut-être rétablir.

M. le Maire –

M. Gaillard, c'est assez paradoxal, parce que nous parlons de lutte contre l'exclusion, et c'est vous qui vous sentez exclu. Ne jouez pas les Caliméro ; j'ai vu, il n'y a pas longtemps, un article dans lequel vous prétendez que vous n'avez pas la parole. Je vous rappelle que vous l'avez eue dans le bulletin municipal, même si nous n'y sommes pas obligés, puisque vous n'êtes pas un groupe à vous tout seul ; je rétablis la vérité.

En ce qui concerne les réponses plus précises aux propos que vous faites sur un éventuel mélange des genres, je vais laisser la parole à Mme Christine Villette.

Mme Villette –

Pour préciser à nouveau : nous ne sommes pas propriétaires de l'histoire ; il se trouve qu'à un moment, dans le champ de compétences de la régie de quartier, qui est devenue inter-association/compétences, avec l'ASEM, sur des problématiques économiques, mais aussi sur des problématiques contextuelles et de projets, il a été fait le choix que l'ASEM – en l'occurrence, mais à l'époque de la régie, je m'en souviens aussi, c'était déjà le cas – s'oriente plus vers l'insertion par l'activité économique, et il a été donc décidé, effectivement, de dissocier les compétences. Moi, je trouve que c'est plutôt mieux, parce que c'est plus lisible, justement ; cela n'empêche pas le maillage et la complémentarité. Nevers Médiation est bien sur du profil de médiation, avec des compétences techniques, c'est-à-dire avec des profils de professionnels formés pour les missions qui leur sont confiées, et la régie de quartier s'est spécialisée plutôt sur de la coordination, et le développement de chantiers d'insertion. Vous devez en avoir mémoire, parce que je crois que vous connaissez bien la régie de quartier : effectivement, il y avait des conventions avec des bailleurs, sur l'entretien des cages d'escaliers, sur le ramassage de poubelles. Je pense qu'à l'époque il y avait un partenariat avec la ville sur différents travaux. Chacun s'est spécifié dans un champ d'activités bien particulier. Ce n'est pas un renoncement à la médiation, mais aujourd'hui on s'engage bien vers un travail d'évaluation des compétences des uns et des autres ; il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, il s'agit de tisser du maillage, d'évaluer le champ de compétences des uns et des autres, sur quel terrain chacun intervient, et de faire de la transversalité, du lien, de la cohérence, de la complémentarité. Et je pense que les services rendus à la population n'en seront que plus fluides, et le plus près possible des difficultés que l'on rencontre.

M. le Maire –

Merci. M. Grafeuille.

M. Grafeuille – Pour revenir sur ce que disait Mme Villette, effectivement les personnels de Nevers Médiation interviennent en particulier sur les conflits de voisinage. Quand ils n'arrivent pas à régler le problème, et s'ils l'estiment nécessaire, il est fait appel ensuite à la police municipale, sur la base de leurs rapports. La police municipale qui travaille en complémentarité avec eux. Ils jouent un rôle important.

M. le Maire – C'est une mission que je voulais rappeler, en conclusion. Vous l'avez fait. Il y a une chose sur laquelle nous sommes d'accord, M. Gaillard, c'est que tout le monde est dans la nécessité de faire des économies. Cela ne veut pas dire travailler moins bien, mais plutôt de travailler autrement. Et nous invitons les structures à se montrer rigoureuses dans leur gestion ; nous y veillons. Et pourquoi pas, mutualiser parfois, travailler plus ensemble parfois. Il n'empêche que chacune est maîtresse de sa spécificité. Encore une fois, les associations doivent être libres et autonomes dans leurs choix. Voilà pour ces considérations plus générales. Je vous propose donc de voter cette avance. Je crois qu'il y avait du retard dans la tenue de l'assemblée générale d'ailleurs. Donc, nous avons voulu limiter à une avance, parce que je crois qu'il nous était demandé une subvention plus importante, et qu'il nous faut justement du temps afin d'examiner les comptes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

2015-024 Déplacement à l'étranger. Jumelage entre Nevers et Mantoue (Italie) Mandat spécial

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération portant sur le déplacement Nevers Mantoue et le mandat spécial qui a permis le déplacement. Et je précise que je passerai la parole à une représentante qui accompagnait les jeunes à Mantoue, avec un fond d'images pour ce voyage, mettant en valeur des jeunes neversois également. Je passe la parole à Mme Frémont.

Mme Frémont – Le maire de Mantoue, Monsieur Nicolas Sodano, a invité du 13 au 15 février 2015, une délégation neversoise pour se rendre à Mantoue, à l'occasion du festival « Mantova & Friends 2015 » auquel a participé un groupe de Nevers « Plastic Age ».

Le Maire de Nevers, Denis Thuriot, tenant à rencontrer personnellement les élus de notre ville jumelle s'est rendu à Mantoue, ville avec laquelle nous sommes jumelés depuis 1959.

En conséquence, dans le cadre des mandats spéciaux donnés aux élus se rendant en mission à l'étranger, je vous demande de bien vouloir approuver le déplacement à Mantoue de M. le Maire, accompagné de M Daniel Devoise, conseiller municipal, pendant cette période.

Je voulais rajouter quelques éléments. Pendant 6 ans j'étais dans l'Opposition ; j'ai très souvent demandé qu'on nous explique au retour des délégations, ce que les élus étaient allés faire dans la ville et nous ne l'avons jamais eu. Sauf une exception : un déplacement fait par Mme Ombret, accompagnée par M. Cordier, pour lequel nous avons eu une vidéo projetée et un compte-rendu.

Je voulais dire aussi que M. le Maire n'est pas allé se promener complètement, là-bas. Il y avait des relations qui étaient interrompues depuis 4 ou 5 ans avec la mairie de Mantoue. Il a fallu ce festival pour renouer et aussi, M. le Maire en a profité pour aller voir des entreprises.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, opération 454, nature 6532. Merci

M. le Maire –

Y-a-t-il une demande d'intervention ? M. Gaillard.

M. Gaillard –

Oui, M. le Maire, puisque vous n'êtes pas allé vous promener complètement à Mantoue, je voudrais savoir, lorsque vous faites des déplacements à l'étranger, – vous aviez dit que vous seriez le VRP de la ville de Nevers –, que vous profiteriez de chaque déplacement pour vendre la ville de Nevers. J'aimerais savoir si en la matière, vous avez obtenu quelques résultats, en allant en Europe du Nord, par exemple, ou ailleurs.

M. le Maire –

Je vais vous répondre bien volontiers, puis je cèderai tout à l'heure la parole à notre invitée. L'idée était de participer au festival de musique qui s'appelle « Mantova & Friends », auquel était convié notamment un jeune groupe de la ville de Nevers, qui sera présenté tout à l'heure.

Et j'ai dit effectivement, et vous avez raison de le rappeler M. Gaillard, que je souhaitais, lors de mes déplacements, si possible, essayer de lier ce qui est intéressant, la culture – les jumelages ont aussi une vertu culturelle et linguistique – avec les aspects économiques, et voire d'emploi. J'ai donc demandé à pouvoir partir un peu plus tôt, puisque le festival se déroulait le samedi, pour rencontrer le vendredi une entreprise, qui est une entreprise importante, qui s'appelle Tittici ; c'est du cycle haut de gamme, qui peut correspondre un peu à Look, qui est mis en valeur d'ailleurs en ce moment pour les championnats du monde, et donc cette entreprise est intéressée, pour réfléchir, contribuer pourquoi pas, parce qu'elle n'a pas encore de marché en France, sur à un développement, et nous avons cette idée – et je le fais aussi en tant que Président de l'Agglomération – pour le développement d'un pôle cycles sur le plan industriel, en réunissant éventuellement l'existant, et en faisant contribuer d'autres entreprises. Donc, je vous rassure : effectivement, j'ai eu cet échange. Vous voyez, sur les images, que les cycles ont un cadre innovant en carbone. C'est une très vieille société familiale, qui s'est installée dans l'innovation, qui ne travaille plus d'ailleurs que dans 20 % dans le cycle ; elle a créé des activités dans le bâtiment, et contribue, notamment par des échafaudages innovants, télescopiques en partant du bas, pour limiter les risques de chutes et de danger, pour les personnes qui travaillent sur des chantiers importants, dans le monde entier (Sydney, au Japon etc.). Voilà une belle entreprise qui a su se diversifier pour faire face à la crise qui a aussi touché le cycle, et qui a des idées intéressantes. Et, donc les contacts ont été fructueux.

Et puis à propos des échanges avec les villes jumelées, et pour profiter au mieux de ces échanges, nous allons mettre en place, (et nous allons lancer cela prochainement, et le conseil sera informé), une plate-forme électronique. Nous y mettrons, et elles pourront aussi répercuter sur leurs propres villes jumelées, les demandes d'emplois que nous recevons de façon nombreuse à la ville et auxquelles nous ne pouvons pas forcément, naturellement, faire face, les demandes d'emplois d'été, des stages, que les jeunes peinent souvent à trouver, et qu'il est intéressant de diversifier à l'étranger. Donc, sur cette plate-forme électronique, j'ai déjà les accords d'un certain nombre de villes jumelées, dont Lund, dont Siedlce, dont Charleville Mézières. Par ailleurs, l'un des adjoints de la

ville de Charleville-Mézières, a exprimé le souhait que soient repris des contacts qui n'existent plus. Ce sont les jumelages historiques de Nevers, je rappelle, depuis 1959. Les images défilent derrière moi : vous avez pu voir les bustes de la famille Gonzague, le Palais ducal de Mantoue, et deux beaux théâtres, en très bon état, qui nous inspirent dans la rénovation du nôtre.

Voilà, M. Gaillard, j'espère avoir répondu à votre question, et je vous tiendrai au courant du suivi de ces échanges. Mais cette entreprise sera recontactée, sera associée. Il y aura aussi cette mise en place d'une plate-forme qui pourrait favoriser l'emploi. Je pense que quand on a des relations privilégiées, il faut les utiliser dans tous les domaines, il ne faut rien négliger, dans le cadre d'échanges : emplois, relations économiques entre entreprises... Ils se connaissent un peu avec Look, Time aussi, mais ils ont souhaité que j'évoque leur existence auprès de vous, auprès de Look et de Time. Ce que je ne vais pas manquer de faire bientôt. M. Gaillard, et puis je donnerai la parole à Mme Bettini.

M. Gaillard –

C'est une question d'actualité, une question économique importante, le tourisme, vous le rappeliez à juste titre. A cet effet, je me suis rendu, à titre de comparaison, sur le site internet de Pôle Emploi. Vous me direz, qu'en tant qu'élus que vous êtes, vous ne pouvez pas faire pression sur les structures qui recrutent des agents d'accueil touristiques, mais je regardais les offres du Cher, de l'Allier, de toute la Bourgogne, j'ai étendu au Loiret, tous les départements voisins dans un très large Centre France ; et je regardais ainsi sur le site internet de Pôle Emploi, les départements qui recrutaient des agents d'accueil touristiques, et j'ai constaté que le seul département qui n'en recrutait pas, c'était la Nièvre. J'ai comparé 10 ou 15 départements autour de la Nièvre. Si, en tant qu'élus, vous pouviez faire pression ; du fait que vous dites être le VRP de la ville de Nevers ; si vous pouviez recruter quelqu'un en tant qu'agent d'accueil touristique pour la Nièvre, pour Nevers, pour l'agglomération, ce serait bien ; parce que je pense que c'est là un vecteur économique important, puisque le tourisme est, je crois, la première ou la deuxième économie mondiale.

M. le Maire –

Vous savez, je ne suis, comme vous dites, qu'un élu, comme vous, et je ne suis pas le VRP...Oui, j'envisage d'être un des VRP, mais nous pouvons l'être dans notre territoire, donc à nous d'essayer d'intéresser autrui, et notamment d'autres entreprises à s'implanter ; c'est vraiment un pari pour l'avenir. Je vais passer la parole à M. Morel, car nous avons une ambition au niveau du tourisme. Le tourisme, depuis tout le temps, est vecteur d'attractivité, d'attractivité culturelle, économique, et donc c'est une chance de notre territoire, qu'il faut absolument maintenir et développer. M. Morel va sûrement vous répondre à ce sujet.

M. Morel –

M. Gaillard, je vous rappelle que l'on a un office du tourisme qui fait très bien son travail. Dans la dernière convention, nous avons augmenté le nombre d'heures d'ouverture, à partir du mois d'avril. Il avait été prévu un emploi supplémentaire, et comme ce sont des personnes prévoyantes, c'est déjà fait. C'est pour cela qu'il n'y a pas d'annonce, puisque tout est prévu déjà de longue date, et les agents, dont vous parlez, ils sont déjà en place à l'office du tourisme et ils font très bien leur travail, puisque le dernier bilan que nous avons présenté également s'avère plus que positif, et en constante progression.

M. le Maire –

Je précise que la ville de Nevers accueillera prochainement des jeunes de Mantoue au mois d'avril, et que nous allons leur faciliter également leur séjour à Nevers, y compris par la gratuité du musée municipal, qui ne l'était pas initialement, et à laquelle il nous a semblé logique de consentir, comme à maximum d'accès dans nos différents établissements ou équipements.

Je vais inviter Mme Bettini à se présenter, à nous dire quelques mots sur le voyage. Vous voyez sur l'écran les jeunes du groupe Plastic âge, ce sont des jeunes Neversois qui ont été mis en valeur là-bas.

Mme Bettini –

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs. Mon nom importe peu ; mon prénom, c'est Bénévole, et mon nom c'est Café Charbon, uniquement. Je suis là pour vous lire un petit texte, qui a été écrit conjointement par le Conseil d'administration et la direction de Café Charbon. Malheureusement, le Vice-président était venu en début de soirée, mais comme il avait lui aussi des choses à faire musicalement, j'ai pris sa place en sortant de mon travail. Je vous lis mon petit texte, en complément de ce qu'a dit Mme Frémont, bien sûr.

Dans le cadre de l'organisation du festival « Mantova & Friends », troisième édition, Nevers a été sollicitée par la ville de Mantoue, pour participer à cet événement, dont l'objectif est le développement des liens d'amitié entre les citoyens, jeunes et moins jeunes. Il s'agit en l'occurrence de donner l'occasion à des groupes de jeunes musiciens de se connaître. Vous avez à l'image les 5 jeunes du groupe « Plastic Age » – d'échanger, et à terme, de nouer des liens d'amitié. Et cela, je peux vous dire que cela a été parfaitement conclu. La Ville de Nevers a confié à l'association Au Charbon le soin de sélectionner et d'accompagner le groupe musical la représentant à cette occasion. Le groupe « Plastic Age », constitué de 3 jeunes et de 2 garçons, s'est ainsi produit en mini concerts sur la scène du théâtre de Mantoue. Il est à noter que dans ce groupe, le plus jeune n'a pas encore 16 ans, et le plus vieux pas encore 18. Ces jeunes musiciens suivent un programme d'accompagnement et de formation au Café Charbon, depuis plusieurs mois : répétitions encadrées, techniques instrumentales individuelles, jeu en collectif, aide à la diffusion auprès d'autres salles et festival. Puisqu'ils se produiront très certainement dans le Silex à Auxerre, et dans d'autres salles.

Accompagnés par la personne chargée de cette activité au sein du Café Charbon, et de deux bénévoles, les jeunes ont ainsi participé à ce déplacement, le voyage étant pris en charge par la municipalité. Tout s'est déroulé dans de parfaites conditions. Il est à noter que l'accueil sur place, tant au niveau des familles qui ont hébergé les jeunes, que des bénévoles du comité de jumelage ou des délégations officielles, a été particulièrement chaleureux et efficace, et qu'ils en soient aujourd'hui remerciés.

La coordination et les moyens techniques et artistiques de qualité ont permis aux jeunes de se produire dans de bonnes conditions. Au milieu de jeunes artistes allemands, russes et italiens, la ville de Nevers a été dignement représentée. Merci.

M. le Maire –

Merci, Mme Bettini de votre implication, et de votre résumé de ce jour. Nous n'allons pas inviter les jeunes à jouer de la musique ce soir, mais je vous encourage à les écouter, car ils sont un certain talent, voire un talent certain. C'était à la fois un voyage de soutien pour nos jeunes, en lien avec le Café Charbon, qui est une structure importante sur notre territoire, et également un objectif d'échanges économiques, et relationnels, et nous avons donc eu cet échange avec la deuxième ville jumelée, je le redis, donc Charleville Mézières, qui, elle aussi est issue de la famille des Gonzague. Je vous propose de voter le mandat spécial. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

2015-025 *SVE. Service volontaire européen. Conventions liées à l'accueil de volontaires dans les services municipaux et à l'envoi de jeunes nivernais en SVE à l'étranger*

M. le Maire – Nous allons examiner la dernière délibération de l'ordre du jour avant de passer aux questions, aux motions et aux vœux, par le SVE, Service Volontaire Européen. Les conventions liées à l'accueil de volontaires dans les services municipaux et à l'envoi de jeunes nivernais en SVE à l'étranger. Avant de céder la parole à notre nouvel élu, M. Dos Reis, pour nous la présenter, je vais, pour que tout le monde ait la parole, donner celle-ci à Maxence Vard, notre représentant du conseil municipal junior, pour qu'il nous dise quelques mots et se présente.

M. Vard – Merci M. le Maire. Je m'appelle Maxence Vard, j'ai 17 ans, et je suis actuellement scolarisé au Lycée de la Communication Alain Colas en option Cinéma Audiovisuel depuis trois années maintenant et me destine plus tard à devenir attaché de presse, et, plus largement, dans le secteur de l'information communication.

Le CMJ a plusieurs buts : d'un point de vue politique, il permet de laisser libre cours aux propositions émises par les adolescents et de les laisser s'exprimer de manière à ce qu'ils soient des citoyens actifs, au même titre que les adultes dont vous faites tous partie au niveau du conseil municipal. D'un point de vue éducatif, il permet de favoriser leur autonomie et la mixité sociale, de développer une expression, ainsi qu'un esprit, collectif, et enfin de pouvoir développer et de s'approprier la notion d'engagement. Il est prévu que des rencontres soient établies à partir d'avril avec les jeunes des différents quartiers de Nevers. En particulier, nous rencontrerons les jeunes afin de leur présenter le CMJ.

En plus d'avoir le privilège d'assister au conseil municipal, je suis en charge des projets, qui sont les maîtres mots du CMJ. Premièrement nous avons à discuter sur le « Passeport Jeune », carnet de réductions et autres avantages pour des jeunes nivernais dont nous établissons actuellement l'archétype, et également les « Rencontres de la jeunesse » (événement festif avec des intervenants locaux, plutôt qu'un événement d'orientation scolaire dont la ville de Nevers regorge, se déroulant le 6 juin prochain). Je pense avoir une certaine légitimité dans ce conseil, car même si je ne suis pas majeur et n'appartiens à aucun parti politique, j'estime être à même de comprendre les jeunes et à les représenter dans les situations les concernant, et je pense que leur donner la parole est une initiative intelligente, moderne, et bien utile. Merci à vous.

M. le Maire – Merci. Je vous laisse enchaîner, M. Dos Reis, pour la présentation de cette délibération.

M. Dos Reis – M. le Maire, Mmes et MM. les conseillers, Mesdames, Messieurs, je tenais d'abord à dire combien j'étais fier d'intégrer cette équipe municipale et de participer ainsi à l'élaboration des différents projets pour notre ville. Je tenais à le dire.

Je vais vous parler du Service Volontaire Européen. Afin de développer ses actions destinées à favoriser la mobilité internationale des jeunes, la Ville de Nevers s'est engagée en 2009 dans le dispositif du Service Volontaire Européen en menant les démarches pour obtenir une accréditation comme « organisme d'accueil, d'envoi et de coordination », auprès de l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA), accréditation qui a été renouvelée pour 3 ans en septembre 2012.

Ainsi, nous accueillons depuis septembre 2014 et pour 11 mois une jeune Ukrainienne, Iryna Lukianenko (elle a pour projet « Move it ». Elle a comme activités d'accompagner les jeunes dans leur projet individuel de mobilité internationale, de promouvoir la citoyenneté et la diversité européenne auprès des jeunes : organiser des soirées interculturelles, conduire des ateliers ludiques dans les lycées, accompagner les projets de mobilités internationales en groupe et de participer à l'animation d'un réseau d'assistants de langue et à l'amélioration de l'accueil de ces assistants à Nevers.

Nous accueillons aussi, et depuis octobre, pour 12 mois, un jeune Algérien, Nassim Mousli, que j'ai rencontré dernièrement. Il a pour projet « Raconte-moi le monde », en partenariat avec l'association Arts sans frontière. Son rôle est d'animer, et de participer à l'élaboration de séances d'animation (contenu pédagogique, déroulement et évaluation) le week-end dans les écoles, dans les structures de la ville et la médiathèque.

Nous devons, pour être en mesure d'accueillir deux nouveaux volontaires à la rentrée scolaire 2015, solliciter avant le 30 avril une subvention auprès de l'Agence Française du Programme "Erasmus+ Jeunesse et Sport".

Le montant de la subvention octroyée pour un accueil de volontaire est variable en fonction de la durée du contrat et du pays d'origine du jeune. La subvention couvre :

- les indemnités mensuelles versées au volontaire,
- une partie des frais de transport aller retour entre sa ville d'origine et Nevers,
- et une partie des frais internes de suivi et de coordination.

A titre d'exemple, le montant alloué pour le projet d'Iryna est de 8 025 € maximum, celui pour le projet de Nassim est de 8 735 €. Il est entendu que le montant définitif est établi après remise d'un rapport final, après le départ de chaque volontaire.

La Ville de Nevers s'engage à accorder aux volontaires qu'elle reçoit :

- un logement meublé et équipé (actuellement les studios dont elle est propriétaire, 15, route de Sermoise),
- un vélo et un abonnement annuel aux transports urbains,
- et selon la charte SVE, une indemnité mensuelle. (115 € d'argent de poche - montant arrêté par la commission européenne) et 310 € pour les frais de nourriture.

Elle devra aussi leur proposer un soutien linguistique en français, et les aider à construire un projet personnel adapté.

Enfin, elle devra leur mettre à disposition un tuteur qui doit être disponible, parler si possible anglais pour faciliter la communication durant les premières semaines et s'assurer du bon déroulement du séjour ; il est souhaitable que ce tuteur ne soit pas la personne responsable des activités du volontaire.

Par ailleurs, nous accompagnons les jeunes Nivernais désireux, eux-aussi, de vivre l'expérience d'un service volontaire européen. S'ils sont sélectionnés par une structure d'accueil, nous devenons alors leur organisme d'envoi, et à ce titre, nous devenons cosignataires de la demande de subvention déposée par l'organisation d'accueil.

Nous pouvons également être amenés à signer des conventions de partenariat avec diverses organisations pour le bon déroulement des projets SVE.

En conséquence, je vous propose d'autoriser à formuler les prochaines demandes de subvention auprès de l'Agence Française du Programme "Erasmus+ Jeunesse et Sports" et de l'autoriser également à signer tout document afférent pour l'accueil et l'envoi de jeunes volontaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015, opération n°459.

- M. le Maire – Merci M. Dos Reis. Y a-t-il une demande d'intervention ? M. Gaillard.
- M. Gaillard – Oui, pour demander une information complémentaire à mon nouveau collègue. Est-ce que avec les pays avec lesquels nous avons engagé des conventions, est-ce que nous avons la réciprocité ? C'est-à-dire, en d'autres termes, est-ce que nous pouvons envoyer des jeunes neversois dans ces pays.
- M. Dos Reis – Oui.
- M. le Maire – C'est dans la présentation d'ailleurs. C'est à la fois l'accueil et l'envoi de Neversois.
- M. Gaillard – Merci.
- M. le Maire – Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je voulais juste donner une petite précision, et ce n'est pas pour remettre les choses sur le tapis, par rapport à ce que vous aviez suggéré au début, nous travaillons sur une charte d'éthique de l'élu, que nous soumettons prochainement au conseil municipal, et qui permettra peut-être de répondre à certains questionnements que nous avons eus en début de séance.

2015-026 **Conseil municipal jeunes. Modifications**

Adopté à l'unanimité.

2015-027 **Accueils collectifs de mineurs (rythmes scolaires). Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Nièvre**

Adopté à l'unanimité

Question :**L'annonce de l'implantation de la FNAC à Nevers était-elle prématurée ?**

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Mme Charvy pour sa question orale. Je vous en prie.
- Mme Charvy – Ma question est la suivante : L'annonce de l'implantation de la FNAC à Nevers était-elle prématurée ?
- En effet, l'annonce date du 9 février, le lendemain, le 10 février, Pierre-Emmanuel Cauët du groupe AFFINE, co-proprétaire de l'espace Colbert où l'implantation est annoncée, et **Ginette Cabage**, responsable du service presse, considèrent l'un et l'autre que l'annonce est prématurée. Il est d'ailleurs mentionné dans l'article du Journal du Centre l'embarras de Guillaume Maillard qui confirme non pas le projet mais qu'il est en bonne voie.
- M. le Maire – Je sais que cela a suscité beaucoup d'émotion. Dans les deux sens. Je pense que c'est toujours intéressant de voir une enseigne nationale qui s'intéresse au local ; cela ne veut pas dire qu'il faut oublier nos acteurs locaux, et d'ailleurs je souhaite préciser que c'est un acteur local qui va porter ce projet, cette installation de la FNAC à Nevers.
- Vous savez, la communication, c'est un jeu, c'est une pièce de théâtre : celui qui a communiqué le premier dessus, c'est justement celui qui dit après qu'il ne fallait pas communiquer, c'est-à-dire le groupe AFFINE qui est donc propriétaire des lieux, et qui a donc signé le bail ; je vous le confirme. Maintenant chacun fonctionne avec sa communication et le niveau d'informations qu'il détient.
- Je peux vous assurer que ce projet se fera, et je souhaite d'ailleurs proposer qu'il y ait un échange, parce que je comprends, certains sont présents d'ailleurs, qu'un certain nombre de libraires, de photographes, notamment mais pas que, soient inquiets. L'idée, c'est qu'il y ait une complémentarité, l'idée aussi c'est que cela refasse aussi venir du monde en centre-ville, plutôt que d'aller dans d'autres villes, ou dans la périphérie, pour la clientèle en question.
- Cela n'était pas prématuré ; c'est une communication, encore une fois, qui a été lancée par le propriétaire des lieux. La Ville effectivement a été informée, dans la foulée, de la réalisation de ce projet. Elle s'est simplement réjouie, je pense comme beaucoup : à partir du moment où il y a une manifestation et un intérêt économique pour notre ville, c'est qu'on pense qu'elle peut avoir un potentiel.
- Maintenant, je le redis, et je souhaite rassurer, je serai vigilant aussi. C'est une FNAC qui aura une dimension mesurée, ce ne sera pas quelque chose de complètement exceptionnel qui va manger tout le monde, et je pense que la zone de clientèle qu'elle peut alimenter peut aussi bénéficier à certains de ses concurrents, si je puis dire. Et je proposerai que ce porteur de projet neversoise rencontre les autres, qui le connaissent d'ailleurs, pour justement échanger avec sérénité, sur ses intentions, et je pense qu'il doit y avoir de la place pour tout le monde. Mme Charvy.
- Mme Charvy – Je vous remercie. A priori, je suis d'accord avec vous, nous pourrions nous en réjouir, mais en tant qu'élus, nous devons néanmoins nous interroger sur les conséquences à plus long terme d'une telle implantation. La première victime serait sans nul doute Pôle Arts, qui a repris Forum en mars 2014, avec une douzaine d'emplois, vous le savez, sauvés, et à ce moment-là, la municipalité semblait soutenir cette reprise. Je pose la question de combien d'emplois supprimés par ailleurs chez les photographes, déjà rares à Nevers, vendeurs de

jeux vidéos, d'électroménagers, combien d'emplois supprimés à la librairie Agapé, et à la librairie Le Cyprès et Gens de la Lune, qui seront certainement également menacés à moyen terme.

En tout cas, nous avons le devoir, ce soir, de nous interroger tous ensemble. Une politique qui me semble intelligente sur le plan commercial vise à installer des activités nouvelles, des boutiques qui n'existent plus ou pas à Nevers, pour maintenir une clientèle, ou en attirer une nouvelle. Mais qu'en est-il de la concurrence qui risque de détruire au moins autant d'emplois qu'elle n'en créera ? Une politique du commerce intelligente, c'est plutôt de faire venir de nouveaux métiers, de bouche par exemple, de qualité, c'est de rendre le centre ville agréable, c'est de soutenir les commerces existants, pour qu'ils s'embellissent et s'améliorent encore ; mais certainement pas de les affaiblir. Et vraiment, je crois que nous avons le devoir de poser la question des conséquences sur l'emploi dans les commerces indépendants, que pour notre part nous soutenons, bien plus que les franchises. J'évoquerai éventuellement la question de la franchise après.

M. le Maire –

Je vais vous donner un petit exemple, Mme Charvy. Je connaissais bien à l'époque le directeur de But, et quand Conforama s'est installé en face, j'étais inquiet pour lui, et je le lui ai dit ; mais en fait, il était ravi : il a augmenté ses chiffres, parce que, justement, il a pu drainer davantage de clientèle qu'avant.

Maintenant, je vais remettre les choses à leur place : ce n'est pas la ville qui est à l'origine de cette implantation, c'est un projet privé. Elle en a pris acte. Je rappelle qu'il y a la liberté du commerce et d'installation, et qu'à part certaines surfaces qui doivent passer en commission, la liberté d'installation en France elle est libre partout, à Nevers, comme ailleurs. Il y a des choix qui sont faits, et je me dis que si une enseigne nationale a envie de jouer le jeu à Nevers, c'est qu'elle estime qu'il y a un potentiel. Je ne vois pas une FNAC venir se suicider à Nevers, pour ne pas estimer que son projet soit pérenne.

Vous évoquez les emplois perdus, je vous trouve un peu pessimiste. Et je vous rappelle que c'est aussi un Neversois qui porte ce projet, et qui envisage 10 emplois créés. Donc, avant de parler de ceux qui seront perdus, moi je vois aussi ceux qui seront créés. Et je propose, je le redirai, – après, chacun est libre de le faire, le maire peut éventuellement le proposer, mais après, à chacun d'échanger – qu'il y ait cet échange prochainement entre les différents intervenants. Vous savez, la communication, souvent, cela permet de rassurer, et je ne pense pas que cette personne ait l'intention de manger tout le monde ; elle veut développer son propre commerce, qui est déjà dans ce secteur-là, de l'agrandir un peu, proposer autre chose, en complément des autres ; c'est, en tout cas, les éléments d'échange que j'ai eus avec elle, et c'est dans ce sens-là qu'elle s'exprime et je pense donc qu'il ne faut pas céder à un mouvement de panique.

Je suis toujours sidéré d'entendre beaucoup de Neversois qui viennent dire qu'il n'y a pas grand-chose, – à tort d'ailleurs ; il n'y a pas mal de chose – à Nevers ; et puis, qu'il n'y a pas assez, – et cela c'est vrai, ils ont raison –. Et quand il y a quelque chose qui veut venir, on trouve toujours les moyens de s'y opposer.

Je pense qu'au bout d'un moment, il faut faire un choix : soit on reste sur nous-mêmes, on se rétrécit, soit on s'étend, on entreprend, on est ambitieux, comme le disait M. Sainte Fare Garnot. Encore une fois, là, ce n'est pas un projet de la Ville, ce n'est pas sur incitation de la Ville, c'est un choix d'une libre entreprise qui existe dans notre pays, ici comme partout. Donc, je voulais simplement remettre les choses à leur place, et j'ose espérer que cela sera générateur d'emplois, cela c'est

certain ; et que cela n'entraînera pas de pertes ailleurs ; et surtout, que cela fera revenir du monde, des clients, à Nevers, ce dont les commerçants, que nous soutenons par ailleurs, dans différentes actions, puissent prospérer et se développer, et créer de l'emploi également, à leur tour. Allez-y, Mme Charvy, peut-être une dernière intervention. Nous pourrions débattre longuement. Allez-y, il n'y a pas de difficulté.

Mme Charvy – Telle que la communication a été faite, on a cru comprendre que finalement, la ville avait dit son mot, et avait contribué à l'installation de la FNAC ; en tout cas, c'est comme cela que je l'ai entendu.

M. le Maire – Pas du tout...

Mme Charvy – J'ai sous les yeux la communication qui a été faite, et je vous assure qu'elle a cette tonalité.

Je voudrais juste dire que la FNAC, finalement, est tentaculaire, et que, parce qu'elle ne parvient pas, dans les grandes villes, à faire tous les bénéfices qu'elle souhaite, elle s'attache maintenant à s'étendre dans des communes moyennes. Il faut savoir par exemple que dans des villes comme Annecy et Vichy, le chiffre d'affaires des commerces indépendants a baissé de 15 %. Voilà.

Donc, je pense quand même qu'il faut que l'on s'interroge. Il ne s'agit pas d'avoir de l'ambition pour avoir de l'ambition ou pour communiquer ; il faut s'interroger sur ce que l'on veut des centres-villes, et en particulier ce que l'on veut pour le centre ville de Nevers.

M. le Maire – Mme Charvy, encore une fois, soyons clair, je ne revendique pas la paternité de ce projet. Nous, nous souhaitons être facilitateurs pour tout projet qui peut être intéressant pour le développement du territoire, et nous avons effectivement, alertés par cette communication qui avait été lancée par le bailleur, considéré que cela pouvait être une bonne nouvelle pour Nevers qu'une enseigne nationale s'intéresse.

Je rappelle que c'est un projet d'un Neversois, qui entend développer une activité qu'il a déjà, ce n'est pas une activité complètement nouvelle ; il la re-calibre différemment. Par ailleurs, il fait ceci sur une zone qui est, quand même, en perdition – convenons-en – depuis quelques années, l'espace Colbert, qui n'a pas eu le développement auquel il aspirait, et c'est aussi un quartier qui peut se développer, qui va se développer. Donc, ce commerce peut y contribuer.

Vous donnez des chiffres : je suis allé dans beaucoup de villes où il y avait des FNAC et aussi d'autres libraires, d'autres photographes. Donc, tout n'est pas tué par les FNAC, surtout que, je le redis, c'est de dimension adaptée à Nevers et très raisonnable ; je pense que c'est intéressant. Voilà, on peut toujours trouver des exemples, et des contre-exemples. Moi, je vois aussi des emplois créés. A nous d'être vigilants ; et encore une fois, nous ne sommes pas là pour jouer les régulateurs du marché du commerce. Nous sommes là pour constater ; quand un commerce ferme, malheureusement le déplorer ; quand un commerce s'ouvre, s'en réjouir, mais encore une fois, il appartient aux commerçants et aux enseignes de prendre leurs responsabilités. Ce que je veux simplement, en tant que maire, que chacun puisse se développer à son niveau, et quelqu'un qui a besoin d'une vraie compétence dans le livre va souvent chez son libraire, qui a du temps à lui consacrer, et pas forcément le personnel de la FNAC qui a une clientèle aussi qui est différente et complémentaire. Vous pourrez ne pas être d'accord avec moi le cas échéant. Je pense que ce que je dis est partiellement vrai ; peut-être à vos

yeux, partiellement faux. En tout cas, c'est un constat que nous faisons ; ce n'est pas la Ville de Nevers qui a décidé de cette implantation.

Question :

M. Diot – Attribution d'une subvention de solidarité aux réfugiés de Kobané

- M. le Maire – Je vous propose d'enchaîner avec la question écrite de M. Diot, à laquelle nous allons répondre exceptionnellement par oral.
- M. Diot – Quels sont les modes respectifs de fonctionnement entre la question écrite et la question orale ?
- M. le Maire – La question orale est posée oralement au conseil municipal ; la question écrite est une question qui est envoyée à celui-ci, préalablement à sa tenue.
- M. Diot – Parce que les questions orales ne doivent pas l'être ?
- M. le Maire – La question écrite entraîne une réponse écrite. Mme Charvy nous a fait connaître qu'elle avait une question orale à poser. Elle a précisé que c'était une question orale, et elle l'a développée. D'ailleurs, je n'avais que l'intitulé de la question. Elle l'a développé oralement.
- M. Diot – C'est une question tout court, alors. M. le Maire. Dès le conseil municipal du mois d'octobre dernier, j'avais déposé un vœu pour que notre ville, dans le cadre de ses missions de solidarité internationale, apporte son aide à l'une des municipalités du Kurdistan Turc, Dyarbakir, Mardin, ou Slirt, des villes qui accueillent seules, et dans des conditions d'extrême précarité des milliers de réfugiés en provenance de Kobané, fuyant les djihadistes de Daech. Et j'insistais sur l'urgence de la situation à l'entrée de l'hiver.

Vous nous aviez alors donné un accord de principe. Ne le voyant pas à l'ordre du jour du conseil de décembre, je vous avais relancé à ce sujet, et transmis, par exemple, les coordonnées de l'Union des Municipalités d'Anatolie du Sud-Est.

Je suis profondément surpris que lors de la commission 2 du 3 février dernier, une délibération dans ce sens ait enfin été transmise mais pour être tout de suite retirée de l'ordre du jour par M. Cordier, au motif que l'Union des Municipalités d'Anatolie du Sud-Est serait, je cite « *une association soutenue par Pierre Laurent, secrétaire national du Parti Communiste Français* », (ce qui en dit long, s'agissant quand même de milliers de réfugiés en danger de mort), et au motif, (lui, semble-t-il, plus recevable), d'une inquiétude sur la traçabilité du don. M. Cordier a donc envoyé le sujet à plus tard, souhaitant redéfinir l'association destinataire, en évoquant des associations neversoises ou d'autres associations d'envergure nationale.

M. le Maire, si l'Union des Municipalités d'Anatolie du Sud-Est ne vous inspire pas de confiance, pas de problème. L'important, c'est que les populations, concrètement sur place, puissent recevoir de l'aide. J'insiste à nouveau sur l'urgence de la situation, parce que dans « urgence humanitaire », il y a « urgence », et que, comme vous le savez, depuis le mois d'octobre, l'hiver est arrivé. Je me permets donc de suggérer une autre association, l'association France Kurdistan, qui elle aussi, a l'immense défaut de bénéficier de la sympathie et de la solidarité des communistes français, mais quand même, pas que d'eux, et qui a l'habitude de ce genre de missions. Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, le rapport de mission réalisée du 15 au 21 décembre à Suruç, et

transmis au Conseil Général des Hauts-de-Seine, suite à la subvention de 10 000 € accordée par M. Patrick Devedjian, qui n'est pas un bolchévik, Président de cette même collectivité.

Ma question est la suivante : M. le Maire, alors que vous nous avez à deux reprises, donné des engagements dans ce sens, allez-vous, sans attendre l'hiver prochain, accorder une aide de notre collectivité aux réfugiés de Kobané ?

M. le Maire – La réponse est oui, M. Diot, nous allons faire la proposition. Je vais laisser à M. Cordier le soin de vous l'expliquer.

M. Cordier – M. le Maire, cher collègue. Vous êtes vraiment très prévisible, M. Diot. C'est vraiment très très dommage, parfois.

Il est vrai que lors de la commission 2 à laquelle vous assistiez – vous étiez peu nombreux, de l'Opposition – j'ai émis des réserves non pas quant à la subvention de 5 000 € pour l'Union des Municipalités d'Anatolie du Sud-Est, soutenue, il est vrai, par le Parti Communiste Français.

Mais ces réserves étaient de deux ordres : l'une, et cela vous l'avez bien compris, je crois, sur la traçabilité. Effectivement, pour notre Ville, cette somme n'est pas négligeable, surtout lorsque vous la comparez à la somme de 10 000 € donnée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine ; cette comparaison est assez rocambolesque, à mes yeux.

L'autre réserve portait sur les 4 objectifs que s'est fixé votre « chef », Pierre Laurent, lors de sa présence sur le terrain, qui étaient les 4 suivants :

- que le PKK ne soit plus dans la liste des organisations terroristes,
- que les autorités françaises cessent leur soutien aux bailleurs de Daech,
- que le gouvernement français fasse pression sur la Turquie, pour notamment la mise en place d'un corridor de Kobané,
- que le gouvernement français annule ses accords de coopération policière et judiciaire avec Ankara.

C'est bien cela ?

M. Diot – Oui.

M. Cordier – Tout à fait. M. Sainte Fare Garnot, aviez-vous demandé, lors de la subvention attribuée par la Ville de Nevers concernant le cyclone qui a ravagé Haïti que le gouvernement corrompu de cet île soit sanctionné ? Je n'ai pas eu l'impression.

M. Diot, cela m'étonne de vous, mais vous savez très bien que la municipalité ne peut s'immiscer de quelque sorte que ce soit dans la politique internationale ; mais que vous, en tant que citoyen et responsable politique, vous avez le droit de provoquer le débat sur la politique étrangère du gouvernement que vous avez soutenu, sans obtenir, il est vrai, de remerciements. Mais la Ville de Nevers ne peut s'engager dans ce piège grossier.

Alors, je peux vous assurer, comme vous l'a dit M. le Maire, que lors du prochain conseil municipal du 17 mars 2015, nous voterons cette subvention, et qu'elle sera versée à la Croix Rouge Internationale.

Je vous demanderais, s'il vous plaît d'arrêter maintenant vos insinuations, en sous-entendant que je serais insensible au drame qui se joue actuellement dans cette région du globe. Comme le disait quelqu'un que vous avez sûrement très connu, vous n'avez pas le monopole du cœur, et vous pourriez également vous préoccuper du drame que vivent les Ukrainiens actuellement, mais là, il y a un silence radio de votre part. Alors, bon, je connaissais le Parti Communiste ; il y a des directives du Parti, et je ne sais pas si vraiment cela s'adresse à ça.

Donc, cette subvention sera versée à la Croix Rouge internationale, et cela sera voté lors du prochain conseil municipal. Dont acte.

M. le Maire – C'était une question, M. Diot, pas un débat. Alors une courte réponse, s'il vous plaît.

M. Diot – Je m'en félicite, première chose.

M. le Maire – Très bien.

M. Diot – Je m'en félicite, première chose qu'une subvention arrive. Il faut qu'elle arrive en direction des populations de Kobané.
En l'occurrence, M. Cordier, je n'ai jamais parlé... c'est vous qui parlez du retrait de la liste des organisations terroristes du PKK, etc... C'est vous qui faites de la politique en l'occurrence. Moi, j'ai simplement demandé une aide à la population de Kobané ; c'est vous qui en faites un débat politique, etc. Très bien. Moi, ensuite, j'assume effectivement mes convictions politiques, mais ce n'était pas l'objet de la délibération. La solidarité internationale...

M. Cordier – Arrêtez d'avoir un discours comme cela, M. Diot...

M. Diot – Mais, c'est vous, enfin, qui...

M. le Maire – S'il vous plaît... Voilà, il n'y a pas besoin d'avoir un parti politique pour avoir des convictions, je le rappelle. Vous pouvez hocher de la tête, M. Sainte Fare Garnot, mais c'est la réalité. De plus en plus de Français d'ailleurs le relèvent.

Ce que je voulais préciser, par rapport à cela, c'est que nous avons eu deux soucis : c'est de vérifier que l'intégralité des fonds bénéficient bien aux réfugiés et à ceux qui sont en souffrance, et non pas à un soutien administratif d'une structure. M. Cordier faisait juste référence aux propos de M. Pierre Laurent, pas vous directement, mais aux propos de M. Pierre Laurent, qui vous concernent malgré tout.

Et puis, le deuxième choix que nous voulions, c'était effectivement attribuer ces fonds à une organisation, à une organisation non gouvernementale, indépendante donc de tout parti politique...

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Mais elle ne l'est pas, semble-t-il. Mais, bon, l'essentiel, c'est que cela puisse bénéficier à ces personnes, qui en ont fortement besoin. Donc, nous voilà rassurés. Nous voterons cette subvention au prochain conseil municipal.

2015-028Motion Collectif pour un trajet en train Nevers-Dijon en 2 h

M. le Maire – Avant d'enchaîner sur la motion, je souhaiterais que M. Michel Suet dise quelques mots par rapport aux prochaines échéances électorales.

M. Suet – La démocratie est l'affaire de tout le monde. Je rappelle qu'il y a des élections les 22 et 29 mars prochain et qu'il manque, à l'heure où je vous parle, des présidents de bureaux de vote. Je vous invite, Opposition et Majorité, à répondre au courrier que vous avez reçu. Voilà. C'est simplement un devoir civique.

M. le Maire Merci de bien vouloir vous manifester, afin que les bureaux de vote puissent être présidés par des élus.

M. le Maire – Je vous propose ensuite de voter sur une motion pour un trajet en train Nevers - Dijon en 2 h.

La ligne ferroviaire Nevers-Dijon représente actuellement 8% du trafic global TER Bourgogne et connaît une augmentation de fréquentation sans précédent depuis 2011 (+13,6%), dans une tendance globale baissière en Bourgogne. Cette augmentation confirme la vitalité de la ligne puisque la fréquentation a doublé depuis 2007.

Qu'ils soient lycéens, étudiants, salariés, en familles, retraités, touristes ou qu'ils se déplacent dans le cadre d'une visite médicale, administrative ou privée à la capitale régionale, la ligne Nevers-Dijon est empruntée quotidiennement par plus de 2000 usagers.

Pourtant, malgré les efforts louables de la part de l'Etat, de la région Bourgogne, de Réseau Ferré de France et de la SNCF ces dernières années pour améliorer la liaison Nevers-Dijon en termes de cadence, de desserte et de modernisation du matériel, force est de constater qu'en terme de temps de trajet, et donc d'équité territoriale, le compte, pour les usagers neversois, et plus largement pour les usagers nivernais, n'y est toujours pas. Alors que, parallèlement à cela, toutes les autres destinations à partir de Nevers ont connu des améliorations notables en temps de trajet, que ce soit en direction de Paris, Clermont et Bourges.

Aujourd'hui, pour un voyageur, et pour un trajet Nevers-Dijon par train TER-Bourgogne, le temps de trajet dure au minimum 2 h 20 pour une distance parcourue de 216 km. Par comparaison, un Nevers-Paris met 1h56 pour 250 km, et un Nevers-Clermont-Ferrand, 1 h 30 pour 190 km.

Par ailleurs, dans un contexte de réforme territoriale encore incertain, où il serait question de fusionner la Bourgogne avec la Franche-Comté, ce qui aurait pour conséquence de relayer encore plus notre ville et notre département au rang d'extrêmes marges occidentales de cette nouvelle région, nous devons, en tant qu'élus de Nevers, en concomitance avec les autres élus du département s'ils le souhaitent, plus que jamais et fermement, faire entendre notre voix et tout mettre en œuvre rapidement auprès des instances décisionnaires de la SNCF, de RFF et de la région, pour réduire le temps de parcours Nevers-Dijon à 2 h 00, sans supprimer d'arrêts intermédiaires.

Parce que nous considérons aujourd'hui qu'il est anormal, voire injuste pour nos concitoyens, qui représentent tout de même, avec plus de 70 000 habitants, la

troisième plus grande agglomération bourguignonne, derrière Dijon et Chalon-sur-Saône, d'être considérés comme des usagers de seconde zone.

Cette nécessité n'est pas une utopie, puisque plusieurs pistes examinées par la région, dont l'électrification de la ligne VFCEA, ont démontré que cette dernière permettrait un gain en temps conséquent, même si cet écart s'est beaucoup resserré ces dernières années avec les nouvelles générations de matériel.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions répondre positivement à la sollicitation du collectif « Nevers – Dijon en 2 heures », en lui apportant notre soutien et en réaffirmant notre engagement à faire le nécessaire pour améliorer la desserte Nevers-Dijon, en réduisant le temps de parcours à 2 h 00.

Voilà pour cette motion.

M. le Maire –

M. Diot, je vous en prie.

M. Diot –

M. le Maire, la liaison Nevers-Dijon est un axe ferroviaire régional important, et travailler à ramener le trajet entre ces deux villes à environ 2h est un objectif que tout le monde devrait partager, encore que la réduction du temps de trajet peut vite trouver des limites techniques et financières. Cette liaison est aujourd'hui quand même loin d'être abandonnée. Comme il est souligné, la Région et RFF ont ces dernières années, réalisé des investissements conséquents sur celle-ci, renouvellement de ballast, modernisation de la signalisation, mise en accessibilité de la gare de Decize, etc. La Région ayant aussi financé l'achat de matériels roulants plus performants, et améliorant le confort des usagers. Il est à remarquer que ces investissements ont déjà permis de faire passer le temps de trajet de 2h48 à 2h17 aujourd'hui, tout en préservant les 8 arrêts intermédiaires.

Dans le texte qui nous est soumis, les temps de parcours entre Nevers et Dijon sont comparés à ceux de Nevers-Paris. J'attire l'attention sur le fait que ces deux lignes ne sont pas vraiment comparables. D'abord le profil des lignes et leurs caractéristiques techniques : entre Nevers et Paris, les Trains d'Equilibre du Territoire, directs, font le trajet à 160 km/h et peuvent, selon les secteurs, pratiquer les 200, voire les 220 km/h. Il y a d'ailleurs un objectif politique que nous portons, c'est de mettre au gabarit des 200 km/h l'ensemble du parcours entre Nevers et Paris, ce qui est techniquement réalisable.

Sur Nevers Dijon, la ligne traverse le Morvan, quand même, et c'est donc un profil plus contraint. Ainsi les TER roulent-ils à 160 km/h, entre Dijon et Chagny, mais font le reste du parcours, selon les sections, à une vitesse comprise entre 100 et 120 km/h.

Ensuite, les liaisons Nevers-Paris, qui sont prises en exemple dans le texte, sont effectuées par des trains directs, assumés par l'Etat, et ayant pour objectifs de relier de grandes villes entre elles rapidement, d'où le temps de trajet court (1h56), mais sans aucun arrêt entre Nevers et Paris. Sur le même axe, circulent d'autres trains, des trains nationaux, qui eux, marquent 8 arrêts entre Nevers et Paris : leur temps de trajet, cette fois, ce n'est pas 2h, c'est 2h30, ce qui est comparable aux TER Nevers-Dijon.

Aujourd'hui, sans aucun arrêt entre Nevers et Dijon, il serait possible, avec le matériel engagé par la Région, d'effectuer le trajet en 1h55, un temps comparable aux directs Nevers-Paris. Cette alternative n'est cependant pas souhaitable. En tout cas, nous, nous ne le souhaitons pas, et ce n'est pas, que je sache le souhait

de la Région. L'objectif politique, c'est de desservir le territoire, et d'améliorer la qualité de service, et d'avoir des trains qui circulent à l'heure.

Comme vous le savez, les élus communistes défendent depuis longtemps, avec leurs élus à la Région, Jean-Claude Lebrun, puis Jean-Paul Pinaud, l'électrification intégrale de cet axe ferroviaire Nevers-Chagny qui permettrait de diminuer le temps de stationnement utile aux correspondances de certains trains en gare de Nevers. Ce projet fait partie des priorités de la Région et est aujourd'hui inscrit comme tel dans le contrat de plan Etat Région 2014-2020, ce qui est le fruit d'une très longue bataille politique et citoyenne, avec notamment une association créée il y a plusieurs années dans ce sens, l'Association Régionale pour la Réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique. Cela peut permettre d'envisager, tout en maintenant les 8 arrêts intermédiaires, et j'insiste là-dessus, un temps de parcours entre Nevers et Dijon compris entre 2h et 2h10. C'est un temps de trajet aujourd'hui compétitif, comparé à celui d'une voiture, qui met entre le centre ville de Nevers et le centre-ville de Dijon 2h45, voire 3h. Mais considérer, comme on peut le comprendre à la lecture du texte, que le seul objectif que la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique serait de réduire les temps de parcours entre Nevers et Dijon, c'est réduire sa dimension et réduire les enjeux qu'elle porte. En effet, avec le projet de la VFCEA, il s'agit plus que cela : de concrétiser une transversale ferroviaire performante, reliant l'Atlantique, et notamment les ports de Nantes Saint-Nazaire la Rochelle, au Centre de l'Europe, de connecter cet axe au Creusot, avec la ligne à grande vitesse Paris Lyon, de faire reconnaître cette liaison comme alternative au fret qui sature actuellement la région parisienne, et ainsi, comme un corridor européen pour le transport du fret. C'est un projet écologique, et économique, de 550 M€ qui sont inscrits par les Régions aux contrats de Plan Etat Région, et portés par toutes régions qu'elles traversent, que ce soient les Pays de la Loire, le Centre ou la région Bourgogne, par le port de Nantes Saint Nazaire, et par l'association pour la réalisation de la VFCEA. C'est donc, au-delà d'une amélioration concrète du temps de transport entre Nevers et Dijon, un formidable outil d'aménagement du territoire et de développement économique pour notre région.

Je vous propose de déposer, lors d'un prochain conseil, une motion qui détaille les multiples intérêts de la VFCEA, qu'un transporteur de fret avait même qualifiée de « couteau suisse multi fonctions », je crois, lors d'un récent colloque à la région Bourgogne.

Mais dans l'immédiat, malgré les quelques imperfections et les quelques raccourcis, quand même, du texte qui nous est soumis, nous le voterons, car nous en partageons les objectifs.

M. le Maire –

Merci pour votre conclusion. J'ai cru que c'était une contre-motion, que vous vouliez proposer, qui fut largement plus longue que la mienne, mais rien ne vous empêche d'en proposer une autre ultérieurement. Je vous propose de voter cette motion. Je veux bien que l'on ne soit pas dans la même configuration géographique, mais deux heures pour faire un trajet comme Nevers-Dijon, malgré les difficultés géographiques, cela existe dans beaucoup de pays, et on est quand même très en retard.

M. Diot –

Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

M. le Maire –

Si, si, je vous ai écouté.

M. Diot –

Ce sera possible quand ce sera électrifié.

- M. le Maire – Oui oui.
- M. Diot - *(hors micro)*
- M. le Maire – Encore faut-il une volonté. M. Gaillard.
- M. Gaillard – Rien de bien nouveau. Je voulais simplement citer le schéma régional des infrastructures et des transports, qui date de 2007, qui en parlait déjà et qui avait mis aux crédits un certain nombre de lignes pour financer ce trajet Nevers-Dijon en 2h. Et puis, je voulais dire qu'effectivement, je suis d'accord avec mon collègue communiste, quand il évoque la position de Jean-Claude Lebrun, élu du parti communiste, qui soutient c'est vrai depuis toujours le trajet Nevers-Dijon en 2h, et ce même lorsqu'il avait une voiture et un chauffeur qui étaient mis à sa disposition dans le cadre de ses nobles fonctions publiques. Merci.
- M. le Maire – Qui vote contre cette motion ? Qui s'abstient
- Abstention : 0*
- Opposition : 0*
- Adopté à l'unanimité.***
- Cette motion est adoptée. Je vous remercie.

2015-029**Vœu – soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025**

- M. le Maire – Je souhaite ensuite vous proposer un vœu. M. Grafeuille va en donner lecture. Vœu de soutien à la candidature à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025
- M. Grafeuille – Grâce à la créativité de sa population, à sa culture et à sa passion pour la modernité, la France a su transformer chaque cycle de changement en un nouveau temps de développement et de rayonnement à travers le monde. Depuis toujours et à chaque fois, elle a su se réinscrire dans une dynamique d'innovations, de découvertes et de progrès. Entre 1855 et 1937, elle l'a fait en s'appuyant sur 10 grandes expositions universelles et internationales.
- Depuis 1900, date de la dernière Exposition Universelle ayant eu lieu en France, « L'Exposition du Siècle », où plus de 50 millions de visiteurs ont pu être à l'époque les témoins privilégiés de l'apparition de la première ligne de métro de Paris, de la première projection de films des frères Lumière ou encore de la construction des « Petit et Grand Palais », aucun autre évènement de cette envergure n'a eu lieu à ce jour.
- Pourtant, ces événements européens puis mondiaux ont été d'extraordinaires leviers de développement pour nos cultures, nos industries et notre urbanisme. Ils ont stimulé la confiance en l'avenir et favorisé les conditions de l'entrée de la France dans le XX^e siècle. Ils ont été ces détonateurs grâce auxquels beaucoup de nos entreprises, de nos villes et de nos savoir-faire sont devenus pour longtemps des références.
- La période difficile que nous traversons ne doit entamer ni nos projets, ni notre fierté, ni notre motivation à perpétuer cette ambition. Au contraire. L'organisation

en France d'une exposition universelle donnerait corps à cette détermination. Elle permettrait de montrer aux autres peuples combien notre pays a gardé cette envie de contribuer à un monde plus juste, plus beau, plus respectueux des valeurs humaines. Elle donnerait à notre jeunesse, un espoir, un nouvel horizon et une formidable occasion de s'impliquer dès à présent dans un cycle de renouveau. Elle marquera un coup d'arrêt au mal qui nous ronge, le pessimisme, reflet bien souvent d'un manque de perspectives.

En ce début de XXI^e siècle, alors que notre pays a besoin, plus que jamais, de faire valoir ses atouts, Expofrance 2025 plaide pour une candidature à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 pour, qu'à nouveau, le monde se donne rendez-vous en France. Le projet imaginé propose que le Grand Paris et les métropoles régionales françaises soient les pivots de cette candidature et contribuent à l'élaboration de la première exposition diffuse, dont les formes immatérielles d'expression et de communication permettraient aux civilisations de se retrouver et d'échanger.

Convaincus que ce projet n'aura de sens que s'il procède d'une très large adhésion populaire et si chacun peut imaginer dès à présent comment il pourra, à son niveau, depuis son territoire, y contribuer en valorisant sa culture et son savoir-faire, Expofrance 2025 a lancé à tous les acteurs de la société et à tous les territoires un appel à partager la passion qui l'anime pour cette immense aventure, pour ce grand dessein et cet extraordinaire appel à innovations.

Nous, membres du conseil municipal de Nevers, ville située dans le département de la Nièvre :

- Informés du partenariat noué par l'Association des Maires de France (AMF) avec Expofrance 2025,

- Convaincus qu'à partir de la mobilisation diverse et transpartisane, déjà amorcée aujourd'hui autour de ce projet, nous créerons cette « union sacrée » entre tous ceux qui feront la France du XXI^e siècle,

- Soucieux de permettre aux habitants et à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire de pouvoir prendre toute leur place dans ce projet national et universel,

- et informés de ce qu'un vœu voté conjointement par la majorité et l'opposition de notre collectivité fera de celle-ci un « partenaire territorial » d'Expofrance 2025.

Avons décidé de soutenir et nous mobiliser pour ce projet Expofrance 2025, pour une candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle en 2025.

M. le Maire –

Merci pour cette lecture de ce qui est un vœu, que nous proposons. Je veux bien laisser la parole, si quelqu'un veut revenir dessus. M. Gaillard.

M. Gaillard –

M. Grafeuille, rien à dire, vraiment un beau texte. Par contre, c'est vrai, Paris, c'est tout de même un peu loin, et 2025 encore plus loin. Alors, je vais voter pour, parce c'est vraiment un beau texte et que c'est très bien rédigé, mais par contre, il ne faut pas oublier de se consacrer aussi à 2015, et à Nevers. Merci.

M. le Maire –

Cela me semble un peu déplacé, M. Gaillard. Il y a des fois où il vaut mieux savoir se taire dans la vie, me semble-t-il. Voilà, si personne d'autre n'est mieux inspiré.

Vœu – Projet de regroupement des écoles de Nevers

M. le Maire – Je vous propose d'enchaîner sur un vœu portant le projet de regroupement des écoles de Nevers, qui est porté par François Diot.

M. Diot – A aucun moment, M. le Maire, vous n'avez amené au conseil municipal la question d'un regroupement des écoles de Nevers. Les élus que nous sommes sont donc laissés totalement en-dehors d'une réflexion qui engage l'avenir de l'éducation des enfants de Nevers, et d'un projet qui inquiète fortement enseignants et parents d'élèves.

Cette situation est totalement anormale. La démocratie exige l'ouverture d'un vrai débat, cartes sur table. Nous entendons, en tant qu'élus de l'Opposition, être respectés comme tels, comme doivent être respectés les parents d'élèves, les enseignants et plus largement les citoyens de la Ville de Nevers qui n'ont jamais été consultés sur la question, pas même lors des élections municipales.

Nous alertons sur le fait que de telles annonces sont une véritable aubaine pour le Rectorat qui n'attendait sans doute pas un tel coup de pouce de la Ville de Nevers, et qui y voit l'occasion de faire payer à la Nièvre l'essentiel des suppressions de postes sur l'Académie : alors que la Nièvre ne perd que 300 des 900 élèves perdus en Bourgogne, elle devra rendre 12 postes, sur les 20 postes supprimés en Bourgogne.

Le conseil local des écoles neversoises de la FCPE et la FCPE départementale vous ont chacune écrit à plusieurs reprises, en décembre et en janvier, pour avoir les éléments de ce projet et pour faire valoir leur point de vue. Aujourd'hui, la FCPE nous informe n'avoir eu aucune réponse écrite de votre part, alors que vous avez annoncé récemment, sur une radio locale, avoir présenté votre projet au DASEN le vendredi 6 février.

Pour justifier vos orientations, vous vous appuyez sur une situation prétendument catastrophique de la démographie des élèves à Nevers. Pourtant les chiffres de l'inspection d'académie montrent une baisse de seulement 32 élèves depuis 2009 (chiffres officiels de l'Inspection d'Académie), et une prévision de seulement 6 élèves en moins pour la rentrée prochaine.

Nous attirons l'attention sur le fait que les plus petites écoles sont des écoles maternelles avec 3 classes. Le maintien de ces petites structures permet de privilégier la scolarisation dans les écoles de quartiers et de répondre aux besoins de l'accueil des tout petits, avec l'école maternelle Lucette Sallé, sortie de terre en 1998 et celle de la Rotonde, rénovée en 2013.

Nous attirons également l'attention sur le fait que les écoles de nos quartiers ne sont pas uniquement des bâtiments municipaux : ce sont des repères pour la population, des lieux de rencontre, de convivialité, de vivre-ensemble. En un mot, des lieux de vie, dans chacun des quartiers de Nevers.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire, une réorganisation ne peut pas se faire dans l'urgence : l'annonce d'une mise en place à la rentrée 2015 nous paraît totalement déraisonnable, sauf à vouloir passer en force sans avoir pris le temps de la réflexion. La répartition des élèves entre les écoles relève d'un équilibre subtil qui ne peut se réaliser sans une étude fine d'impact. Il s'agit, non seulement, d'évaluer la répartition des élèves entre les écoles, mais aussi de ne pas séparer les fratries, tout en ayant une vision à moyen terme du développement des quartiers de notre

ville, de sorte qu'une école ne se retrouve pas avec des effectifs pléthoriques, incompatibles avec un enseignement de qualité, pendant que d'autres voient le nombre d'élèves diminuer et planer la menace des suppressions de postes.

Pour les mêmes raisons, une telle réorganisation ne peut pas non plus se faire sans concertation. Les organisations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les conseils de quartier, les élus (même d'Opposition) doivent être associés, et écoutés. C'est du moins la conception que nous avons de la démocratie participative.

Aussi, M. le Maire, les élus communistes, sans doute rejoints par l'ensemble des sensibilités de l'Opposition municipale, formulent le vœu que vous preniez, sans attendre, des dispositions pour qu'un projet aussi essentiel pour la ville de Nevers soit conduit dans la transparence, dans la concertation, dans l'écoute mutuelle, et en y associant l'ensemble des acteurs concernés, pour qu'au final l'éducation des enfants neversois ne soit pas pénalisée par les choix municipaux.

M. le Maire –

Merci, M. Diot, cela va me permettre de répondre à quelques contre-vérités, et puis, je vous rejoins tout à fait là-dessus, il faut être transparent vis-à-vis des neversois, et vis-à-vis de tout le monde, et je n'ai pas attendu, justement, pour prévoir la façon dont les choses vont se passer.

Tout d'abord, nous avons fait le constat, et il aurait pu être fait depuis bien longtemps, que nous avons un parc scolaire qui est complètement surdimensionné à Nevers, faute d'avoir pris en compte la baisse de la démographie importante, malheureusement, et vous le savez, encore pratiquement 900 habitants perdus en un an sur 2014. Donc, je vais vous montrer, derrière moi, un graphique, qui va contrairement à ce que vous dites M. Diot, vous montrer la façon dont a évolué l'Ecole à Nevers, en termes de bâtiments et en termes de nombre d'élèves.

Aujourd'hui, il nous appartient, parce que ce n'est pas un projet que l'on fait de gaité de cœur, des fusions d'écoles, des rapprochements d'écoles, mais il faut redimensionner le patrimoine, et nous devons le faire, parce que cela n'a pas été fait auparavant.

En 13 ans, depuis 2002, il y a 46 fermetures de classes. Ce n'est pas M. Boulaud qui les a décidées, ce n'est pas M. Sainte Fare Garnot qui les a décidées, c'est l'Education Nationale. Et si fermetures de classes il doit y avoir à la rentrée prochaine, ce n'est pas Denis Thuriot qui va les décider, c'est l'Education Nationale, de la même façon. Et que nous redimensionnions le patrimoine scolaire ou non, l'Education Nationale fera ses choix. M. Diot vous le savez très bien. Ce n'est pas la peine...

M. Diot –

Vous l'aidez.

M. le Maire –

Non je ne les aide pas. Ils seront faits pareil. Je vous rassure, l'Education Nationale prend ses responsabilités. Donc au lieu de faire cela chacun de notre côté, nous essayons de le faire intelligemment. Je ne suis pas un maire qui est pour les fermetures d'écoles, vous pouvez le comprendre ; ni pour les fermetures de classes. Vous pouvez le comprendre. Et si je suis contraint, avec la municipalité, de mener ce projet, avec l'Adjointe à l'Education, c'est parce que, encore une fois, nous devons prendre nos responsabilités d'élus, et je souhaite que vous vous y associiez dans la responsabilité et dans la construction.

Vous avez cité la FCPE, et d'autres organismes ; quand vous dites qu'ils n'ont pas eu de réponse écrite, ce n'est pas tout à fait exact. D'abord, je les ai rencontrés à plusieurs reprises ; j'ai rencontré du personnel enseignant, j'ai rencontré des syndicats, j'ai rencontré la FCPE et d'autres structures, à plusieurs reprises, j'ai reçu leurs courriers, je les ai également fait recevoir par d'autres élus ; que vous ne racontiez pas tout et n'importe quoi, M. Diot, s'il vous plait.

Après, effectivement, je ne vous cache pas que si j'avais pu m'épargner cette réforme, cela aurait été très bien. Ce n'est pas populaire, cela ne plaît à personne, mais moi je ne suis pas un élu qui est présent pour faire seulement les choses qui plaisent ; je suis là aussi pour faire des choses qui auraient dû être faites avant. Et d'ailleurs, un grand nombre d'enseignants que j'ai rencontrés, qui ont eux-mêmes fait leurs propositions, m'ont dit que c'était dommage que cela n'ait pas été fait régulièrement, progressivement, et qu'aujourd'hui on en soit à devoir faire des choix qui vont devoir être plus importants. Mais qui, quelque part, vont permettre aussi davantage de mixité. Et c'est là l'avantage. Parce que communiquer en termes de fermetures de classes ; je ne les revendique pas, je ne suis pas celui qui décide des fermetures de classes. Donc ce n'est pas la peine d'effrayer les gens avec cela. Par contre, retravailler le patrimoine scolaire avec la population d'élèves à l'heure d'aujourd'hui, oui, c'est ce que nous devons faire ; et ne pas le faire nous rendrait irresponsables.

Vous avez ici le graphique, et vous pouvez vous rendre compte sur ce graphique que le nombre d'écoles est exactement le même, à part, je l'ai dit, depuis 2002, 46 fermetures de classes, une école fermée (Mirangron en 2008). C'est tout et nous n'en serions pas là si la responsabilité avait été prise avant moi par ceux qui l'exerçaient pour adapter le patrimoine scolaire. Et j'invite les neversois à regarder de plus près leurs écoles, et de voir – je les ai toutes visitées – l'état dans lequel elles sont : quasiment dans toutes les écoles, il faut changer les huisseries. C'est un coût énorme. Il y aura l'adaptation à tout ce qui est mobilité réduite, qui est d'un coût très important, chaque école étant concernée, et c'est bien normal. Mais plus il y a d'écoles, et plus le coût est élevé.

L'idée est de faire des choses en proportion, de ne pas de faire des économies à tout crin ; mais c'est aussi effectivement une façon d'être rigoureux dans la gestion de la Ville, de permettre de rationaliser des charges de fonctionnement : aujourd'hui vous avez des écoles qui sont à moitié vides, et sur le secteur Est il y a une baisse démographique et d'occupation qui est très très importante. Je peux vous assurer que l'Education Nationale n'attend pas la décision du maire, sans doute, pour faire ses choix. Je ne les prendrai pas avant l'Education Nationale ; de toute façon j'enfonce une porte ouverte et je sais pertinemment que vous le savez.

Donc, nous avons commencé à travailler sur ce sujet, avec une première rencontre avec les directeurs. Moi, je souhaite travailler dans la sérénité ; travailler avec les médias sur des sujets qui sont sensibles, ce n'est pas cela qui fait avancer les choses. Les directeurs d'écoles n'ont pas joué le jeu ; ils ont alerté leurs syndicats ; très bien, je ne critique pas, c'est comme cela. Moi, j'avais voulu un échange qui soit dans la suggestion, la proposition, et associer les directeurs. Certains m'ont répondu que ce n'était pas à eux de décider ; je ne leur demandais pas de décider, je souhaitais justement les associer à ce travail de réflexion. Beaucoup de directeurs et d'enseignants ont joué le jeu, et nous ont d'ailleurs suggéré des pistes, auxquelles nous n'avions pas forcément pensé. Vous avez raison : il faut communiquer. Mais il y a un temps pour tout. Et sur ce sujet important, nous allons

aussi travailler avec un démographe, pour anticiper l'évolution de la population à Nevers, parce que cela va impacter effectivement la sectorisation.

Donc, il y a cette phase de réflexion, d'association du personnel enseignant ; j'ai eu des échanges aussi avec les associations de parents d'élèves, et qui ne sont pas suffisants, qui vont se développer. J'ai participé à un conseil d'école, il n'y a pas très longtemps, sur une école qui peut être concernée effectivement. Et donc, nous allons essayer d'adapter. Vous le voyez, sur le graphique derrière moi, le nombre de suppressions de classes a suivi le nombre de baisses d'élèves, et le nombre d'écoles est resté le même malgré le nombre de baisses d'élèves, et donc, avouez qu'il y a un problème de correspondance dans tout cela. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait avec plaisir. On le fait parce qu'il faut être logique, et dans un contexte difficile, ce qui est en trop doit être adapté.

Et, par contre, nous serons naturellement très vigilants sur toute la politique éducative – et vous le savez l'Adjointe à l'Education est aussi directrice d'école, nous avons d'autres élus qui viennent du monde enseignant – nous souhaitons privilégier en revanche « moins d'écoles, mais mieux d'école ». « Mieux d'école » cela dire des écoles mieux entretenues : nous allons faire des investissements dans certaines écoles, qui vont peut-être accueillir des classes, accueillir d'autres écoles, que peut-être nous n'aurions pas faits, ou alors pas faits tout de suite. C'est aussi une politique d'amélioration des écoles. Et là, une fois que nous aurons adapté notre patrimoine, nous pourrons faire face, plutôt que d'avoir des écoles qui, si nous continuons à avoir le même dimensionnement, vont de plus en plus tomber, parce que nous n'aurons pas les moyens de les entretenir. Ce qui est déjà le cas. Allez voir Jules Ferry ; allez en voir d'autres, et voyez l'état des conditions d'accueil des enfants.

J'ai donc souhaité mener cette réforme avec deux priorités : qu'il n'y ait pas un sureffectif dans les classes, c'est-à-dire garder un nombre d'élèves moyen qui soit tout à fait raisonnable. Et puis que l'on garde également un maillage du territoire ; cela me semble important. Vous avez raison, les classes sont des repères, à la fois des motivations d'installation de ménages, et donc c'est important de privilégier ce maillage. Et plus, une troisième raison en toile de fond : c'est effectivement la réappropriation des bâtiments : pour ceux qui seront fermés, il y a des pistes qui peuvent permettre effectivement une réaffectation quasi immédiate et une autre utilisation.

Donc, il n'y a pas de plan caché ; il y a simplement une phase de réflexion. Et je pense que quand vous étiez élu de la Majorité auparavant aussi, vous travailliez aussi les sujets sans forcément immédiatement mettre tout le monde autour. Il y a un temps de travail, il y a un temps de réflexion, et il y a un temps d'association, il y a un temps de communication. Le temps de communiquer est arrivé. Nous travaillons en lien avec les techniciens de la Ville sur la faisabilité de certaines hypothèses – encore une fois, ce sont des hypothèses – que nous allons présenter, et donc le temps de la communication va débiter très précisément le 16 mars, après la période de vacances scolaires, avec un communiqué et conférence de presse pour lancer cette phase d'échanges, et il y aura un cycle de discussions, de réunions, avec toutes les parties prenantes, et j'invite tous les élus de l'Opposition à venir, bien évidemment, et à également participer. Nous répondrons aussi à l'ensemble des courriers que nous recevons bien légitimement, des pétitions, des questionnaires... Nous réfléchissons aussi à mettre en place une cellule pour qu'elle puisse être consacrée à cette réforme qui est importante, qui est sensible, j'en suis bien conscient.

donc, nous allons entrer dans toute cette phase de communication, avec à la fois le personnel enseignant, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les syndicats de la Ville de Nevers ; et donc tout va être planifié à compter du 16 mars. Voilà ce que je pouvais vous dire en l'état du projet. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

M. le Maire, je voulais associer les élus socialistes au vœu présenté tout à l'heure par François Diot, dont je partage à la fois l'esprit et le détail.

Nous sommes en désaccord avec la réforme que vous vous apprêtez à lancer. Vous le savez sans doute, – d'ailleurs vous l'avez dit dans la presse, comme toujours : c'est la faute des autres – les services municipaux nous avaient fait des propositions d'économies de cette nature, avec réorganisation de la structure des écoles de Nevers ; et tout cela avait été, en son temps, déposé sur mon bureau. Ces propositions, je les ai refusées. Tout simplement parce que j'ai des valeurs politiques, des convictions politiques, et parce que je suis un homme de Gauche. Et à mes yeux, à nos yeux, on ne fait pas d'économies sur les écoles.

La politique que vous vous apprêtez à mettre en place va aller contre l'avenir scolaire des jeunes neversois, vous le savez, contre la justice sociale, par l'émancipation du savoir (émancipation qui est essentielle, surtout à ceux qui ne sont pas nés dans une famille argentée ou disposant de réseaux professionnels constitués, et c'est la majorité de nos concitoyens), et votre décision, malgré vos dénégations, a déclenché de fait, des conséquences très néfastes, parce que cette décision a accéléré les choses auprès du Rectorat en matière de fermetures de postes, très au-delà de ce que les seuls effectifs scolaires pouvaient justifier, avec les 12 fermetures de postes qui sont annoncées dans le département, et sur lesquelles Nevers est, malheureusement beaucoup sollicité.

Je voudrais rappeler quelques faits. Nous avons, chaque année – que le Gouvernement, du reste, ait été à Droite ou à Gauche –, mené des combats politiques très durs avec l'Académie et le Rectorat, pour empêcher des fermetures de classes, chaque année. Et depuis la mise en place de la politique scolaire en ce quinquennat, nous avons réussi à réduire considérablement les dégâts, quant bien même nous avons connu néanmoins une ou deux fermetures, que j'avais dénoncées. Et donc, le projet que vous avez mis en lumière et sur les fonds baptismaux a, à l'évidence, donné la possibilité au Rectorat, – et je condamne sa politique autant que la vôtre –, de faire des fermetures de postes très au-delà du nécessaire, ou en tout cas, de l'arithmétique.

Ce que vous faites, c'est un choix politique, et nous en avons fait un autre. Je tiens à ce que les choses soient précises. Comme je vous le disais, je ne découvre pas aujourd'hui que les techniciens de notre Ville - ils font leur travail, ils imaginent des solutions diverses – avaient réfléchi à cette solution d'économies ; mais je l'avais refusée. Pourquoi ? Parce nous avons, avec notre équipe, fait le choix politique inverse du vôtre : celui d'un modèle d'implantation des écoles dans nos quartiers qui s'appuie sur l'école de proximité, chaque école s'appuyant sur une relation très fine, très forte, avec les parents avec l'environnement du quartier, avec les associations, avec les centres sociaux, et permettant aux enfants, au fond, d'avoir une qualité d'accueil et de sociabilité, qu'on ne voit pas dans des villes, plus importantes par la taille que la nôtre. C'est à mon avis plutôt regrettable. Nous avons fait ce choix, qui était, je crois le bon, celui de l'engagement pour l'école. Et nous avons même ouvert et rénové des écoles, preuve, s'il en était besoin, de notre orientation contraire à la vôtre. Je pense à l'école de la Rotonde, qui a été

largement rénovée, vous le savez, et qui, je crois pouvoir le dire, est un succès, à la fois par sa réalisation architecturale et par son utilité pédagogique.

Le débat sur le fond peut être abordé soit sous l'angle économique, et c'est votre choix, soit sous l'angle pédagogique, et naturellement on ne peut faire le choix de la pédagogie que si, par ailleurs, on trouve des ressources par d'autres économies. Donc, je ne vous dis pas que les économies ne sont pas nécessaires. Je rappelle – M. Suet le sait – que nous avons réussi à faire un million d'économies par an, six années de suite, et que cela a permis des résultats très importants, en termes de désendettement et de remontée de notre investissement. Vous dites le contraire en dodelinant de la tête, mais la vérité est celle-ci. Les faits sont là. Donc, nous avons trouvé des solutions, et notre désaccord ne porte donc pas sur l'irresponsabilité économique d'un côté, ou la responsabilité de l'autre. Non. C'est tenir ensemble l'ambition pédagogique d'un côté et la responsabilité financière qu'il faut tenir de l'autre ; je sais que c'est difficile. Mais c'est le combat que nous avons mené avec succès.

Quand je vous entends, M. le Maire, ce soir, nous dire « qu'il n'y aura pas moins d'écoles mais mieux d'école », je pense à cette formule que vous avez utilisée maintenant pratiquement un an, au moment où vous lanciez votre mouvement de changement de plan de circulation ; vous aviez au moment de faire rentrer la voiture en centre ville: « il n'y aura pas plus de voitures ; il y aura mieux de voitures ». Le parallèle s'impose. On a vu le résultat, en matière de stationnement sur Nevers, avec la grande réussite qu'est votre politique de stationnement, contestée par 1500 neversois qui ont signé une pétition, et à l'évidence, avec une catastrophe en termes d'attractivité du centre-ville. Alors, quand vous indiquez ce soir que vous êtes pour, non pas moins d'écoles, mais pour « mieux d'école », je m'inquiète, parce que d'abord, c'est factuellement faux : il y aura bien moins d'écoles, clairement. Vous avez l'ambition d'en fermer. Alors qu'il est possible de faire autrement. Et par ailleurs, en faisant de l'école l'objet d'un grand plan de coupes, de coupes franches, à la serpe, l'inquiétude qui est la nôtre, au sein de la Gauche neversoise, c'est que vous dégradiez plusieurs années d'efforts en matière de propositions, d'offres pédagogiques pour nos enfants. Nous avons réussi la réforme des rythmes scolaires ; je ne crois pas avoir entendu de critiques, de la part de la Majorité, sur ce que nous avons mise en place ; qui s'est bien passée, réforme que nous avons mise en place dès la première année, quand tant de maires disaient que c'était impossible. Nous avons réussi. Vous parlez du manque d'entretien des écoles ; je suis en désaccord total. Le besoin d'investissements est important. Mais les écoles ont fait l'objet d'investissements chaque année, très considérables, avec les conseils d'école, et les parents peuvent en témoigner.

Et donc, c'est bien une authentique divergence politique qui nous oppose dans ce dossier. Je respecte parfaitement votre position, mais je la combattrai parce que je considère qu'il en existe d'autres, qui sont meilleures ; et que celle que vous défendez n'est pas la bonne pour la jeunesse de notre ville.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous avez l'art, je ne peux pas vous le dénier, d'interpréter les choses.

Tout d'abord, puisque vous faites le parallèle avec le stationnement – qui n'a strictement rien à voir, mais enfin c'est vrai que l'on peut s'arranger pour parler de tout – je vais vous parler du contrat Q-Park. Vous vous souvenez qui l'a signé ? Vous vous rappelez ? C'est votre municipalité. Le contrat Q-Park, c'est le contrat

qui engage la Ville avec les citoyens de Nevers. Le contrat Q-Park, je n'ai fait que le réadapter par rapport au choix de gratuité, parce que vous n'en parlez pas, mais il y a plus de places gratuites à Nevers qu'avant. Ah oui, il y a des places payantes ailleurs. C'est comme cela. Et puis qu'est-ce que ça gêne que des personnes qui n'ont jamais payé paient aujourd'hui, et puis que d'autres qui payaient ne paient plus ? C'est peut-être cela la justice ? C'est peut-être cela l'équité ? Mais ce n'est pas quelques riverains, qui, pour certains, sont manipulés politiquement, je le sais ; ce n'est pas quelques riverains qui se considèrent propriétaires du domaine public qui vont forcément avoir raison. Et j'en ai beaucoup qui ont des rues gratuites et qui me demandent de les mettre payantes, pour pouvoir plus facilement trouver de la place quand ils rentrent le soir. Donc, vous ne duperez personne avec ce système-là. Le contrat Q-Park, je peux vous assurer que nous le réviserons très fortement quand nous y mettrons un terme sur la façon de communiquer sur le stationnement et surtout de l'envisager autrement. Et puis je vais vous dire quelque chose, puisqu'il faut dire la vérité là-dessus. Je vais vous donner les chiffres de verbalisation en 2013 et en 2014 : 21 508 Neversois se sont faits verbaliser en 2013, sous votre époque ; 12 772 en 2014. Donc, vous voyez, la politique de répression du stationnement, ce n'est pas moi qui l'ai menée, c'est vous ; les gens en étaient lassés. Alors maintenant oui, il y a des changements de stationnement. Je ne vois pas où est la difficulté. C'est comme cela ; il fallait équilibrer le contrat. Et nous, encore une fois, nous avons pris l'option de faire payer l'usager, plutôt que le contribuable neversois par ses impôts.

Cela étant dit, je reviens sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui. M. Sainte Fare Garnot, ce projet, vous deviez le mener ; vous l'aviez sur votre bureau. Je ne l'ai pas là, mais je le montrerai la prochaine fois. 2011-2012.

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)* Je ne l'ai pas suivi.

M. le Maire Je voudrais tout d'abord rappeler que l'école n'est pas de Gauche. - Vous dites « je suis de Gauche, je fais une politique de Gauche », et l'école est à Gauche. L'école est à tout le monde. Et les gens qui amènent leurs enfants à l'école, ils sont de Gauche, de Droite, sans étiquette, de tout ce qu'on veut. Donc arrêtez de prôner que l'école est de Gauche.

M. Sainte Fare Garnot – Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire – Ensuite vous mélangez les genres. Les fermetures de classes, vous le savez, ce n'est pas le maire qui les décide. Et vous mentez en prétendant que j'y contribue. Je ne contribue à rien du tout. Parce que même sans réadapter le patrimoine scolaire, les fermetures de classes auraient eu lieu. Parce que malheureusement, les Courlis, que vous avez abandonnés, se désertent. Se désertent ! Et des fermetures de classes aux Courlis, je n'apprends rien à personne, il y en aura cette année ; que je change le patrimoine ou pas, il y en aura.

M. Sainte Fare Garnot – Vous accélérez le mouvement.

M. le Maire – Je n'accélère rien du tout. Par contre, j'accélère le pragmatisme. Et je considère que vous n'avez pas fait ce que vous auriez dû faire à l'époque où vous auriez dû le faire. Et nous n'en serions pas là. Et vous portez une lourde responsabilité de cela.

D'abord, la qualité de l'école, elle n'est pas au mètre carré. On peut les doubler, les écoles ; vous croyez que vous allez améliorer la capacité éducative ? Vous le

savez bien ; vous l'avez dit, vous l'avez dit, M. Sainte Fare Garnot, vous avez dit que le fait de réduire le nombre d'écoles, cela allait attenter à l'éducation des enfants. Ce n'est pas vrai ; ce qui fait la qualité de l'éducation des enfants, c'est la qualité du personnel enseignant, c'est des classes et une école en bon état. Allez à Jules Ferry, allez à Guynemer, il faut tout changer les fenêtres à Guynemer ? Vous l'avez fait ? Vous l'avez fait ? Rien du tout. M. Sainte Fare, nous passerons à un prochain conseil municipal la planification de vos travaux, le coût des monuments historiques que les Neversois vont devoir payer, nous le passerons, je ne change pas, je dis ce que vous n'avez pas fait. Et puis, vous portez une lourde responsabilité de ne pas avoir fait les travaux nécessaires dans les écoles, parce qu'il y a notamment de l'amiante, et les neversois doivent le savoir, à Blaise Pascal et il y a un coût énorme pour désamianter cette école, les enfants aujourd'hui vivent dans l'amiante ! Et pour d'autres écoles de Nevers. Parce que vous n'avez pas su, vous n'avez pas voulu les entretenir.

Quand vous dites que, vous n'avez pas accepté, bon prince, de faire ce projet, vous ne dites pas pourquoi vous ne l'avez pas fait. Moi, je vais le dire aux Neversois. Parce que votre Adjointe à l'Education vous l'a déconseillé. Parce que, comme on dit, ce n'est pas électoraliste. Et c'est ce qui tue notre pays, parce que aujourd'hui on réfléchit si c'est électoraliste ou pas.

Alors, moi, j'aurais pu choisir la facilité, et dire aux Neversois que je ne touche pas à leurs écoles, et que nous allons vivre au-dessus de nos moyens. Qui peut se le permettre aujourd'hui ? Je pourrais le dire, cela, et puis m'enlever une épine du pied et ne pas travailler là-dessus, parce qu'encore une fois, cela ne fait plaisir à personne. Alors, j'aurais pu faire comme vous, mais nous ne le souhaitons pas. Pourquoi ? Parce qu'il nous appartient d'être pragmatiques aujourd'hui, ce que vous n'avez pas été. Vous n'avez pas su faire face à la réalité. Aujourd'hui, il y a une réalité. Je préférerais que l'on m'annonce une augmentation démographique ; je préférerais que l'on m'annonce une augmentation du nombre d'enfants, et vous l'avez bien vu, le graphique, ce n'est pas moi qui l'ai construit, c'est la réalité des choses. Vous n'avez pas varié, en 20 ans, le nombre d'écoles, sauf une rue Mirangron, alors que la population s'est effondrée, et alors que le nombre d'élèves a fortement diminué dans les écoles. Cela, c'est de votre responsabilité, M. Sainte Fare Garnot, et si aujourd'hui, nous devons mener cette réforme, contrairement à vous, c'est parce que nous aurons le courage. M. Suet.

M. Suet –

Je voudrais juste répondre à M. Sainte Fare Garnot par rapport aux économies. Je dirais que vous avez essayé de stabiliser les dépenses. Stabiliser, ce n'est pas baisser. Nous nous devons les baisser. Et vous savez pourquoi : il y a des baisses de dotations de l'Etat, c'est un fait, vous ne pouvez pas le contester. Il y a également l'amorce de notre baisse d'impôts.

Vous avez voulu introduire dans notre sujet la question du stationnement. Je vais vous rappeler les places de parking gratuites. Il y en a 1 736 à Nevers, il y en a 1 478 payantes. Aujourd'hui il y a plus de places gratuites que de places payantes. Écart de 17 %. Trouvez-moi une ville, une ville de notre dimension, où il y a autant de places de parking en centre ville, j'ai bien dit en centre ville, trouvez - m'en une, ni Bourges, ni Moulins, pour citer les villes voisines. Aucune, aucune !

M. le Maire –

Mme Charvy

Mme Charvy –

Malgré cet argumentaire emporté, M. le Maire, je voulais dire pour finir, que je m'associais au vœu présenté par M. Diot. Je partage tous les arguments qu'il a développés.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

- M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire. Je vous sens très emporté sur le sujet.
- M. le Maire – Je suis toujours emporté contre les mensonges, M. Sainte Fare Garnot. C'est assez humain, je pense.
- M. Sainte Fare Garnot – Oui, écoutez, vous avez souvent donné l'exemple de choses qui auraient pu vous emporter. Donc, revenons aux faits. Cette réforme, je l'ai dit, avait été présentée par les services municipaux, et je l'ai refusée, parce que c'est un choix politique ; et donc ce soir, nous sommes dans un débat de nature politique, sur l'orientation de la politique scolaire neversoise. Nous sommes en désaccord. D'ailleurs, cela n'est pas anormal. Puisque nous sommes là pour débattre. Si nous étions tous d'accord, sans doute n'aurions nous pas eu tant de désaccords pendant la campagne et ces derniers mois, depuis que nous sommes au conseil municipal.

Nous faisons des choix différents. Nous les avons faits dans le passé ; nous avons eu le courage de réaliser des économies, que pour le moment vous n'avez pas encore faites. Nous verrons ; le mandat est encore long, on jugera, M. l'Adjoint, M. le Maire, Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe. Pour le moment, vous n'avez pas encore fait la preuve de votre qualité de gestion, on verra. Nous avons réussi ce défi. Nous avons réussi, parce que les choix économiques et de gestion étaient solides et bien faits, à pouvoir préserver une politique scolaire forte, de qualité. Et, oui, je le maintiens, le fait de disposer d'écoles de quartier, d'écoles à taille humaine, dès lors que le projet pédagogique est dynamique et que les classes, bien sûr, contiennent un nombre pertinent d'enfants, – cela se discute au cas par cas – , je maintiens que ce modèle qui est un modèle qui est plus favorable qu'un modèle où les enfants seraient amenés à vivre dans des écoles plus éloignées de leurs quartiers de vie, de là où ils vivent avec leurs parents, et par ailleurs, dans des écoles où il arrive que le suivi individuel des enfants soient moins bon dès lors que le nombre des enfants par classe est plus important. C'est ce vers quoi vous allez engager la ville et c'est ce contre quoi nous nous sommes battus pendant des années. Et donc je maintiens, et rien ne me fera dire le contraire, que notre différence là-dessus est forte, et que nous avons eu, nous, le courage de nos convictions.

Comme d'habitude, vous avez voulu tordre mes propos : je n'ai pas dit que l'Ecole était de Gauche, pas un instant. J'ai dit qu'en tant qu'homme de Gauche, je défendais l'Ecole, et une certaine vision de l'Ecole, et que, manifestement, vous ne défendez pas cette politique, et que vous la déconstruisez. Chacun en tirera les conséquences qu'il souhaite en tirer, sur vos convictions ; je ne suis pas juge des cœurs et des reins. Ce que je dis, c'est que vous allez faire une mauvaise réforme, néfaste pour les enfants de nos écoles. Et vous passez votre temps à dire que tout est de la faute des autres. Vous avez passé votre temps à faire une campagne en disant que pour changer Nevers, il fallait changer de maire. Ce que je vois, et ce que de nombreux Neversois voient depuis un an, c'est que rien ne change, ou alors pas en bien, malheureusement.

- M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, je vais vous rafraichir la mémoire.

Lettre du mois de mai 2013 adressée à M. Patrice Joly, Président du Conseil Général. « *Cher Patrice, Monsieur le Président. Vous me faites part de votre souhait de voir la Ville accéder à votre demande de transfert de propriété du collège au Conseil Général.* », etc.

« *Aujourd'hui, le devenir de l'école primaire Lucette Sallé reste posé au regard de l'évolution de la démographie scolaire. De nombreux échanges ont eu lieu entre nos services respectifs à ce sujet ; les derniers en date, pour envisager*

l'installation de l'Université du temps libre dans une partie des locaux de cette école, la partie surnuméraire pouvant accueillir le cas échéant le Musée de l'Education, qui a vocation à trouver une autre implantation. Sans lier les deux sujets, il me serait agréable qu'une réponse positive de votre part à ma requête trouve écho. La conclusion rapide d'un partenariat négocié entre nos deux collectivités sur les problématiques foncières que nous partageons ... ». etc., etc., et vous abordiez La Jonction.

M. Sainte Fare Garnot, ne me dites pas que vous n'avez pas songé à fermer des écoles. Moi, je dis que vous n'avez pas eu le courage de le faire, et que cela nous conduit aujourd'hui à mener une réforme d'ampleur, tandis que, si vous aviez suivi tout simplement un graphique, d'adapter le nombre d'écoles au nombre d'élèves... Comment pourriez-vous justifier que nous ayons le même nombre d'écoles avec un nombre d'élèves en vingt ans qui a diminué de plus de 2 000 élèves ? Comment pouvez-vous justifier cela ? Cela m'intéresse, votre réponse.

M. Diot – *(hors micro)* D'où tirez-vous les chiffres ?

M. le Maire – Ce sont les chiffres de l'Education Nationale. M. Sainte Fare Garnot, je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne laisserai pas – c'est très fréquent chez vous ; dès que vous êtes en difficulté – je ne vous laisserai pas tordre les faits. Vous allez lancer une réforme qui consistera à fermer 5 à 6 écoles, si je comprends bien, – nous verrons le chiffre définitif mais c'est une mesure extrêmement puissante –. Cette réforme m'a été présentée, et je l'ai refusée. Et le courrier que vous venez de lire ne contredit en rien cette vérité. Et vous avez bien tort de vous prendre les pieds dans le tapis, ainsi, en utilisant des faits qui ne disent pas ce que vous essayez de démontrer. Vous ne pourrez pas démontrer ce que vous êtes en train de dire, parce que c'est faux. La réalité est extrêmement simple : c'est que nous avons des choix politiques différents des vôtres, que nous avons réussi à les assumer, à tenir à la fois l'excellence scolaire, et la qualité de gestion financière, que vous êtes devant le même défi, et je ne nie pas un instant qu'il soit difficile. (contrairement à ce qu'indiquait votre Adjoint aux Finances, la baisse des dotations avait déjà commencé, elle ne fait que continuer, et je la dénonce). Et donc ; vous êtes devant la même problématique. Et devant la même problématique vous faites des choix différents des nôtres, parce que vous n'avez pas la même politique scolaire, tout simplement, et parce que vous assumez, tout simplement, la fermeture de ces écoles. Et ce à quoi je vous invite, à l'inverse, ce serait de trouver le moyen de les maintenir ouvertes, comme nous l'avons fait. Si vous jugez que les huisseries doivent être changées à un rythme supérieur à celui que nous avons adopté, lorsque nous étions aux responsabilités, qui était déjà important, il ne tient qu'à vous d'accélérer ce rythme et d'en trouver les moyens. Vous faites des choix différents ; c'est respectable. Personne ne vous caricature, dans ces choix, mais ne laissez pas non plus s'installer des contrevérités. Nous avons d'un désaccord politique. Cela s'appelle la démocratie.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, ce n'est pas moi qui suis en difficulté. Arrêtez de proférer des affirmations que vous n'assumez pas derrière, parce que vous n'en savez rien du tout. Vous savez qui est en difficulté ? Ce sont les neversois. Par votre incurie et votre irresponsabilité, je le redis. Ce sont les neversois aujourd'hui qui doivent chauffer des écoles qui sont à moitié vides. Allez aux Courlis. J'invite les Neversois à se rendre dans les écoles. Et puisque vous revenez sur votre premier projet qui

date de 2011 ou 2012, qui était très abouti, je le diffuserai, pour que les neversois sachent la réalité de ce que vous aviez préparé...

M. Sainte Fare Garnot – ...que j'ai refusé.

M. le Maire – ...que vous aviez préparé ; que vous n'avez pas eu le courage de mettre en œuvre, c'est un peu différent. Alors, quand vous dites, en prenant à chaque fois l'Adjoint aux Finances pour témoin, que vous étiez en confrontation avec une baisse des dotations, soit vous n'écoutez pas les actualités, soit vous ne savez pas ce que fait votre gouvernement : ce sont des baisses de dotations sans précédent, j'ai rappelé le montant tout à l'heure. Sans précédent, M. Sainte Fare Garnot. Vous n'avez réalisé aucun plan d'entretien des écoles. Aucun plan d'entretien des bâtiments de la ville de Nevers, cela m'a été confirmé par les services. Rien. C'était du cas par cas, du coup par coup, avec des heures supplémentaires pour les agents qui étaient sollicités au dernier moment pour faire face aux difficultés. Voilà la réalité de la gestion de la ville de Nevers par vous-même. Alors ne me dites pas que j'ai le choix d'entretien. Aujourd'hui, quasiment toutes les écoles ont des huisseries qui sont à changer dans Nevers. S'il n'y avait que cela ; ce qui est déjà d'un coût astronomique, auquel la municipalité ne peut pas faire face. Alors moi je veux bien que vous prôniez de vivre au-dessus de ses moyens, ce n'est pas le cas des neversois. Les neversois ne vivront pas au-dessus de leurs moyens, parce qu'ils ne le peuvent pas. Donc, adapter un format d'école au nombre d'élèves, cela me semble raisonnable. Et je note que vous n'avez pas répondu à ma question, M. Sainte Fare Garnot : comment expliquez-vous que nous ayons le même nombre d'écoles avec un nombre d'élèves fortement en baisse. Qu'est-ce qui le justifie ? Je n'ai pas eu la réponse à cette question – vous n'en n'avez pas.

Mme Dessartine – Merci, M. le Maire. Je voulais juste rajouter que selon moi, l'excellence scolaire ne dépendait pas du nombre d'écoles mais plutôt des enseignants. Actuellement la Ville de Nevers n'a plus les moyens d'entretenir autant d'écoles. Moi en tant qu'enseignante, je peux indiquer que l'on a vu les écoles se dégrader. Il y a eu des travaux au coup par coup, comme disait M. le Maire, c'est tout. On sent l'air qui vient des fenêtres, et ce n'est plus tolérable pour la ville. Si cela avait été au fur et à mesure, des directeurs d'école ne perdraient pas leur poste. Cela aurait pu être fait au fur et à mesure des départs à la retraite. La Directrice de l'école Lucette Sallé est partie à la retraite en 2011 : cela aurait pu être le moment de le faire, éventuellement.

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)*.....

Mme Dessartine – Mais, il fallait le faire à cette époque-là.

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)*

Mme Dessartine – Mais là, la Ville de Nevers n'a plus les moyens d'entretenir des locaux...

M. Sainte Fare Garnot – *(hors micro)*

Mme Dessartine – Mais non, mais je suis d'accord avec vous, quand vous dites que des petits locaux, des petites écoles, c'est mieux pour l'éducation. Mais la Ville de Nevers n'a plus les moyens. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire – Vous savez, il y a ceux qui critiquent et qui ne font pas ; et il y a ceux qui font. Nous serons parmi ceux qui feront. Je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot – Je vous réponds sur le point qui semblait tant vous préoccuper. Le modèle que nous défendons, – et votre Adjointe à l'Education vient à son tour, de dire son intelligence – et si malgré nos désaccords, nous parvenons à nous retrouver là-dessus, c'est parce que le modèle que nous défendons est bon. Oui, une école de proximité, à taille humaine, est bonne pour la qualité de la pédagogie qui est délivrée aux enfants, et donc c'est un modèle d'excellence scolaire qui est intéressant.

Vous me posiez la question : que faire lorsque le nombre d'enfants baisse ? Vous dites qu'il faut naturellement fermer des écoles. Non, bien sûr que non. Vous avez deux ratios, deux variables possibles : c'est la variation du nombre d'enfants par classe, que vous pouvez défendre auprès de l'inspection d'académie. Et lorsque le nombre d'enfants dans une classe est trop faible, naturellement, l'Académie proposera la fermeture d'une classe, et il est des conditions dans lesquelles s'opposer n'est pas responsable ; je suis d'accord. Mais ne confondez ces deux variables avec la fermeture des écoles elles-mêmes, et c'est une faiblesse de votre raisonnement, ce soir, qui vous conduit à faire cette analyse-là. Et nous avons, nous, défendu un modèle qui est différent du vôtre, qui est celui de l'école de proximité. Les baisses de dotations, et les baisses d'élèves existaient déjà, mais nous avons trouvé les moyens de pouvoir financer le modèle d'excellence scolaire qui était notre choix politique.

Et vous avez rappelé, Mme l'Adjointe, et c'est très vrai, qu'il ne fallait pas réduire l'excellence scolaire à ce seul outil immobilier ; nous sommes bien d'accord. Je crois pouvoir dire que nous avons réussi plutôt bien la réforme des rythmes scolaires, et pour tout dire, elle est modèle au ministère de l'Éducation nationale. Nous l'avions à l'époque beaucoup alerté sur les faiblesses de la réforme, j'ai beaucoup dit ce que j'avais à dire aux conseillers du ministre. Il en a fait ce qu'il a jugé utile. Néanmoins, la réforme telle qu'elle a été menée à Nevers est jugée exemplaire dans les services du ministère et c'est souvent une référence qui est donnée pour d'autres villes. De la même manière que nous avons travaillé pendant des années sur les animations qui sont proposées dans les écoles : ou sur la présence d'une ATSEM par classe, ce qui coûte, là aussi, beaucoup d'argent, mais ce qui est un choix politique utile aux enfants. Cela fait partie de l'excellence scolaire. Nous l'avons réussie. Nous avons obtenu le label de « Ville amie des enfants » de l'UNICEF, du fait de l'ensemble de ces moyens que nous avons réunis. Ce que je dis, ce soir, c'est que, sans caricaturer, sans jeter anathème sur quiconque, nous avons un authentique désaccord politique, que d'autres solutions sont possibles, et que vous décidez de ne pas les mettre en œuvre. Voilà, c'est aux neversois à en juger. Et nous verrons, au terme du mandat, ce que vous aurez fait. En tout cas, d'ores et déjà, au bout d'un an, on peut dire que peu de choses significatives ont changé. Cela n'engage que moi, mais je l'ai souvent entendu. Voilà.

M. le Maire – Je crois que cela n'engage que vous, parce que, entre ce qui a été décidé et non fait par vous, je pense que les neversois vont ont sanctionné pour cela également.

Alors, vous multipliez les choses, M. Sainte Fare Garnot, « Ville amie des enfants », le critère n'est pas uniquement scolaire, il y a bien d'autres critères, ne mélangez pas tout, et ne dites pas que Nevers est « Ville amie des enfants » par l'UNICEF, par le nombre d'écoles, c'est ce que vous entendez ; cela n'a strictement rien à voir.

Ensuite, je suis désolé, vous réduisez cette réforme à quelque chose qui, d'après vos propos, correspondrait à une fermeture des écoles. Ce n'est pas une fermeture d'écoles, c'est une réadaptation du patrimoine scolaire. Cela signifie quoi ? Cela signifie que nous allons peut-être agrandir des écoles. Nous allons les faire évoluer. Nous allons les moderniser. Vous ne présentez que la face négative ; il y a aussi une face positive, qui va permettre d'accomplir des travaux auxquels nous ne pourrions pas faire face. Et je le redis, parce qu'il faut que les Neversois le sachent : votre gouvernement a décidé d'impacter les collectivités locales, c'est le vôtre ; sans commune mesure par rapport à la période où vous étiez aux responsabilités, sans commune mesure. C'est à ce moment-là qu'il fallait les entretenir, les écoles, M. Sainte Fare Garnot. Nous ne serions sans doute pas face au mur, et l'amélioration d'accueil dans les écoles qui seront maintenues, elle dépend effectivement de la fermeture d'autres. Sinon, nous ne pourrions pas l'assurer, du fait que vous n'avez pas adapté progressivement, comme Mme l'Adjointe à l'éducation l'a indiqué, comme beaucoup d'enseignants me l'ont dit, et qui signalent que c'est dommage, et que l'on aurait mieux compris que cela soit adapté régulièrement. Et on n'en serait pas là aujourd'hui, à devoir faire des choix, de réadaptation, encore une fois, et de fusions d'écoles, qui, à certains endroits, sont très bien vécues, je vous rassure, et avec un projet pédagogique à la clé. Et quand on présente que la face cachée, il y a aussi la face intéressante, constructive, que vous ne montrez pas ce soir. Voilà pour ce vœu. Et donc je le redis, les échanges auront lieu avec l'ensemble des parties concernées sur cette réforme qui, malheureusement, je le dis, est nécessaire. Et ne pas le faire engagerait lourdement notre responsabilité, comme je le redis, Elle engage lourdement celle de la municipalité qui nous a précédée.

Vœu - M. Gaillard – contre la publication du tableau de Courbet : « L'origine du Monde » dans la publication « Nevers ça me botte »

M. le Maire – Nous enchaînons par le vœu de M. Gaillard. Quelque chose de plus léger, mais malgré tout posant question sur la teneur de la question de notre collègue.

M. Gaillard – Fermement républicain et engagé dans l'édification d'une morale laïque et républicaine, je déplore la publication d'une image exhibant le sexe d'une femme (œuvre d'art en elle-même belle et respectable) dans le magazine municipal « Nevers ça me botte » de février.

Non seulement la libre disposition du corps des femmes porte atteinte aux droits de l'Homme lorsque celle-ci s'expose, non dans un contexte artistique mais d'information municipale, mais elle réduit cet art à une consommation pornographique.

J'ai été interpellé par de nombreux Neversois indignés, des parents d'enfants devant définir précisément la partie de l'anatomie de la femme représentée dans cette œuvre à leur progéniture. C'est inadmissible, d'autant que de nombreux enfants lisent le magazine d'information municipale « Nevers ça me botte » !

Le but d'un magazine municipal n'est pas et ne sera jamais de susciter la critique d'une œuvre pornographique, d'ailleurs sujet à de nombreuses polémiques, depuis sa création.

L'an dernier, même le musée d'Orsay, lors de l'exposition "l'homme nu dans l'art de 1800 à nos jours" qui comprenait près de 200 œuvres n'a pas osé exposer un

phallus. Alors pourquoi ne pas prévoir de représenter les parties génitales d'un homme dans le prochain numéro de « Nevers ça me botte » au titre de l'égalité des sexes et de sa promotion ?

Ayant été auditeur du Conseil de l'Europe sur ce sujet, je pourrais volontiers informer et orienter le conseil municipal pour des actions de promotion supportables par tout public...

Depuis l'affiche et le slogan mêlé de « La relève... » M. le Maire semble désormais vouloir promouvoir l'art de la provocation pour faire oublier son inaction.

Sans jeu de mots, je demande à M. le Maire de « s'expliquer » et de nous dire pourquoi le comité de rédaction a (encore) laissé passer ce genre de provocation ?

En conseiller éclairé, je suggère à M. le Maire de plutôt concentrer son action et de « mettre le paquet » dans la promotion de la mixité et du vivre ensemble dans les quartiers du Banlay et des Courlis / Bords de Loire où l'on enregistre un net durcissement de la situation... Cela s'appelle la démocratie. Merci.

M. le Maire –

Cela peut ressembler à un brin de censure également. Alors, je vais sortir de mon inaction, M. le conseiller, et je vais vous répondre en paroles et en images, mais qui de mieux que mon adjointe à la Culture, une femme pour le faire, et je cède la parole à Mme Lorans.

Mme Lorans –

Merci M. le Maire. Un peu d'art et de sexe, cela ne doit pas faire de mal. M. Gaillard, M. l'élu du Front National, vous soulevez une question importante, celle de l'éducation artistique, et peut-être même celle de l'éducation sexuelle. Vous êtes choqué par la reproduction de l'œuvre de Gustave Courbet (*à l'écran, l'Origine du monde, Courbet*), dans un article du « Nevers ça me botte » faisant la promotion d'une exposition originale.

Vous vous demandez comment définir, pour les enfants, cette partie de l'anatomie d'une femme. Je suis tentée de vous dire : « demandez-leur », et vous verrez l'étendue de leur vocabulaire. Emmener les musées, ils y croiseront peut-être le « David » de Michel-Ange (*à l'écran*). Peut-être alors vous demanderont-ils pourquoi cet homme si magnifiquement proportionné a le zizi d'un enfant de 2 ans, vous devrez alors leur expliquer qu'en art, on ne représente pas toujours la réalité, mais que dans la vraie vie, les papas en ont un beaucoup plus gros. En général.

M. Gaillard, vous êtes soucieux du respect des femmes et c'est tout à votre honneur. Dans les musées, les enfants pourront admirer un Modigliani (*à l'écran*), sublime. Dans la rue, ils risquent de voir ça (*à l'écran, publicités LG*). Choquant, non ?

Dans les musées, ils pourront découvrir des seins peints par Delacroix (*à l'écran, la Liberté guidant le peuple*) ; dans la rue, ils risquent de tomber sur cela (*à l'écran, publicité BMW...*).

Dans les musées, ils verront des Praxitèle, certes avec toujours de petits zizis (*à l'écran, statue grecque - homme*) ; mais dans la rue, ils risquent de voir ça (*à l'écran, publicité LG*).

Et puisque vous pensez que certains magazines peuvent être dangereux. Surtout, surtout, M. Gaillard, ne laissez pas traîner « Minute » (*à l'écran, couverture de*

«Minute » : *Taubira retrouve la banane*) dans votre salon ; vous pourriez troubler vos enfants. Faites-leur plutôt lire « Charlie Hebdo ». (*à l'écran, dessin Adieux Wolinski, Charb...*)

Enfin, M. Gaillard, puisque vous souhaitez, par souci d'équilibre, voir des parties génitales masculines dans le prochain « Nevers ça me botte », j'ai envie de vous faire plaisir dès ce soir, avec cette œuvre d'Orlan. Orlan est une peintre française, tout à fait honorable, Chevalier des Arts et Lettres, qui expose dans le monde entier. C'est une œuvre qui date de 1989, et qui pourra choquer par son sexisme, puisqu'elle associe l'homme à la guerre. Cette œuvre est intitulée « L'Origine de la guerre » (*à l'écran*).

Voilà, c'est votre droit. Mais revenons plutôt à « L'Origine du Monde ». Merci.

M. le Maire –

Merci, Mme l'Adjointe. Je pense que tout a été dit. Je pense qu'il ne faut pas confondre culture et pornographie ; ce serait sûrement un piège important dans lequel nous tomberions, et je précise que cette publication est en lien avec une manifestation culturelle, à savoir « le traitement de l'origine du monde » par différents peintres nivernais, et je serais et je vous invite à être présents à l'inauguration avec M. le Préfet.

Je déclare cette séance du conseil municipal levée. Merci à tous.

M. le Maire lève la séance à 23h45.

Les secrétaires de séance :

Isabelle KOZMIN

Le Maire

Denis THURIOT

Christophe GAILLARD